

L'ATELIER

historique

L'ATELIER
HISTORIQUE

REVUE DES ÉTUDIANT.E.S EN HISTOIRE GÉNÉRALE

N°3

Direction

CORS Elena
ROTH Catalina

Edition

Médiéval : DESCOMBES Timothée ; ROMI Alexandre
Moderne : BECK Eléonore ; WIBAUT--LE PALLAC Virgil
Suisse : CORNAZ Thomas ; PIGNOLO Manon
Contemporain : GROS Marion ; MANSOURI Anaïs

Correction

FALONE Tania
KHOKHLOV Annouchka
MUELLER Aline
STUDER Camille

Mise en page

WIBAUT--LE PALLAC Virgil

Graphisme

CORS Elena

Avant-propos

L'Atelier historique est une revue a-politique et a-partisane, fondée par et destinée aux étudiant.e.s en Histoire générale de l'Université de Genève. Sa publication est semestrielle. C'est un lieu de découverte et d'apprentissage comme nous l'avons souhaité lors de sa fondation.

L'Atelier historique est une revue à comité de lecture administrée par des étudiant.e.s universitaires. Sa construction est réalisée par des étudiant.e.s, de l'édition à la mise en page en passant par la correction. Les articles reçus, tous des travaux d'étudiant.e.s, sont anonymisés par la direction et soumis au comité de rédaction pour approbation. Nous ne pouvons d'ailleurs qu'encourager le plus grand nombre d'entre eux à se joindre à notre projet. Dans un but de diversité, nous pouvons également publier des comptes rendus, des entretiens et des analyses iconographiques.

Chaque numéro se constitue de manière autonome et il revient au comité, réélu à chaque fois, de décider de la forme qu'il prendra. Il peut s'agir d'articles tournant autour d'une thématique commune, d'articles *Varia* n'ayant que très peu de liens entre eux, voire d'un mélange hybride des deux.

Notre revue est gratuite et nous souhaitons qu'elle le reste afin de permettre la plus grande diffusion possible. Nous vous souhaitons une agréable lecture de ce troisième numéro.

Histoire et altérité

Sommaire

Editorial	p. 6
Entretien - François Burgy, archiviste adjoint à la ville de Genève	p. 8
Analyse cinématographique - <i>Dances with Wolves</i> (1991) : rencontre de l'autre ou rencontre de soi ?	p. 11
Articles	
<i>Histoire suisse</i>	
LEUTWYLER, Sylvain <i>Aux origines de l'assistance au suicide : l'émergence de la revendication d'un droit à la mort en Suisse (1975-1979)</i>	p. 13
JACQUEMET, Lou <i>Des éléphants à Genève : Entre intérêt populaire et scientifique</i>	p. 23
<i>Histoire médiévale</i>	
SAVARY, Quentin Loïc <i>Une étrangère à la guerre sainte : la femme aux croisades du XI^e au XIII^e siècles</i>	p. 32
DESCOMBES, Thimothée <i>Les routiers dans le royaume de France, de 1360 à 1380 : quand des combattants refusent la paix</i>	p. 41
<i>Histoire moderne</i>	
LECLERCQ, Alice <i>Conversions exotiques : représentation des Indiens brésiliens dans le récit de la mission de Claude d'Abbeville en France Equinoxiale (1612-1615)</i>	p. 49
WIBAUT--LE PALLAC, Virgil <i>Interagir avec l'autre : interculturalité et commerce en Nouvelle France dans la première moitié du XVII^e siècle</i>	p. 56
<i>Histoire contemporaine</i>	
FAAS, Clotilde <i>La virilité en crise: la « Trümmerfrau » comme symbole de la confusion des genres</i>	p. 63
DE FÉLICE, Nicolas <i>La Révolution française dans l'imaginaire russe de 1917, entre empreints et rejets</i>	p. 71

Editorial

Le solitaire est donc effectivement quelqu'un qui peuple sa solitude d'une altérité. Il a besoin d'une altérité pour s'éprouver comme une identité, car s'il perd cette altérité il n'est plus rien.

La grâce de solitude, Marie de Solemne

L'autre, le dissemblable, l'étranger, le distinct... la langue française regorge de mots pour désigner ce qui est différent de nous. En tant qu'historiennes et historiens, mais plus largement en tant qu'universitaires, nous sommes fréquemment confronté.e.s à l'altérité. « Autre époque, autres mœurs, imaginez que vous êtes dans un pays étranger lorsque vous analysez un phénomène historique », nous avait asséné l'un de nos professeurs en cours général. Aussi vraie que soit cette affirmation, elle met aussi en lumière l'une de nos principales difficultés : ne pas nous positionner en juges et nous séparer de notre vision d'individus du XXI^e siècle pour chausser les lunettes de l'époque concernée, faire un pas vers cette altérité que nous ne pourrions jamais comprendre complètement, que nous ne pourrions qu'effleurer. Caractéristique de ce qui est « autre », l'altérité implique tout d'abord une identification de soi ; en effet, on ne peut dire ce qui est différent sans s'être défini.e au préalable, avec plus ou moins de précision. Ainsi, avant de vous laisser au plaisir de feuilleter les pages de ce présent numéro, nous souhaitons partager avec vous ces quelques réflexions.

En effet, alors que certains de nos articles analysent des discours qui parlent des autres, en filigrane ils en disent aussi beaucoup sur les perceptions de soi de leurs auteurs et sur leur position vis-à-vis de la différence. Face à elle, les réactions variées – sans surprise, la domination brutale en fait partie, mais aussi le fantasme et l'exotisation, ou encore la curiosité, la peur et bien d'autres – permettent de deviner les différentes altérités construites par le point de vue exprimé. Nous en avons relevé plusieurs sortes.

La première s'incarne dans l'altérité

féminine. Les articles de Clothilde Faas et de Quentin Savary ayant cette thématique principale – l'un au Moyen-Âge, l'autre à l'époque contemporaine – analysent tous les deux des positions d'hommes sur des femmes qui les interpellent en prenant des caractéristiques traditionnellement masculines : les armes dans le premier des cas, le pantalon et les outils dans le second. Cette « invasion » des femmes sur un terrain dit « masculin » questionne alors l'ordre social établi et oblige les auteurs à adopter une position plus ou moins hostile. D'ailleurs, sur la question des normes sociales et de leur dépassement, Timothée Descombes nous livre un intéressant portrait des routiers, figure de fauteurs de troubles en opposition avec celle des chevaliers, perçus davantage comme des guerriers légitimes et garants de la paix.

Une autre forme d'altérité s'incarne dans l'animal. Lou Jacquement nous restitue un épisode tristement fascinant de l'histoire genevoise, celui du passage des éléphants à Genève au XIX^e siècle. La lecture de cet article est d'autant plus intéressante à lumière des chamboulements politiques contemporains, induits par les théories anti-spécistes. La position vis-à-vis de l'animal dans nos sociétés occidentales n'a pas fini de se modifier, en parallèle de notre sensibilité. La curiosité et l'intérêt scientifique en sont deux facettes, mais l'empathie, au cœur des débats actuels, l'est aussi. De plus l'altérité animale a la particularité d'être muette et nos interactions avec elle sont guidées uniquement par la vision que notre société décide d'en avoir, sans qu'une prise de parole de sa part ne puisse éventuellement influencer cette évolution.

En lien avec cette idée, il nous paraît important de souligner à quel point l'écriture sur l'autre nous informe aussi sur qui a le pouvoir d'écrire. Nous avons parlé de l'animal comme d'une altérité muette, mais à ce titre, il faut aussi citer les civilisations dont les coutumes ne reposent pas essentiellement sur l'écrit, comme les différentes tribus amérindiennes. Aline Leclercq montre par exemple comment, chez Claude

Editorial

d'Abbeville au XVII^e siècle, les Indien.ne.s du Brésil sont décrit.e.s et pensé.e.s en fonction de la vision de l'auteur ; non pas dans le but de démontrer le bien-fondé de leur façon de vivre, mais au contraire, pour servir son propos propagandiste en faveur d'une acculturation. Par la perspective économique, Virgil Wibaut--Le Pallac s'intéresse aux relations que les Européens entretiennent avec cette altérité que constituent les Amérindien.ne.s, cette fois en Nouvelle-France à la même période, notamment pour le commerce de fourrures. Dans ce cas de figure, les rapports de forces sont moins évidents qu'il n'y paraît.

Le prisme de l'altérité nous permet également de questionner nos croyances et nos valeurs, notamment la manière dont nous considérons la mort (qu'elle soit la nôtre, ou celle d'autrui), ou encore notre rapport au passé et aux exemples que l'on en tire. L'article de Sylvain Leutwyler au sujet de l'assistance au suicide en Suisse nous permet les réflexions suivantes : premièrement, on peut observer que la mort en tant que telle est conçue comme une altérité hostile, qu'on ne comprend pas et qui effraie et que, par conséquent, on repousse ou on évite. Cette manière d'aborder la mort influe évidemment sur la position adoptée sur l'assistance au suicide et l'interaction avec la personne qui choisit la mort. Puis, continuant dans l'idée qu'une société se

définit avant tout par rapport aux autres, que ce soit par l'opposition ou par l'adéquation, Nicolas de Félice nous amène à réfléchir sur l'instrumentalisation de la révolution française de 1789 lors de la révolution bolchévique durant l'année 1917.

Enfin, pour cette édition, nous souhaitons en savoir plus sur les métiers « voisins » des historien.ne.s que nous côtoyons (de près ou de loin) sans vraiment connaître. Nous avons pensé aux conservateur.trice.s de musées ou de la Bibliothèque de Genève, aux commissaires d'expositions, aux bibliothécaire et puis, finalement, il est un métier qui a davantage retenu notre attention, celui de l'archiviste. Cette profession, peu connue, est pourtant si proche de nous ! Nous avons donc contacté Monsieur François Burgy, archiviste adjoint à la ville de Genève, qui nous a gentiment accordé un entretien que vous pourrez retrouver aux pages suivantes.

Maintenant chère lectrice, cher lecteur, nous vous laissons continuer votre lecture, dont vous retirerez le même plaisir que nous, nous l'espérons !

Elena CORS et Catalina ROTH

Entretien François Burgy, archiviste adjoint à la ville de Genève

Bonjour, Monsieur Burgy. Merci pour cet entretien, que nous allons axer autour de trois questions, autour de notre thème : l'altérité. Pour commencer, parlez-nous un peu de votre parcours.

Alors après ma matu en 1977, j'ai fait une licence spécialisée en histoire pendant cinq ans. Je me suis spécialisé plus précisément en histoire moderne et j'ai soutenu mon mémoire dans cette branche.

Concernant les débouchés, je ne me posais pas trop de questions, je faisais des remplacements, mais sans plus.

Un ami m'a parlé de l'Ecole de bibliothécaire et j'ai fait cette formation comme deuxième branche C de ma licence, en même temps que le mémoire. C'était l'ancêtre lointain du master actuel en sciences de l'information de la HEG. Elle se faisait sur trois ans : deux ans de cours, puis plusieurs mois de stages.

J'ai donc effectué un de mes stages aux Archives d'Etat, où il s'agissait de traiter le fonds de la famille Budé, d'organiser les documents et d'en faire l'inventaire pour que ce soit utilisable.

Par la suite, j'ai obtenu ma licence en 1982, puis mon diplôme de bibliothécaire en 1984. J'ai d'abord fait trois ans d'assistantat. J'ai adoré l'enseignement, mais malheureusement, je n'ai pas beaucoup avancé dans ma thèse. Puis, j'ai postulé au Conseil œcuménique des Eglises pour les archives. J'ai commencé chez eux en 1987, jusqu'en 1993. Cette année-là, la nouvelle Ecole supérieure d'information documentaire (qui avait succédé à l'Ecole de bibliothécaires) recherchait un responsable de formation en archivistique, j'ai été engagé et j'y ai enseigné jusqu'en 2001.

Cette année-là, la Ville de Genève a créé le poste d'archiviste adjoint, que j'occupe encore actuellement. J'aimais beaucoup l'enseignement mais j'avais besoin de retrouver de la pratique, ce changement de poste a donc été une bonne chose.

Une partie importante de mon travail consiste à aider les services à mettre en place des systèmes de classement efficaces, ainsi qu'à gérer la durée de vie des documents.

Justement, parlez-nous de votre métier, je suis certaine que l'idée que l'on s'en fait est partiellement fausse.

Notre mission est en trois parties. La première est d'assister l'administration dans la gestion des documents. Au début, on nous demandait de l'aide surtout lorsqu'il devenait difficile de retrouver les documents. Maintenant, on nous appelle de plus en plus lorsqu'il faut réorganiser les répertoires informatiques. On crée donc une arborescence informatique, dont le but est d'avoir une organisation commune à tout le service plutôt que chaque employé.e classe les documents à son idée. Par contre, il n'existe pas de système de classement universel pour les documents administratifs, puisque celui-ci doit être en lien direct avec les activités du service concerné. Ainsi, le service des pompes funèbres n'aura pas les mêmes besoins, ni le même système de classement, que celui des bâtiments.

La deuxième partie, c'est sélectionner et collecter les documents à valeur durable. Lorsque l'on nous verse ces documents, il faut en faire la liste et les coter, ce qu'on appelle un bordereau de versement. Cette activité plutôt intellectuelle peut ensuite devenir physique, puisque c'est souvent nous qui portons les cartons ! On fait le même travail pour les fonds privés, s'ils répondent aux critères : les personnes privées, les familles, les entreprises, les associations, les fondations qui ont un lien avec la Ville de Genève... Parfois, ces fonds sont tous petits et d'autres fois, ils sont énormes ! Nous recevons beaucoup de fonds d'associations, mais aussi d'orchestres, de troupes de théâtre.

Troisièmement, il faut mettre tous ces documents à la disposition du public, que ce soit pour la recherche ou la consultation. Nous avons

Entretien

été parmi les premiers en Suisse à mettre les inventaires en ligne, depuis 2003, ce qui a beaucoup facilité l'accès à l'information.

Personnellement, je m'occupe peu de la consultation, ou de répondre aux demandes de recherches, mais il m'arrive de le faire. Et il faut dire que leur nombre a explosé depuis que nous avons reçu les registres de l'état civil, avec toutes les personnes qui font des recherches généalogiques. Comme dans les Archives, le classement se fait en fonction de la provenance des documents et non de leur thématique, cela implique de connaître le contexte de provenance des archives. C'est là que les gens ont besoin de l'archiviste pour les orienter, quand ils recherchent des documents sur un sujet précis.

D'ailleurs, puisque nous sommes dans le sujet de la consultation, quel « type » de public avez-vous ?

C'est assez varié. Il y a les étudiants-tes qui font des recherches qui touchent la ville, des chercheurs.euses, les personnes qui viennent pour les recherches généalogiques. Parfois, il y a des journalistes, ou des conseillers.ères municipaux.pales. Il y a aussi une forte consultation interne des employé.e.s pour leur propre service, qui représente un tiers des consultations.

Il y a aussi des gens qui travaillent sur mandat. Par exemple, un théâtre avait mandaté une historienne pour une publication sur internet, à la veille d'un anniversaire important. Nous avons aussi des personnes qui viennent de l'étranger parfois, ou tout simplement des citoyens-ennes lambda et c'est là l'une des grandes conquêtes de la Révolution française : les archives sont accessibles à tout un chacun, et plus seulement le domaine réservé du pouvoir.

La partie délicate de mon travail concerne la relation affective, donc irrationnelle, que les personnes peuvent entretenir avec leurs documents. Certaines familles par exemple, aimeraient que les archives de leur ancêtre soient préservées mais n'arrivent pas à se décider à s'en séparer.

Et maintenant, la question qui va particulièrement bien avec notre thème, quel regard portez-vous sur le lien entre votre formation d'historien et votre métier ?

C'est une question souvent posée, qui a connu une grande évolution, parce qu'au début, l'archivistique était une science auxiliaire de l'histoire ! C'est un domaine qui s'est complexifié avec le temps et qui est finalement devenu une discipline à part entière. On a quelques traces de cette évolution. Par exemple, en 1922, l'Association des archivistes suisses est créée, alors qu'avant, ils se réunissaient avec la Société générale suisse d'histoire (je dis « ils », car évidemment, il n'y avait que des hommes à cette époque). De nos jours, il est quasi impossible d'avoir un poste d'archiviste avec une seule formation en histoire, il faut la compléter par une formation en archivistique ou en sciences de l'information.

Par rapport à ce que l'on vit comme historien-ne en archives, il faut faire le deuil de la recherche, car notre travail est d'abord de permettre à d'autres de faire des recherches. Alors, cela ne veut pas dire qu'il est impossible de faire les deux, mais il faut vraiment bien les séparer. On sait que par le passé, il y a eu des dérapages d'archivistes qui gardaient des fonds d'archives de côté, dans l'idée de les exploiter en priorité. Ce qui est de nos jours interdit par le Code de déontologie des archivistes.

D'un autre côté, le fait de ne pas être historien.ne n'est pas non plus un obstacle, si on a fait une formation en archivistique ou en sciences de l'information. Dans les équipes, je trouve que c'est bien d'avoir des gens qui ont différents types de formation. Dans la nôtre, sur les quatre archivistes, nous sommes trois historiens-ennes.

Encore merci pour cet entretien très intéressant. Un petit mot pour conclure ?

Je dirais qu'il ne faut jamais oublier qu'il y a certes des documents, mais aussi des gens. Il y a ceux dont on parle dans les documents, ceux qui

L'Atelier historique

ont créé les documents et enfin, ceux qui utiliseront ces documents plus tard.

Les archives et les droits de l'homme sont liés, car elles sont des traces de notre passé et donc des enjeux importants à défendre ! Dans les dictatures, l'accès aux archives contemporaines est strictement contrôlé. Typiquement, dans l'ex-URSS, il était impossible d'y accéder, à moins d'y

être dûment autorisé.e par l'Etat ou le Parti.

Si les archives sont publiques, ce n'est pas en premier lieu pour permettre d'écrire l'histoire, mais pour que les citoyen.ne.s puissent défendre leurs droits et contrôler l'action des autorités par leur consultation. L'accès aux archives est un enjeu de la démocratie !

***Dances with Wolves* (1991) : rencontre de l'autre ou rencontre de soi ?**



Image promotionnelle du film *Dances with Wolves*, 1991.
(Crédit : Orion Pictures)

Nothing I have been told about these people is correct. They are not thieves or beggars. They are not the bogeymen they are made out to be. On the contrary, they are polite guest and I enjoy their humor.

- Lt. John Dunbar (*Dances with Wolves*, 1991)

Dances with Wolves, « Danse avec les loups » dans sa version française, est un classique du cinéma qui ne se présente plus. Récompensé à de nombreuses reprises, le film de Kevin Costner offre un poignant réquisitoire contre le génocide des populations amérindiennes sur le territoire étasunien. Histoire d'un soldat en quête d'identité, *Dances with Wolves* est cependant avant tout un récit de rencontres : rencontre entre le soldat et l'indien, entre l'homme et le loup, entre le lieutenant Dunbar et lui-même.

Seul en poste au Fort Sedgewick, déserté

pour des raisons inconnues, le lieutenant Dunbar a pour seule compagnie son cheval Cisco et son journal, dans lequel il consigne scrupuleusement pensées et observations. Loin du front et des horreurs de la guerre, il trouve l'apaisement dans la solitude. C'est alors qu'il commence à recevoir la visite d'un loup, surnommé Chaussettes (Two Socks dans la version originale) en raison de ses deux pattes antérieures blanches, qu'il apprivoisera progressivement tout au long du film. Ce loup, sauvage mais curieux à l'égard du lieutenant, cet inconnu apparu un jour, peut être sujet à diverses interprétations. Nous en retiendrons ici une, qui est celle de voir en ce loup, et en sa relation avec Dunbar, une métaphore de la rencontre entre le lieutenant et la tribu Sioux installée non loin de son fort.

Issu du milieu militaire, John Dunbar n'a évidemment entendu dire que du mal au sujet des

L'Atelier historique

peuples autochtones : sauvages sanguinaires, voleurs, autant de qualificatifs probablement aussi attribués aux envahisseurs blancs au sein des tribus indiennes. Ainsi chargée de ces a priori, la première rencontre entre le lieutenant et Oiseau bondissant (Kicking Bird) est celle de deux hommes effrayés par cet autre qu'ils ne connaissent pas et qu'on leur a appris à craindre et à haïr. Il faudra du temps, de la patience, et beaucoup de travail pour que la méfiance fasse place à la curiosité, puis au respect, et enfin à l'amitié. Cette lente progression est dépeinte avec une grande finesse dans le film, et dédoublée dans la relation du lieutenant avec le loup. Présence lointaine au début, il finira par accepter de la nourriture directement de la main de Dunbar et même par jouer avec lui, ce qui lui vaudra son nom indien. Ce « baptême » scelle ainsi la relation entre l'homme et le loup, et entre le lieutenant Dunbar et la tribu sioux : il n'est plus le Blanc, il est « Danse avec les loups ».

Cependant, alors même que John Dunbar déserte progressivement son fort pour vivre au sein de la tribu, quelque chose le retient, l'empêchant de s'intégrer complètement à son nouveau peuple : il sait que l'armée américaine, les « Blancs », finiront par arriver en grand nombre et ravageront tout sur leur passage. Il ne se reconnaît plus dans les valeurs de sa patrie, mais il ne peut pas non plus complètement appartenir au peuple sioux. Qui

est-il au fond ?

Dans l'ultime partie du film, John Dunbar se retrouve véritablement seul et face à lui-même. Pris par des soldats alors qu'il effectuait un dernier voyage jusqu'à Fort Sedgewick pour y récupérer son journal, le lieutenant rompt définitivement avec sa vie passée, avec son « lui » passé, puisqu'il va jusqu'à répondre aux invectives d'un officier dans la langue des natifs. La mort successive de ses compagnons animaliers, son fidèle cheval issu de son passé militaire, et le loup symbole de sa relation avec les indiens, le coupe des deux identités entre lesquelles il « dansait ». Le lieutenant se retrouve alors dans la position de cet autre, puisqu'il ne s'identifie plus aux soldats américains, mais qu'il n'est pas indien pour autant. C'est ce statut ambivalent, un entre-deux entre l'américain et l'indien, à l'image de son épouse, une blanche recueillie et élevée par des Sioux, qui le poussera finalement à quitter la tribu après avoir été sauvé. Traître aux yeux de l'armée, il ne peut rester au sein de son peuple d'adoption au risque de le mettre en danger.

La fin du film, quand il part avec son épouse, marque en réalité le début d'une nouvelle rencontre. Affranchi de toute influence extérieure et de tout carcan culturel, le lieutenant Dunbar, Danse avec les loups, se trouvera peut-être enfin lui-même.

Aux origines de l'assistance au suicide : l'émergence de la revendication d'un droit à la mort en Suisse (1975-1979)

Le développement de l'acte d'assistance au suicide ces dernières décennies révèle une profonde métamorphose de la conception des droits individuels et de l'altérité dans nos sociétés modernes. Aider un autre individu au suicide c'est non seulement reconnaître le droit à disposer de son corps mais également contribuer à la réalisation de sa volonté de mourir dans la dignité qu'il s'est choisie.

En Suisse, le suicide assisté est encadré depuis 1982 par des associations comme Exit et Dignitas. D'aucuns jugent cette possibilité comme un progrès social puisqu'elle permet de tendre vers une existence plus autodéterminée des individus. Comme le suicide est proscrit dans l'espace chrétien depuis le Moyen-Age¹, cette possibilité progressiste déjà bien ancrée de l'assistance au suicide apparaît comme paradoxale dans un pays souvent perçu comme conservateur et fortement imprégné de traditions de culture chrétienne. Dans le cadre d'un séminaire donné par la professeure Irène Herrmann sur l'avortement et l'assistance au suicide en Suisse, nous avons tenté de questionner ce paradoxe encore non étudié.

La pratique du suicide assisté s'appuie sur l'exploitation d'une lacune juridique du droit pénal suisse. Promulgué en 1937 par l'Assemblée fédérale et adopté par le peuple en 1938 suite à un référendum, le premier Code pénal suisse entre en vigueur en 1942². L'article 115 stipule que « celui qui, poussé par un mobile égoïste, aura incité une personne au suicide, ou lui aura prêté assistance en vue du suicide, sera, si le suicide a été consommé ou tenté, puni de la réclusion pour cinq ans au plus ou de l'emprisonnement »³. Cela signifie que l'incitation et l'assistance au suicide ne sont réprimées que si elles sont inspirées par un mobile

égoïste. A contrario, une telle clause autorise l'aide au suicide si le mobile égoïste de l'assistant n'est pas établi. Cette lacune juridique ne sera cependant exploitée de manière opportuniste qu'à la création d'Exit en 1982, soit 40 ans après l'entrée en vigueur du Code pénal. Simplement tolérée pendant une dizaine d'années, la pratique du suicide assisté est officiellement autorisée en 2006 par un Arrêté du Conseil fédéral. On observe ainsi un décalage temporel conséquent entre l'apparition de cette lacune sur le plan juridique et son utilisation à des fins pratiques. Ce constat nous pousse à chercher à comprendre l'apparition du suicide assisté en Suisse en analysant le contexte précédant l'apparition d'Exit en 1982 et non celui aboutissant à l'entrée en vigueur du nouveau droit pénal fédéral en 1942. Or, on observe, durant les années précédant la création d'Exit, l'émergence de la revendication d'un certain droit à la mort. La seconde moitié des années 1970 connaît en effet un intense débat sur la question de l'euthanasie, en particulier pour les cas de maladies incurables.

Définissons plus précisément les notions de suicide assisté et d'euthanasie active ou passive : on parle de suicide assisté lorsque la mort est donnée par la personne qui souhaite mourir elle-même ; il peut y avoir un encadrement extérieur mais l'acte reste personnel. On utilise le terme d'euthanasie lorsque la mort est donnée par une personne externe. On distingue alors l'euthanasie active qui implique une intervention externe directe et l'euthanasie passive qui s'obtient plutôt avec un geste qualifié d'indirect comme par exemple l'arrêt d'une médication ou le refus de l'acharnement thérapeutique. A partir de 1975 s'ouvre en Suisse un large débat dans les médias et dans la sphère politique sur la question de la limite légale de l'euthanasie à la suite des agissements

1 STEINBRECHER, 2016.

2 GSCHWEND, 2006.

3 Code pénal suisse, du 21 octobre 1937, article 115.

L'Atelier historique

d'un médecin zurichois. En 1977, les Zurichois acceptent à une très forte majorité une initiative populaire demandant l'instauration dans la législation fédérale de la possibilité de l'euthanasie pour les malades incurables. S'ouvre alors une période de traitement politique de cette revendication qui dure jusqu'en 1979. Apparaît donc dans l'espace helvétique une nouvelle demande sociale : la revendication d'un certain droit à la mort.

En analysant l'émergence et le traitement de la revendication d'un droit à la mort entre 1975 et 1979, nous tenterons d'apporter des réponses aux questionnements suivants : pourquoi ce débat apparaît-il et comment est-il porté et traité ? Peut-on percevoir dans l'évolution du discours à ce sujet l'émergence de la notion de suicide assisté et la prise de conscience de la lacune juridique qui existe ? Il s'agira d'analyser le contexte d'émergence de cette nouvelle demande sociale et les acteurs qui la portent, puis d'étudier le traitement politique de cette question tant dans les sphères institutionnelles qu'au sein des milieux experts.

Le contexte politique et médical suisse des années 1970

Le contexte politique suisse des années 1970 est caractérisé par une répartition équilibrée des forces politiques qui amène apaisement et stabilité. A partir des années 1960 et durant deux décennies environ, la droite bourgeoise et la gauche sont contenues par un centre renforcé⁴. Cette situation est obtenue grâce à deux éléments : premièrement, l'intégration de la gauche au sein du système politique suisse est définitivement réussie en 1959 grâce à l'élection de deux socialistes au Conseil fédéral⁵. Deuxièmement, le vieux Parti conservateur catholique achève son

recentrement en 1970 en devenant le Parti démocrate-chrétien, rompant ainsi avec le conservatisme de la tradition du catholicisme politique héritée du XIX^e siècle⁶. Parallèlement à cet équilibre nouveau, c'est l'étroitesse de la base sociale des décideurs du pays qui est caractéristique de la politique suisse des années 1970. Les politologues insistent en effet sur le petit nombre de politiciens et managers qui détiennent un réseau et une influence nationale⁷.

Au niveau médical, l'essor de la thérapie médicamenteuse fondée sur les sciences naturelles depuis le début du XX^e siècle permet désormais de traiter des maladies auparavant incurables⁸. L'arrivée des vaccins a des effets conséquents avec le recul spectaculaire de la tuberculose dès 1953 puis de la poliomyélite dès 1957⁹. A ce contexte médical nouveau, s'ajoute, dès les années 1970, un accroissement net et ressenti des potentialités et possibilités médicales pour allonger la vie. Alors que la forte poussée démographique des années 1950-1960 appelée baby boom voit la population suisse passer de 4.7 millions en 1950 à 6.3 en 1970, l'augmentation de l'espérance de vie se fait ressentir et on prend conscience que les aînés constituent un public médical financièrement intéressant.

L'Affaire Haemmerli déclenche le débat sur les limites de l'euthanasie

Le 15 janvier 1975, lors d'une séance du délibératif communal de la Ville de Zürich, la magistrate Pestalozzi, en charge du Département de la santé, dénonce les agissements du professeur Haemmerli, médecin-chef de la clinique de médecine de l'hôpital du Triemli, le plus moderne du canton. Ce dernier lui a en effet confié en privé qu'il privait de nourriture certains de ses patients condamnés à une mort certaine et ne leur donnait

4 WALTER, 2013, p. 79.

5 WALTER, 2013, p. 84.

6 WALTER, 2013, p. 80.

7 WALTER, 2013, p. 78.

8 KOELBING, 2011.

9 WALTER, 2013, p. 75.

que de l'eau, les mettant ainsi au régime zéro. La magistrate décide de dénoncer publiquement cette pratique ; elle accuse ainsi le professeur Haemmerli d'homicide intentionnel et demande l'ouverture d'une procédure pénale ainsi que la suspension dudit professeur¹⁰. S'exprimant sur ces accusations, le professeur Haemmerli assume la responsabilité de cette pratique médicale mais affirme n'avoir réalisé aucune euthanasie active¹¹ ; il estime que cette affaire pose la question des circonstances dans lesquelles un médecin n'est plus obligé de faire tout son possible pour maintenir en vie un patient condamné¹².

Avec cette histoire, l'euthanasie entre dans le débat public. De nombreux acteurs témoignent très rapidement leur soutien au professeur Haemmerli : il s'agit autant d'organisations politiques que de sociétés de médecins ou de personnalités, comme par exemple le milieu médical universitaire de l'Université de Zürich ou le Docteur Athos Gallino, maire de Bellinzone¹³. Mi-janvier déjà, une pétition de soutien lancée par le parti « Mouvement républicain suisse » est déposée avec plus de 10'000 paraphes¹⁴. Le retentissement de cette affaire est conséquent, tant au niveau régional que national. Le Journal de Genève du 10 juillet 1976 parle même d'une « affaire dont l'audience a largement dépassé nos frontières »¹⁵. On observe une production médiatique importante. Le traitement que cette affaire a eu en Suisse romande atteste de son retentissement : entre le 16 janvier et le 2 avril 1975, pas moins de huit articles du Journal de Genève sont consacrés à l'affaire Haemmerli et on dénombre encore quatre articles sur le sujet entre 1976 et 1978¹⁶.

Le 27 janvier 1975, en réaction directe au déclenchement de l'Affaire Haemmerli, le Conseiller national bâlois Allgöwer dépose une initiative parlementaire demandant qu'un « droit à

l'euthanasie passive » ou un « droit de demander sa propre mort » soit créé. Son but avoué est de protéger les médecins. Entre le 12 mai et le 27 août 1975, une commission du Conseil national évalue et traite cette demande en recevant son auteur ainsi qu'en auditionnant en majorité des médecins (dont le professeur Haemmerli) mais aussi des juristes, des philosophes et des théologiens. La principale discussion sur laquelle s'interroge la commission concerne la prolongation artificielle de la vie. Dans son rapport final, la commission recommande de ne pas donner suite à cette initiative car le régime légal est suffisant pour permettre aux médecins de procéder à une certaine forme tolérée d'euthanasie passive dans des cas particuliers¹⁷. L'enquête pénale sur le professeur Haemmerli est finalement suspendue le 7 juillet 1976 et le docteur est acquitté¹⁸.

L'initiative populaire zurichoise pour l'euthanasie en faveur des malades incurables

Dans ce contexte zurichois, après l'Affaire Haemmerli, une initiative populaire cantonale portant sur l'euthanasie est déposée le 3 février 1975 avec 5'643 signatures. Son intitulé est le suivant : « Volksinitiative Sterbehilfe auf Wunsch für Unheilbar-Kranke », soit « Initiative populaire pour l'euthanasie en faveur des malades incurables ». Cette démarche, qui provient de la société civile, demande la légalisation de l'euthanasie pour les malades incurables selon une procédure codifiée. Pour obtenir une telle légalisation sur le plan fédéral, l'initiative populaire zurichoise requiert l'envoi par le canton de Zurich d'une initiative cantonale (Standesinitiative) à la Chancellerie fédérale¹⁹. Lors du vote populaire du 25 septembre 1977, l'initiative populaire récolte 203'148 OUI contre 144'822 NON. Cette acceptation massive

10 Archives du Temps, *Journal de Genève*, 18 janvier 1975.

11 Archives du Temps, *Journal de Genève*, 20 janvier 1975.

12 Archives du Temps, *Journal de Genève*, 11 février 1975.

13 Archives du Temps, *Gazette de Lausanne*, 22 janvier 1975.

14 Archives du Temps, *Journal de Genève*, 22 février 1975.

15 Archives du Temps, *Journal de Genève*, 10 juillet 1976.

16 Archives du Temps, *Journal de Genève*, 16 janvier 1975 ; 20 janvier 1975 ; 30 janvier 1975 ; 11 février 1975 ; 22 février 1975 ; 7 mars 1975 ; 2 avril 1975 ; 10 juillet 1976 ; 13 juillet 1976 ; 17 janvier 1977 ; 28 février 1978.

17 *Initiative parlementaire sur l'euthanasie passive. Rapport de la commission du Conseil national du 27 août 1975.*

18 Archives du Temps, *Journal de Genève*, 10 juillet 1976.

19 Archives fédérales suisses, E1070#1995/42#109*, *Rapport de la commission du Conseil national*, 3 novembre 1978.

L'Atelier historique

se fait à la surprise générale car tous les partis, ainsi que le législatif et l'exécutif cantonal, avaient recommandé le NON. Conformément à ce que demandait l'initiative populaire acceptée par le souverain, le Conseil d'État du Canton de Zurich dépose le 16 novembre 1977 une initiative cantonale à la Chancellerie fédérale.

La simultanéité du dépôt de l'initiative et du déclenchement de l'Affaire Haemmerli est interpellant. La récolte de signature pour l'initiative ayant débuté à l'automne 1974, comme nous le révèle un article du Journal de Genève du 18 janvier 1975²⁰, nous ne pouvons en déduire un rapport de cause à effet mais plutôt que nous avons bien affaire à un contexte particulièrement propice à l'émergence d'un questionnement public sur les modalités du laisser mourir. Si le lancement de l'initiative n'est pas une conséquence de l'Affaire Haemmerli, il est indéniable que son acceptation en est une. Autre illustration d'une interrogation contextuelle sur le sujet, on apprend par le même article du Journal de Genève du 18 janvier 1975²¹ qu'une enquête a été réalisée sur l'euthanasie en Suisse à la fin de l'année 1973 et que 54% des 1000 Suisses interrogés se sont déclarés en faveur de l'euthanasie.

Suite au vote populaire du 25 septembre 1977 qui voit l'initiative populaire zurichoise demandant la légalisation de l'euthanasie active pour les malades incurables être acceptée, le gouvernement du Canton de Zurich dépose le 16 novembre 1977 à la Chancellerie fédérale une initiative cantonale de la même teneur. Par la suite, une commission du Conseil national, composée en grande partie des mêmes personnes qui avaient étudié l'initiative parlementaire d'Allgöwer deux ans plus tôt, est chargée de l'examen préliminaire de l'initiative. Elle rend son rapport le 3 novembre 1978²² et celui-ci est approuvé par le Conseil national le 6 mars 1979. S'ensuit le traitement

rapide effectué par la commission du Conseil des Etats qui se réunit le 3 mai 1979 et rend son rapport le 25 mai déjà.

Les directives ou la position médicale concernant l'euthanasie passive

Fondée en 1943, l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) publie depuis 1969 des directives d'éthique et de déontologie médicales dans des domaines problématiques. D'emblée soutenue par l'industrie pharmaceutique, l'ASSM est à même de financer ce genre de tâches importantes. Ainsi paraissent, le 5 novembre 1976, les « Directives concernant l'euthanasie »²³. Il semble évident que ce document a été élaboré en réaction à l'Affaire Haemmerli qui a défrayé la chronique. Plusieurs années auparavant, le rapport de la commission du Conseil national sur l'initiative d'Allgöwer mentionne déjà qu'une telle expertise était en préparation.

En préambule du document, une formulation établit ce que doit être le devoir du médecin et du personnel soignant : « guérir ses malades, de les aider, de soulager leurs souffrances et aussi de les assister jusqu'à la mort ». Au niveau des principes généraux du traitement médical, le médecin doit tenir compte au maximum de la volonté du patient. Si ce dernier est capable de discernement, alors le médecin doit respecter sa volonté mais ne jamais le tuer. Si le patient est incapable de discernement, alors le médecin doit tenir compte de ce que l'on peut présumer de la volonté du patient.

En somme, les directives établissent que l'euthanasie passive de la part d'un médecin est possible lorsque deux conditions sont remplies : premièrement, il doit s'agir d'un malade dont l'état se dégrade de manière irréversible ;

20 Archives du Temps, *Journal de Genève*, 18 janvier 1975.

21 Archives du Temps, *Journal de Genève*, 18 janvier 1975.

22 Archives fédérales suisses, E1070#1995/42#109*, *Rapport de la commission du Conseil national*, 3 novembre 1978.

23 Archives fédérales suisses, E1070#1995/42#109*, Académie Suisse des sciences médicales, *Directives concernant l'euthanasie*, 5 novembre 1976.

Histoire suisse

deuxièmement, celui-ci ne pourrait avoir ultérieurement une vie relationnelle consciente. Si ces deux conditions sont remplies alors le médecin a la possibilité d'apaiser les souffrances en priorité et de ne pas utiliser toutes les ressources thérapeutiques qu'il a à sa disposition afin de prolonger artificiellement la vie du patient. Cette forme d'euthanasie passive est jugée « médicalement justifiée ».

La fin du document prend en compte le fait que l'euthanasie est une problématique non seulement médicale mais également éthique et juridique. Cinq articles du Code pénal sont ainsi cités : les articles 111, 112, 113, 114, 181, mais pas l'article 115 qui traite de l'incitation et de l'assistance au suicide.

Parmi les membres de la commission chargée d'élaborer ces directives, on trouve une quinzaine de personnes issues du monde purement médical mais également Monsieur Ringeling, professeur d'Éthique théologique à Berne, Monsieur Schulz professeur de droit pénal et de philosophie du droit ainsi que le docteur Gautier par ailleurs Conseiller national. Ce dernier est particulièrement intéressant puisqu'on la retrouve tant dans cette commission que dans les deux commissions du Conseil national qui se penchent sur la question de l'euthanasie durant la deuxième moitié des années 1970. Le docteur Gautier est un genevois ayant réalisé un doctorat en 1954 avant de se spécialiser en pédiatrie en 1958. Il se lance tardivement en politique au sein du parti libéral particulièrement influant à Genève et est directement élu au Grand Conseil genevois en 1969. Il entre au Conseil national en 1972 suite au décès du Conseiller national Deonna²⁴. Le docteur Gautier illustre bien les liens étroits qui existent entre l'Académie des sciences médicales et le traitement politique qui est fait de la question de l'euthanasie au sein du Conseil national.

L'unanimité politique en faveur du statu quo

On constate de manière évidente que les commissions du national se réfèrent aux directives de l'ASSM, auxquelles elles accordent une grande importance. L'interprétation que propose l'ASSM au sujet de l'euthanasie est reprise telle quelle et est uniquement confrontée au cadre légal pour évaluer la pertinence d'une réglementation supplémentaire à ce dernier. Dans le dossier relatif au traitement de l'initiative zurichoise dans les archives fédérales²⁵, il existe quelques correspondances entre l'ASSM et la présidence de la commission. En outre, les directives sur l'euthanasie sont en tête du dossier de documentation confectionné à l'attention des membres de la commission du Conseil national. Tout semble fait pour que ces directives soient considérées comme un document central de référence et que son interprétation de l'euthanasie soit entérinée a priori.

Par ailleurs, on observe que la composition de la commission de 1975 et de celle qui rend son rapport en 1978 est sensiblement la même. Les deux possèdent 19 membres ; elles sont toutes deux présidées par la Conseillère nationale Spreng ; sur les 19 membres de la seconde, 12 étaient déjà présents au sein de celle de 1975, notamment le bâlois Allgöwer, qui avait déposé l'initiative parlementaire de 1975, et le genevois Gautier. Il n'est donc pas surprenant, qu'après leurs discussions respectives, les deux commissions du National arrivent aux mêmes conclusions. Dans les deux cas, on constate un unanimisme politique en faveur du statu quo. Dans son rapport du 27 août 1975²⁶ sur l'initiative parlementaire sur l'euthanasie passive déposée par Allgöwer, la commission du Conseil national chargée de traiter cette question annonce qu'elle recommande, à l'unanimité moins une abstention, de ne pas lui donner suite. A une exception, la

24 BARRELET, 2004.

25 Schweizerisches Bundesarchiv BAR, E1070#1995/42#109*, *Standesinitiative des Kantons Zürich. Sterbehilfe für unheilbar Kranke*, 1977-1979.

26 *Initiative parlementaire sur l'euthanasie passive. Rapport de la commission du Conseil national. Du 27 août 1975.*

L'Atelier historique

quinzaine d'experts auditionnés a estimé qu'une réglementation spéciale sur l'euthanasie n'apporterait pas plus de sécurité et de clarté par rapport au cadre légal en vigueur. La commission de 1975 fait sien cet avis en considérant que les normes et les principes légaux sont alors suffisants pour permettre une protection du médecin qui ne lui ôte pas son sens de la responsabilité. Lors de la commission de 1978, les membres s'attèlent surtout à regarder si la solution « médicalement justifiée » présentée dans les directives de l'ASSM est juridiquement possible. C'est le cas aussi de la commission du Conseil des Etats²⁷ qui fait peu ou prou le même travail que celle du Conseil national. Les deux rapports, en se basant sur les directives présentées plus haut, définissent quelle euthanasie passive est légalement autorisée ou plutôt tolérée et à quelles conditions. Il ressort du contenu de ces deux rapports une double volonté politique : d'une part la tolérance à l'égard de l'euthanasie passive lorsqu'elle correspond à un renoncement à pratiquer l'acharnement thérapeutique pour des malades incurables, d'autre part le rejet clair de l'euthanasie active, à l'exception de celle qui est qualifiée d'indirecte dans un contexte médical.

L'émergence de la notion d'assistance au décès

Si les trois rapports des commissions sont caractérisés par l'unanimité politique qu'ils révèlent ainsi que par leurs références constantes aux directives de l'ASSM pour les deux derniers, il n'empêche qu'ils présentent une évolution de discours intéressante. Cela est d'autant plus flagrant et porteur de sens que cela contraste avec la stabilité de la position défendue, soit un refus d'entrer en matière sur une réglementation particulière de l'euthanasie ou une légalisation de l'euthanasie active.

Dans le rapport de la commission chargée

de traiter l'initiative parlementaire d'Allgöwer²⁸, on remarque les traits discursifs suivants : tout d'abord, comme il est constaté que la frontière entre euthanasie passive et active peut parfois être floue, plusieurs substitutions de termes sont opérées. Ainsi, on estime que l'expression « euthanasie passive » correspond au fait de « laisser mourir de mort naturelle » et on introduit la notion de « prolongation artificielle de la vie » qui pourrait même être formulée en tant que « prolongation artificielle de l'agonie ». Ces formulations subsidiaires traduisent une claire orientation idéologique visant à normaliser l'euthanasie passive et à rejeter l'euthanasie active. Ensuite, on observe que l'accent est mis sur la notion de responsabilité individuelle au détriment de la liberté, qui se voit restreinte : le médecin doit être suffisamment protégé sans pour autant que le sens de la responsabilité de ses décisions ne lui soit ôté car « ni la loi ni des tiers ne peuvent le défier de la responsabilité qu'il assume à cet égard ». Parallèlement, il y a une restriction très claire de la liberté individuelle : « la liberté humaine est sans doute le bien le plus précieux, mais elle a ses limites. L'être humain ne doit pas pouvoir décider librement de sa propre mort ». On est loin d'accorder un droit à disposer de son propre corps. Enfin, et c'est peut-être le plus intéressant, la définition du rôle du médecin est classique : « la première obligation du médecin est de guérir, d'aider, de stabiliser un état ». Sa tâche principale est « de rétablir et de sauvegarder la santé du patient ». Dans cette définition ainsi que dans le reste du rapport, on observe une absence totale du terme et de la notion d'assistance qui va pourtant émerger dans les écrits postérieurs analysés.

En effet, on constate par la suite l'émergence discursive de la notion d'assistance au décès. Elle apparaît déjà dans les directives de l'ASSM²⁹ dans la définition du devoir du

27 Archives fédérales suisses, E1070#1995/42#109*, Rapport de la commission du Conseil des États, 25 mai 1979.

28 Initiative parlementaire sur l'euthanasie passive. Rapport de la commission du Conseil national. Du 27 août 1975.

médecin : « [de] guérir ses malades, de les aider, de soulager leurs souffrances et aussi de les assister jusqu'à la mort » [nous soulignons]. On retrouve ensuite l'expression « assistance au mourant » qui est définie plus tard comme suit : « l'assistance au décès concerne un être humain qui se meurt ».

Cette notion d'assistance au décès (comme bon nombre d'autres éléments des directives) est reprise dans le rapport de la commission du Conseil national du 3 novembre 1978³⁰. La définition du devoir du médecin est ainsi retranscrite telle quelle. On observe par la suite plusieurs apparitions de l'idée d'assistance au décès dans le rapport. On précise alors que l'aide au décès comprend l'euthanasie active et passive ; en allemand, cette notion se traduit par l'expression « Hilfe zu sterben ». Il y a ainsi plusieurs formes d'assistance au décès ; le rapport s'attèle à expliciter lesquelles sont licites et à quelles conditions.

Vers la fin du rapport, on voit pour la première fois apparaître depuis le début du débat une mention de l'assistance au suicide (« Gehilfenschaft zum Selbstmord » en allemand) et de l'article 115 du Code pénal. L'auteur de l'initiative auditionné estime en effet qu'il y a une contradiction à ce que l'euthanasie active soit pénalement répréhensible alors que l'assistance au suicide est permise à certaines conditions : « l'incitation ou l'assistance au suicide ne sont punissables que lorsque le coupable agit pour un mobile égoïste (art. 115 CP). On ne comprend pas pourquoi la mort donnée par pitié serait plus punissable que l'assistance en vue du suicide. » Cette apparente contradiction est reprise à la toute fin du rapport. On tente alors de comparer l'application des articles 114 et 115 du Code pénal. Contrairement aux directives, qui mentionnaient des articles du Code pénal mais non le 115, ce

dernier est ici invoqué. Le rapport reconnaît que l'application de ces deux articles peut conduire à des « différenciations subtiles » :

Celui qui, sur la demande sérieuse et instante d'un mourant, lui donne une dose mortelle d'un médicament est passible de sanctions, alors que la personne qui place simplement cette même dose à la portée du patient, lui prête assistance en vue du suicide et reste impunie, à moins qu'elle ne soit poussée par un mobile égoïste.

Nous avons là une reconnaissance explicite de l'assistance au suicide en tant que forme licite d'assistance au décès. La formulation laisse la circonstancielle « à moins qu'elle ne soit poussée par un mobile égoïste » en fin de phrase, révélant ainsi que les rédacteurs du rapport (et les membres de la commission qui l'ont validé) ont conscience de l'existence d'une lacune juridique. Ils se positionnent en faveur d'une présomption d'innocence et donc d'une tolérance vis-à-vis de cette pratique tant qu'un mobile égoïste n'a pas pu être prouvé.

En conclusion, nous avons pu observer l'émergence durant la seconde moitié des années 1970 en Suisse d'une revendication d'un certain droit à la mort qui est ensuite traitée politiquement. Dans le débat, il est étonnant de constater une si grande divergence d'avis entre l'euthanasie passive qui est largement acceptée et l'euthanasie active qui rencontre de grandes oppositions alors que la limite entre les deux notions est qualifiée de floue dans les sources. Ceci s'explique peut-être par le fait que l'euthanasie active cristallise la ligne de fracture qui existe dans ce débat entre deux conceptions très différentes de la place de l'individu face à la médecine et à la mort. D'un côté, la majorité des médecins et toutes les commissions qui sont influencées voire dépendantes de la position médicale dominante

29 Archives fédérales suisses, E1070#1995/42#109*, Académie Suisse des sciences médicales, *Directives concernant l'euthanasie*, 5 novembre 1976.

30 Archives fédérales suisses, E1070#1995/42#109*, *Rapport de la commission du Conseil national*, 3 novembre 1978.

L'Atelier historique

s'opposent farouchement à l'euthanasie active en insistant sur la nécessaire responsabilité individuelle du médecin vis-à-vis de son patient. On observe que les acteurs qui défendent véritablement cette position dans les institutions sont des médecins et qu'ils le font avec pour objectif premier la protection de leur profession. De l'autre côté, les partisans de l'euthanasie active estiment que les patients peuvent prendre leurs responsabilités et les risques en conscience ; ils considèrent qu'un individu doit pouvoir disposer de son propre corps et qu'il n'est pas soumis de manière permanente au corps médical. Cette position qui semble pouvoir séduire une bonne partie de l'opinion n'est pas portée au sein des institutions et elle se heurte immédiatement aux considérations éthiques et juridiques établies.

Aussi ressort-il un traitement politique prudent voire frileux de cette revendication nouvelle d'un certain droit à la mort. On oppose le statu quo à une demande sociale forte. On est ainsi loin de l'image d'une Suisse progressiste sur ce sujet. On serait même tenté de qualifier de conservateur ce traitement de la part des élites politiques. La société civile suisse semble soutenir

une position plus progressiste que ces dernières. Il n'empêche qu'un certain progrès social sur ce sujet finira par se concrétiser au début des années 1980 avec la création d'Exit et la mise en place de la pratique du suicide assisté. Peut-on voir ceci comme un aboutissement de la revendication émergeant dès 1975 ? Peut-on en déduire qu'il y a un passage de l'euthanasie active au suicide assisté, le second étant la solution pragmatique à la revendication de la première ? Un tel mouvement est perceptible dans les rapports analysés. Nous avons souligné l'émergence discursive de la notion d'assistance jusqu'à la mort, d'assistance au décès, dans les directives de l'ASSM de 1976 puis son affermissement dans le rapport de la commission du Conseil national de 1978. A la fin de ce même rapport, apparaît la première mention de l'assistance au suicide qui se voit rattachée à la notion d'assistance au décès en tant qu'une de ses formes licites. Cette hypothèse d'une évolution de l'euthanasie active vers le suicide assisté semble confirmée par le fait que les fondateurs d'Exit se déclarent, selon leur témoignage oral³¹, avant tout comme des partisans de l'euthanasie active.

31 HERRMANN, 2016.

Bibliographie

Sources

Archives fédérales suisses, E1070#1995/42#109*, *Rapport de la commission du Conseil national*, 3 novembre 1978.

Archives fédérales suisses, E1070#1995/42#109*, *Rapport de la commission du Conseil des États*, 25 mai 1979.

Archives fédérales suisses, E1070#1995/42#109*, Académie Suisse des sciences médicales, *Directives concernant l'euthanasie*, 5 novembre 1976.

Archives fédérales suisses, E1070#1995/42#109*, HIRSCH, Laurent, *Euthanasie*, avril 1978.

Archive du Temps, *Gazette de Lausanne*, 22 janvier 1975.

Archives du Temps, *Journal de Genève*, 16 janvier 1975, 18 janvier 1975, 20 janvier 1975, 30 janvier 1975, 11 février 1975, 22 février 1975, 7 mars 1975, 2 avril 1975, 10 juillet 1976, 13 juillet 1976, 17 janvier 1977, 28 février 1978.

Code pénal suisse, du 21 octobre 1937.

HERRMANN, Irène, *Compte rendu oral du témoignage oral de Béatrice Deslarzes et du Docteur Beck, membres fondateurs d'Exit Suisse romande*, 19 octobre 2016.

Initiative parlementaire sur l'euthanasie passive. Rapport de la commission du Conseil national. Du 27 août 1975.

Richtlinien für die Sterbehilfe der Schweizerischen Akademie der Medizinischen Wissenschaften, Zeitschrift für Evangelische Ethik, 1977.

Schweizerisches Bundesarchiv BAR, E1070#1995/42#109*, *Standesinitiative des Kantons Zürich. Sterbehilfe für unheilbar Kranke*, 1977-1979 (Dossier).

Stellungnahmen zum Fall Haemmerli. In, *Neue Zürcher Zeitung*. 23 Janvier 1975, S. 41 (Affaire Hämmerli).

SUTER, Daniel, *exit (deutsche schweiz) 1982-2012 ein überblick. 30 jahre einsatz für selbstbestimmung*, p. 7.

Littérature secondaire

« Die "Affäre Haemmerli". Eklat um die Sterbehilfe ». In, *Neue Zürcher Zeitung*, 2015.

BARRELET, Jacques, « Gautier, André », *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne : <http://www.hls-dhs->

L'Atelier historique

dss.ch/textes/f/F6782.php (version du 30/07/2004).

GSCHWEND, Lukas, « Droit pénal », *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9616.php> (version du 06/11/2006).

KOELBING, Huldrych M. F., « Médecine », *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8275.php> (version du 10/03/2011).

STEINBRECHER, Aline, « Suicide », *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F17450.php?topdf=1> (version du 22/06/2016).

WALTER, François, *Histoire de la Suisse. Tome 5 : Certitudes et incertitudes du temps présent (de 1930 à nos jours)*, Neuchâtel, Ed. Alphil-Presses universitaires suisses, 2013.

Des éléphants à Genève : entre intérêt populaire et scientifique

Des jardins de l'Antiquité aux parcs animaliers du XXI^e siècle, la représentation de l'altérité animale prend diverses formes à travers les âges. Les foires itinérantes, nombreuses à l'époque moderne, laissent progressivement place, à l'époque contemporaine, aux ménageries et cirques ambulants. Parallèlement, les ménageries royales évoluent en zoos, dont l'accès s'ouvre à un public grandissant, et maintiennent une présence permanente d'animaux exotiques en milieu urbain. Les éléphants sont incontournables dans ces mises en scène des bêtes. Par leurs dimensions uniques et leur relative rareté sur le continent européen, ces pachydermes fascinent. Contrairement à d'autres espèces « exotiques » telles que le lion ou l'hippopotame, l'éléphant d'Asie est partiellement domestiqué. Durant l'Antiquité, ces animaux sont utilisés comme armes dans les conflits militaires, et également mis en scène dans des numéros d'habileté. Ils se raréfient sur le continent européen à l'époque médiévale, même s'ils demeurent présents dans l'imaginaire collectif. L'éléphant devient alors l'apanage des souverains et des puissants, seuls les princes en revendiquent la possession¹. Leur présence reste alors extraordinaire en Europe, même si elle devient plus fréquente avec l'essor des ménageries ambulantes, essor corrélé aux nouvelles théories scientifiques comme l'évolutionnisme et à l'expansion coloniale². Les premiers jardins zoologiques, contenant des spécimens, sont créés à la fin du XVIII^e siècle, et au début du XIX^e siècle³.

Bien que la Suisse n'ait pas d'histoire coloniale ou d'empire commercial intercontinental, contrairement aux autres nations européennes, Genève ne fait pas exception au goût de l'exotisme. Dès fin 1651, le registre du Conseil

informe, par une courte entrée, du passage d'un éléphant amené d'Asie. Le pachyderme, nommé Hansken, est adopté par des Danois et sillonne alors l'Europe⁴. De même, plusieurs documents attestent de la présence d'éléphants à Genève dans la première moitié du XIX^e siècle. On observe une affluence particulièrement dans la première moitié du XIX^e siècle. Période d'essor des ménageries ambulantes, les animaux exotiques ne sont pas présents de manière permanente dans la ville lémanique, mais exhibés ponctuellement. Ils font étape à Genève, voyageant parfois au sein de ménageries ambulantes, d'autres, plus rarement, comme « one-animal-show ». Le caractère exceptionnel de leur présence est renforcé par les circonstances extraordinaires qui mènent à la mise à mort de deux d'entre eux, respectivement en 1820 et en 1837.

Ces événements exceptionnels ont produit plusieurs sources informant sur le rapport particulier tissé entre les Genevois et ces éléphants. Différents intérêts - curiosité populaire, et recherche scientifique entre autres - aident à comprendre la présence de ces animaux dans le contexte urbain, espace qui leur est étranger et apparaît inadéquat. En analysant ces sources, il est possible de cerner la manière dont ce symbole de l'exotisme par excellence, était perçu et traité par les habitants. Ces éléphants représentent un intérêt pour les Genevois, que ces derniers soient de simples spectateurs ou scientifiques curieux. Cet attrait amène ces pachydermes dans des lieux et situations inadaptés ; le séjour dans la ville lémanique s'avère fatal.

1 DELORT, 1993, p. 366.

2 DELORT, 1993, p. 366.

3 1793, pour Paris, 1828 pour Londres. Cf BARATAY, 2004, p. 79.

4 Le périple d'Hansken est retracé dans ROSCAM ABBING, 2006. Le passage à Genève est également mentionné dans les procès verbaux du conseil : AEG, R.C. 150, f° 335 (1651).

Une importante fascination populaire : entre empathie, attachement et curiosité.

L'éléphant, s'il reste relativement rare en Europe aux périodes médiévales et modernes, est plus présent sur le continent européen que l'on peut le présupposer. La présence d'au minimum une douzaine de spécimens est avérée au XVIII^e siècle⁵. L'animal est à cette époque traité comme une marchandise. Il fait partie des différents « biens » transportés avec le développement des voies maritimes en direction des pays asiatiques : c'est une denrée coloniale, une propriété. Le transport d'une telle bête comporte cependant de nombreuses contraintes pratiques, techniques et financières. Logement, ravitaillement, entretien coûteux, l'importation d'animaux exotiques conséquents n'est pas un commerce aussi développé que celui des épices par exemple. Louise Robbins rapporte des cas d'explorateurs-marchands qui, au siècle précédent, refusent de ramener en Europe des animaux exotiques vivants, bien qu'ordonné par leurs autorités, en raisons des problèmes que posent un tel acheminement⁶. Malgré tout, quelques spécimens sont amenés avec succès sur le sol européen. Au XVIII^e siècle, les principaux transports de pachydermes sont motivés par la volonté de souverains de faire étalage de leur puissance. La possession d'un éléphant symbolise une certaine maîtrise de la nature, ainsi qu'une démonstration de richesse. Au XIX^e siècle, son importation répond de plus en plus à un intérêt populaire de connaissance de la nature⁷.

Il est difficile d'estimer exactement le nombre de spécimens présents en Europe au XIX^e siècle, car l'absence d'identification individuelle de ces animaux, outre quelques exceptions, rend complexe toute comptabilisation. Certains indices peuvent cependant nous renseigner. Les voyages de ces bêtes sont souvent documentés dans les

journaux locaux, en raison de leur caractère événementiel. Aussi, il est possible d'extrapoler, par rapport aux faits connus durant les siècles précédents, un nombre minimum de pachydermes présents sur le continent. Entre 1681-1780, onze éléphants ont été disséqués en Europe⁸. En plus de ces cas avérés, il est très probable que certains animaux ne soient pas morts à proximité des scalpels des scientifiques ; il est légitime de supposer l'existence supplémentaire de quelques éléphants dans les ménageries, et autres établissements de spectacles ou de sciences.

Leur présence est avérée, mais les raisons de leur venue sont plus complexes à établir. Comment expliquer l'intérêt particulier que porte le public à ces éléphants ? L'animal bénéficie d'un statut particulier. Le comte de Buffon, scientifique éminent du XVIII^e siècle, donne une définition positive de l'éléphant : il le considère comme « le plus adroit et le plus intelligent de tous les animaux »⁹. Ce statut élevé dans la pyramide des êtres vivants est lié au fait que les naturalistes lui reconnaissent des capacités proches de celle de l'être humain. L'éléphant est un des rares animaux à démontrer une conscience de lui-même¹⁰. De par sa position élevée dans la hiérarchie animale, le pachyderme bénéficie d'une considération particulière. Les tensions sociales et débats éthiques qui animent cette époque sont d'ailleurs projetées sur ces êtres. En effet, le rapport ambigu et contradictoire qu'entretiennent les hommes face à « l'esclavagisme d'un tel animal » apparaît assez clairement au début du XIX^e siècle¹¹. Le lexique de la liberté ou, en l'occurrence, de son absence, ainsi que celui de l'esclavage servent à décrire les conditions de vie de l'éléphant, notamment dans les quotidiens locaux à une période durant laquelle l'abolition de telles pratiques fait objet de débat. La presse témoigne d'ailleurs d'une empathie extrême pour ces animaux de passage.

5 CUNNINGHAM, 2010, p. 305-306.

6 ROBBINS, 2002, p. 21.

7 BARATAY, HARDOUIN-FUGIER, 1998, p. 131-132.

8 CUNNINGHAM, 2010, p. 305-306.

9 BUFFON, 1764, p. 95.

10 Fait supposé à l'époque, avéré actuellement. Cf. PLOTNIK, DE WAAL, REISS, 2006, p. 17053.

11 ROBBINS, 2002, p. 193.

D'autres raisons expliquent cette fascination populaire. De manière assez évidente, les dimensions considérables de l'animal impressionnent tous les publics. La morphologie de cette espèce est parfois décrite comme difforme¹². Sa taille et son poids en font l'un des animaux les plus massifs au monde, d'où son intérêt. Le fonctionnement d'un animal aussi lourd et corpulent soulève des interrogations, notamment sur la manière dont des pattes si courtes peuvent supporter une telle masse.

La fascination que provoque cet animal demeure constante. On dénombre, par les annonces dans les quotidiens locaux, des passages d'éléphants de manière régulière à Genève dans la première moitié du XIX^e siècle¹³. Bien que devenant de plus en plus courante - sa présence reste assez rare pour que l'intérêt populaire demeure soutenu. Les sources confirment que des spectateurs viennent, ou souhaitent venir observer l'animal à plusieurs reprises¹⁴. Dans certains cas, la présence de l'animal est prolongée comme le confirme des brèves annonces dans le *Journal de Genève*. Si plusieurs facteurs peuvent expliquer un changement dans la date de départ, l'intérêt populaire (et donc les bénéfices économiques qui y sont associés pour les propriétaires animaliers) en est probablement l'un des plus importants.

L'attachement populaire est corrélé à une humanisation et personnification de l'animal. L'intelligence de l'animal, mentionnée précédemment, le rend plus sympathique aux yeux des spectateurs. Des anecdotes attribuées sans distinction à différents éléphants apparaissent de manière récurrente : elles agissent comme des tropes illustrant ses capacités intellectuelles et émotionnelles. Par exemple, sa capacité à jouer des tours aux spectateurs, et de manière plus générale à interagir avec les humains avec humour, le rend plus accessible.

Il est pertinent de s'intéresser à cet attachement populaire, puisqu'il nous permet notamment de comprendre les réactions des Genevois lors des événements qui mènent à l'exécution de deux de ces éléphants, en 1820 et en 1837. La mise à mort provoque une forte indignation auprès de la population. Les différentes sources disponibles témoignent d'un fort attachement à l'animal. Dans les deux cas, la presse locale et les correspondances privées rapportent des interrogations sur la nécessité d'abattre l'animal auxquelles des notices produites par les scientifiques font réponse. Les productions populaires ont d'ailleurs tendance à humaniser l'animal, en soulignant son caractère habituellement « si bon, si doux, si aimable »¹⁵. Les accès de colère, qui sont instrumentalisés pour justifier sa mise à mort, apparaissent comme exceptionnels, contraire à sa nature même.

En 1820, la notice scientifique produite, que l'on peut probablement attribuer soit au Chevalier Pierre-François-Marie Bourdet de la Nièvre soit au médecin-chirurgien François-Isaac Mayor, tous deux présents sur les lieux, relate le déroulement des événements qui ont mené à la mise à mort d'une de ces bêtes à l'aide d'un canon¹⁶. En 1837, dans le cas de l'éléphant nommé Miss D'jeck, la note produite par le Dr Mayor est un argumentaire démontrant la dangerosité de l'éléphant pour justifier son exécution¹⁷. La mise à mort de l'animal est faite sur la demande expresse du chirurgien. Un incident au mois d'avril avait provoqué son exil dans les fossés de Rive. L'animal aurait également blessé un autre spectateur au mois de mai, mais ce fait, mentionné dans une gazette locale, n'est pas confirmé par d'autres sources¹⁸. La demande du scientifique semble avoir jeté sur lui des accusations affirmant qu'il avait agi par intérêt personnel. En l'occurrence, il est légitime de penser que le savant

12 BUFFON, 1764, p. 95.

13 *Journal de Genève*, 1826-1850.

14 [s.n.], *Affiche annonçant l'arrivée d'un éléphant sur la place Bel-Air*, 1802. L'affiche de publicité annotée par un spectateur qui affirme être allé le voir trois fois. Les cahiers d'écolier de David Dunant, bourgeois genevois, non publiés et archivés à la BGE mentionnent aussi son souhait de retourner voir l'éléphant.

15 [s.n.], *Notice sur l'éléphant mort à Genève le 31 mai dernier*, 1820.

16 [s.n.], *Notice sur l'éléphant mort à Genève le 31 mai dernier*, 1820.

17 MAYOR, 1837.

18 *Gazette de Lausanne*, 26 mai 1837.

L'Atelier historique

était motivé par une volonté de disséquer l'animal pour étudier son anatomie. Dans les deux cas, la population demande aux autorités intellectuelles de démontrer le bien-fondé de leur mise à mort.

Aussi forte soit-elle, cette empathie se trouve rapidement dépassée par la curiosité, une fois l'animal abattu. En effet, s'il est rare d'observer un éléphant vivant, il est encore plus exceptionnel d'en voir un mort. Dès lors, la population se précipite pour admirer la carcasse. L'absence de vie, et par conséquent de mouvements et de dangerosité, permet au public genevois d'avoir une expérience encore plus sensorielle de l'animal. Les spectateurs peuvent venir l'observer de très près, sous tous les angles, mais également toucher sa peau, et le sentir. La rencontre avec l'animal, « sujet exotique » par excellence, est une expérience sensorielle de manière générale, que celui-ci soit mort ou vivant¹⁹.

Une autre réaction du public genevois est plus surprenante pour un lecteur du XXI^e siècle : en 1820, les habitants de la cité lémanique semblent se presser pour savourer sa viande. Les morceaux de chair récupérés suite à la découpe de l'animal sont revendus dans l'une des boucheries de la ville dans les jours suivants. Peu d'informations sont disponibles sur ces ventes, mais il apparaîtrait que cette chair particulière ait attiré beaucoup de clients²⁰. La possibilité de goûter cette viande, si rarement accessible, est une opportunité exceptionnelle. Les Genevois, portés par une curiosité dépassant l'affectif, n'ont alors aucun scrupule à savourer sa chair. Le chevalier Bourdet de la Nièvre note que les habitants ayant mangé la viande n'apparaissent pas avoir été affectés par les doses de poison administrées préalablement à l'animal pour le tuer. Certains d'entre eux ont subi des indigestions, mais plus vraisemblablement causées par une trop grande consommation de ce

gibier si rare²¹.

La situation se reproduit de manière relativement similaire en 1837 avec l'exécution de Mademoiselle D'jeck. Le Dr Mayor, lorsqu'il effectue sa demande de mise à mort de l'animal, requiert également l'autorisation de pouvoir vendre sa chair, afin de pouvoir dédommager son propriétaire. Le Conseil refuse clairement de donner l'autorisation de vente pour la viande, l'essor de l'hygiénisme de cette période ayant probablement mené à cette décision dans une volonté de préserver la santé publique²². Malgré tout, des documents postérieurs indiquent qu'une boucherie de la Corraterie vend la viande de Mademoiselle D'jeck, sous forme de pâté, durant les jours suivant l'exécution²³.

Le public genevois entretient donc un rapport complexe avec les éléphants présents au sein des murs de la ville. Si une empathie se manifeste clairement face à cet animal, qui apparaît souvent humanisé, la curiosité semble prendre le pas sur l'affectif. Cette fascination de l'autre, différent car animal et exotique, apparaît créée par l'augmentation des échanges et des flux avec les colonies en Europe. Cet attrait est entretenu et augmenté par les montreurs d'animaux qui font ainsi prospérer leur fonds de commerce. Utilisé pour divertir et émerveiller la population, l'éléphant représente également une source de savoir scientifique ; il possède une anatomie particulière à étudier pour en comprendre les mécanismes, et à comparer à l'humain. Il apparaît également objet de connaissance pour l'histoire naturelle.

La curiosité scientifique, dans une période d'essor des sciences naturelles.

Les loisirs se multiplient, à Genève comme

19 PLUMB, 2010, p. 272.

20 La viande, vendue dans une boucherie rue de la Corraterie, aurait attiré 300 à 400 personnes d'après [s.n.], *Notice sur l'éléphant mort à Genève le 31 mai dernier*, 1820.

21 [s.n.], *Notice sur l'éléphant mort à Genève le 31 mai dernier*, 1820. Outre l'aspect anecdotique de cette note, elle a également un intérêt scientifique : soit les poisons étaient devenus inefficaces, soit la circulation sanguine de l'éléphant, de par son rythme très lent, n'a pas diffusé le poison dans l'organisme.

22 AEG, R.C. 359, f° 811, (21 juin 1837).

23 WYLER, 1987, p. 20.

dans les autres cités européennes, au début du XIX^e siècle, et la présence de ménageries s'inscrit dans ce contexte de diversification des amusements populaires disponibles. La venue d'éléphants ne répond cependant pas uniquement à un besoin de divertissement. Un intérêt scientifique grandissant pour la nature (et son histoire) a également motivé ce genre de pratiques. Au XIX^e siècle, le savoir scientifique se démocratise pour le grand public, avec différentes méthodes d'initiation et d'éducation aux sciences naturelles qui prennent leur essor. Parallèlement, les sciences se spécialisent pour les élites intellectuelles, les disciplines se développent et s'institutionnalisent. Cette disciplinarisation en branches se manifeste notamment par la création en 1802 d'une chaire de zoologie, qui devient chaire d'histoire naturelle en 1815 à l'Académie de Genève, évolution contemporaine au passage des éléphants que nous étudions²⁴. L'intérêt scientifique que représente ces spécimens explique d'ailleurs le parcours posthume de ces animaux. Deux éléphants, suite à leur exécution, sont disséqués pour être étudiés, et empaillés afin d'être exposés au musée académique.

Les connaissances de l'anatomie de l'éléphant sont assez avancées au début du XIX^e siècle. Avant les dissections genevoises de 1820 et de 1837, plusieurs éléphants sont déjà passés post-mortem sous le scalpel de scientifiques lors du siècle précédent. Une douzaine de dissections de spécimens, pour la plupart pratiquées en Europe, ont mené à la production de notices scientifiques²⁵. Le chevalier Bourdet de la Nièvre a d'ailleurs assisté à une de ces opérations à Paris avant son expérience genevoise. Le savoir scientifique établi sur l'*Elephas Maximus* est assez développé, du moins par rapport aux connaissances sur d'autres animaux exotiques tels que le rhinocéros et la girafe²⁶. Ces derniers, étant plus rarement importés avec succès sur le continent européen, sont alors

moins connus des scientifiques. En s'intéressant aux productions scientifiques de l'époque, il est possible de deviner les questionnements qui gouvernaient les recherches de ces savants. Nombres des interrogations et hypothèses sur la physiologie et biologie de l'éléphant de ce début XIX^e ont été précisées ou confirmées par des études plus récentes²⁷.

Le premier cas de dissection d'éléphant genevois, en 1820, a particulièrement fasciné. Il présente également l'avantage d'être décrit par les deux scientifiques présents qui se sont occupés du traitement posthume de l'animal : le Chevalier François-Marie Bourdet de la Nièvre, et le médecin chirurgien François-Isaac Mayor²⁸. Bien que l'événement soit exceptionnel ces acteurs se révèlent relativement aptes à gérer la situation. Le Chevalier Bourdet est d'ailleurs l'auteur d'un texte paru l'année précédente, une notice décrivant la dissection à Paris en 1802 de l'éléphant de la ménagerie du Jardin des Plantes²⁹. Tous les aspects de la dissection genevoise ne sont pas également documentés. Il est cependant légitime de supposer que, d'une manière générale, celle-ci s'est déroulée selon les mêmes étapes que l'expérience parisienne.

Les scientifiques genevois profitent de l'occasion pour confronter les savoirs en vigueur à leur cas précis. Pour comprendre l'anatomie de l'éléphant, Bourdet semble avoir étudié le spécimen de 1820 d'après son expérience de la ménagerie du Jardin des Plantes de 1802, mais également en comparant son spécimen avec des illustrations d'ouvrages d'histoire naturelle. Des pages d'illustrations scientifiques annotées sur l'éléphant, issues de Buffon, se trouvent dans les possessions personnelles de Bourdet, archivées à la BGE³⁰. Les observations faites par Bourdet suite à la dissection de 1820 circulent d'ailleurs en Europe, la notice scientifique concernant la mort

24 Chaire attribuée à Auguste-Pyrame de Candolle puis Louis Jurine. L'histoire de ce qui est devenu l'actuel département de la génétique et de l'évolution est disponible sur le site de celui-ci : <https://genev.unige.ch/fr/history>.

25 CUNNINGHAM, 2010, p. 305-306.

26 Principales références sur le sujet : PERRAULT, 1671 ; BUFFON, 1764 ; STUKELEY, 1792 ; CAMPER, 1802.

27 La capacité d'autoreconnaissance de l'animal était supposé à l'époque, avéré actuellement. Voir PLOTNIK, DE WAAL, REISS, 2006.

28 BOURDET, 1820 ; [s.n.], *Notice sur l'éléphant mort à Genève le 31 mai dernier*, 1820.

29 BOURDET, 1820.

30 Images issues de BUFFON, 1764, p. 90-107.

L'Atelier historique

de l'éléphant étant notamment envoyée à William Allen, un scientifique britannique³¹. Ces interrogations et zones d'intérêts sont similaires lors de la dissection du second éléphant, Mademoiselle D'jeck, 17 ans plus tard.

Cette curiosité scientifique pour l'animal apparaît de manière assez évidente dans ces sources produites par les chercheurs. Cette attention particulière est une conséquence d'une proximité plus importante de l'animal avec les populations européennes, via les récits d'explorations publiés à grands tirages, ou les importations de spécimens sur le continent. En rendant plus accessible une espèce jusque-là assez distante et restée inatteignable, cette mise en scène de l'animal a réveillé un intérêt pour son étude. Cet attrait n'est pas uniquement lié à ces conditions pratiques ; il est également corrélé à un développement important de la recherche en sciences naturelles en général. Des institutions comme les musées d'histoire naturelle qui se mettent en place dans toute l'Europe à cette période-là, témoignent également de cet essor.

Les différentes productions des scientifiques issues de cet événement nous renseignent d'ailleurs sur les zones d'intérêts des savants. Trois principales sont identifiées : ce sont surtout celles qui différencient l'éléphant nettement des autres animaux mais surtout de l'humain. En effet, l'essor de l'histoire naturelle et la découverte de fossiles fait émerger les premières théories évolutionnistes. Établir des différences claires entre l'humain et les différents animaux permet à l'Homme de conserver cette frontière qui le distingue et le maintient supérieur aux autres êtres vivants.

L'intérêt scientifique à l'égard de l'éléphant ne se limite pas aux élites éduquées. Les animaux, vivants ou empaillés, sont également

utilisés dans le courant de démocratisation et de diffusion du savoir scientifique qui se développe à l'époque en Europe. La création du musée académique de Genève est contemporaine, son ouverture date de l'année 1818. Avec l'essor des lieux de vulgarisation du savoir scientifique et le développement parallèle de la mise en scène de l'exotisme, les éléphants acquièrent une forte valeur éducative. Les affiches de publicité, qui annoncent leur arrivée, donnent d'ailleurs quelques informations sur le fonctionnement de ces animaux³². Des détails et des anecdotes permettent d'éduquer le public à propos de cet animal si rarement visible en Europe. Son anatomie est généralement décrite en premier, parfois en comparaison avec les autres animaux, pour le replacer dans la scala naturae, et ainsi l'intégrer au monde naturel. L'alimentation du pachyderme prend également une place importante dans sa description. Il s'agit probablement d'une manière d'appréhender son mode de vie et ainsi de souligner ses différences avec l'être humain. Les tours présentés permettent quant à eux de mesurer son intelligence supposée. Il s'agit de l'animal capable d'effectuer le plus de performances, et par là d'imiter l'humain³³.

Si les affiches publicitaires de spectacle ont un caractère éducatif, leur fonction principale reste surtout d'attirer l'attention d'un large public qui représente autant de clients potentiels. Les affiches soulignent donc les aspects les plus sensationnels, les plus incongrus de l'animal pour le magnifier. Plus l'animal répond au désir d'extraordinaire, plus il attire le public. C'est d'ailleurs pour cela que toutes les publicités qui entourent les représentations doivent être abordées avec précaution : il faut garder à l'esprit qu'elles appartiennent à un contexte de production visant à rendre l'animal et ses particularités plus attractifs pour le spectateur³⁴. La dimension économique, le prix et la rentabilité de ces animaux sont des

31 PICTET, 1998, p. 107-109 et p. 146-148.

32 [s.n.], *Affiche annonçant l'arrivée d'un éléphant sur la place Bel-Air*, 1802.

33 BARATAY, 2004, p. 79.

34 BARATAY, 2004, p. 80-81.

Histoire suisse

aspects essentiels pour les ménageries : ces spectacles sont avant tout une activité commerciale. Si la fascination populaire mêlée à la curiosité scientifique expliquent l'attente du public genevois pour les spectacles de ménagerie, l'intérêt économique que pouvaient retirer les propriétaires animaliers reste non négligeable pour comprendre la venue de ces pachydermes à Genève.

Non indigènes et mal adaptés au continent européen, des éléphants d'Asie arrivent malgré tout jusqu'à Genève à plusieurs occasions au cours de la première moitié du XIX^e siècle. Leur présence en Europe est rendue possible par le développement de voies d'échanges entre les empires européens et leurs colonies. Leur arrivée à Genève, nation non coloniale, peut être expliquée par plusieurs intérêts, corrélés entre eux. Il existe dans l'Europe occidentale du XIX^e une forte fascination populaire pour ce qui apparaît comme exotique. L'exhibition d'éléphants répond à ce désir d'une altérité attrayante car correspondant à un imaginaire³⁵ : les éléphants sont à cette période

régulièrement décrits dans les publications d'histoire naturelle. Moyens de divertissement, ces pachydermes sont également des sources de connaissances scientifiques potentielles. Si les scientifiques observent parfois l'animal vivant, c'est après sa mort que la bête prend tout son intérêt pour ces intellectuels. La dissection permet aux savants d'étudier, en le décomposant, l'anatomie de l'animal afin de lui donner une classification dans l'ordre naturel. La démonstration de l'éléphant, vivant puis empaillé, permet également de rendre accessible l'histoire naturelle à un plus large public. Ce spectacle animalier est aussi un commerce extrêmement rentable pour ces marchands de sensations itinérants. Étant rare et insolite en Suisse, l'éléphant possède un haut potentiel de profit pour ses propriétaires. Ces différents intérêts, populaire, scientifique ainsi qu'économique, aident à comprendre, du moins partiellement, ces multiples rencontres improbables entre les Genevois et les éléphants.

35 STASZAK, 2008, p. 18.

Bibliographie

Sources

AEG, R.C.150, f° 335 (1651).

AEG, R.C. 359, f° 811 (21 juin 1837).

BOURDET, Pierre-François-Marie, « Dissection de l'éléphant ». In, *Mémoire à Messieurs les Professeurs Administrateur du Musée d'Histoire Naturelle du Jardin du Roi*, Paris, 1820.

BREITTMAYER, Jenny, *Lettre à son mari, Louis Breittmayer, entrepreneur de messageries, recommandée à Monsieur Delautel*, à Dijon, Genève, 18 avril 1837.

Dunant, David, *Cahier*, n° 11, inédit à la publication.

Gazette de Lausanne, Lausanne, 26 mai 1837.

LECLERC comte de BUFFON, Georges-Louis, *Histoire Naturelle*, Les Quadrupèdes, t. XI, Imprimerie royale, Paris, 1764.

MAYOR, Francois Isaac, *Mademoiselle Djeck*, Genève, [s.n.], 1837.

« De Bourdet à Pictet » & « De Pictet à Brewster ». In, PICTET, Marc Auguste, *Correspondance. Sciences et techniques*, éd. René Sigrist, Genève, Slatkine, 1998.

[s.n.], Genève, *Affiche annonçant l'arrivée d'un éléphant sur la place Bel-Air*, impression sur papier 40 cm x 26.5 cm, 1802.

[s.n.], *Notice sur l'éléphant mort à Genève le 31 mai dernier*, Genève, [s.n.] 1820. In, *Bibliothèque universelle des sciences, belles-lettres et arts. Sciences et arts*, 1820, t. XIV, 5^e année.

Littérature Secondaire

BARATAY, Eric, *Zoos humains. Au temps des exhibitions humaines*, Paris, La Découverte, 2004.

BARATAY, Eric, HARDOUIN-FUGIER, Elisabeth, *Zoos : histoire des jardins zoologiques en Occident (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Éd. La Découverte, 1998.

CUNNINGHAM, Andrew, *The Anatomist Anatomis'd : an Experimental Discipline in Enlightenment Europe*, Cambridge, Ashgate, 2010.

DELORT, Robert, *Les Animaux ont une histoire*, Paris, Seuil, 1993.

PLOTNIK, Joshua M., DE WAAL, Frans B. M., REISS, Diana, « Self-recognition in an Asian elephant », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 103, n° 45, 2006, p. 17053-17057.

Histoire suisse

PLUMB, Christopher, « Reading menageries : using eighteenth-century print sources to historicise the sensorium of menagerie spectators and their encounters with exotic animals », *European Review of History*, vol. 17, n° 2, 2010, p. 265-286.

ROBBINS, Louise, *Elephants Slaves and Pampered Parrots*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2002.

RIEKE-MÜLLER, Annelore, *Lothar Dittrich, Unterwegs mit wilden Tieren. Wandermenagerien zwischen Belehrung und Kommerz 1750–1850*, Marburg, Basiliken-Presse, 1999.

STASZAK, Jean-François, « Qu'est-ce que l'exotisme ? », *Le Globe. Revue genevoise de géographie*, t. 148, 2008, p. 7-30.

WYLER, Christian, « Une page d'histoire genevoise : La fin de Miss Djeck », *Musées de Genève*, n° 274, 1987, p. 18-21.

Une étrangère à la guerre sainte : la femme aux croisades du XI^e au XIII^e

Il se produisit alors un mouvement à la fois d'hommes et de femmes tel qu'on ne se souvient pas en avoir jamais vu de semblable : les gens les plus simples étaient réellement poussés par le désir de vénérer le Sépulcre du Seigneur et de visiter les Saints Lieux... les soldats celtes étaient accompagnés d'une multitude de gens sans armes plus nombreux que les grains de sable et que les étoiles, portant des palmes et des croix sur leurs épaules : hommes, femmes et enfants qui laissaient leur pays¹.

Depuis le couvent de la Vierge-Pleine-de-Grâce, Anne Comnène (1083-1153), fille de l'empereur Alexis I^{er}, témoigne dans son *Alexiade* de l'arrivée des croisés en Terre-Sainte. Dans son récit, elle inclut à de multiples reprises des femmes, indice alors d'une présence féminine dans cette expédition. La période des croisades couvre plus de deux siècles et la place de la femme dans les conflits et la société évolua sûrement en Terre Sainte. Malheureusement, les sources ne nous fournissant pas suffisamment d'exemples pour proposer une étude contrastive au fil des siècles, nous nous contenterons d'une approche plus globale. D'ailleurs, en Occident, la mentalité peine à évoluer, parce que les clercs s'efforcent à promulguer une image d'un être féminin inférieur, néfaste et pécheur. Et ce, malgré les développements du culte marial – qui promeut une virginité à l'opposé du désir de la chair – et de l'amour courtois au XII^e siècle. La politique et l'économie au Moyen Âge restent majoritairement articulées autour des hommes. L'influence politique des dames et reines n'est que restreinte au Haut Moyen Âge, puis se développe quelque peu avec les Ottoniens et à travers le personnage d'Adélaïde. Celle-là connaît son apogée aux X^e et XI^e, avant de décroître au siècle suivant, en raison d'une plus rigoureuse application du droit romain

assez « machiste » en la matière. En revanche, les femmes les plus riches jouent un rôle social passif important, en raison de leurs dotations qu'elles remettent à un époux plutôt qu'à un autre. Au niveau familial, elles deviennent des chefs de famille lors de l'absence de leurs époux ou lors de leur veuvage². Ces considérations sommaires, en guise peut-être de comparaison, ainsi faites, revenons à la participation des femmes pendant les croisades. Mais comment, dès lors, la qualifier ? Son attestation contraint l'historien à s'interroger sur les volontés et intentions des autorités promulgatrices de la croisade. Que ce soit au travers des bulles pontificales, des sermons pour la prédication ou encore lors des conseils royaux et seigneuriaux, elles cherchent peut-être à circonscrire l'entreprise aux seuls hommes ou au contraire suscitent parfois l'engouement de la population entière, en dépit de l'âge et du sexe. La femme peut être aussi bien une actrice du conflit – instigant même les offensives ou soutenant moralement et physiquement les croisés – qu'une victime presque collatérale.

Conviée à la croisade ? Appels pontificaux et préparation en Occident

L'appel de Clermont donné par Urbain II (1042-1099) en 1095 nous est rapporté, prétendument fidèlement, par quatre chroniqueurs aux propos divergents. Ces multiples variations provoquent un débat historiographique encore actuel quant à la véracité de chacun des discours et de la crédibilité à leur accorder. Délaissions cette question et regardons plutôt les textes eux-mêmes³. Si, selon Foucher de Chartres, le pape s'adresse aux fils de Dieu et selon Baudri de Bourgueil, il exhorte les hommes à partir malgré leurs femmes

1 Cité dans PÉRON, 1990, p. 13.

2 GUERREAU-JALABERT, 2004, p. 520-521 ; VERDON, 2013, p. 80-81 et p. 84.

3 Une synthèse est proposée dans FLORI, 2010.

réticentes⁴, le discours que relate Robert le Moine est plus ambigu. Urbain II s'exprimerait alors à la gens Francorum – la gente, la population franque, qu'elle soit féminine ou masculine – avant de conseiller « ce voyage ni aux vieillards, ni aux faibles, ni à ceux qui ne sont pas propres aux armes ». Puis, le pontife évoque plus explicitement le cas des femmes, indiquant alors que la route ne doit être « prise par les femmes sans leurs maris ou sans leurs frères, ou sans leurs garants légitimes, car de telles personnes sont un embarras plutôt qu'un secours, et deviennent plus à charge qu'utiles »⁵. Si une vision péjorative d'une femme-obstacle ressort assez clairement, aucune interdiction ne lui est faite de partir. Enfin, le dernier chroniqueur n'est pas plus précis à ce sujet, relatant : « Quicumque pro sola devotione, non pro honoris uel pecunie adeptione, ad liberandam ecclesiam Dei Hierusalem profectus fuerit, iter illud pro omni penitentia ei reputetur ».

Mais Urbain II confirme dans une lettre datée du 19 septembre 1096 que le bénéfice spirituel ne revient qu'aux hommes. Enfin, l'appel à la Seconde Croisade par Eugène III s'avère toujours genré, parce que le pape enjoint, dans sa lettre à Louis VII (1120-1180), les « fils des croisés » à se battre à nouveau⁶. Les pontifes sont obligés d'exprimer explicitement leur refus quant au départ d'enfants ou de femmes. Ces dernières s'avèrent en effet constituer une large partie de la foule assistant à ces discours publics, même en lieu et place parfois de leur époux⁷.

La relative exclusion des femmes, toutefois très théorique, s'estompe avec la défaite de Hattin en 1187. Grégoire VIII (1100/1105-1187), puis son successeur Clément III (~1130-1191) étendent les activités liées à la croisade, permettant ainsi à la gente féminine de s'impliquer, plus indirectement peut-être, dans le succès de l'expédition. Processions, prières de pénitence et jeûnes se

multiplient pour endiguer les défaites. Dans cette préparation spirituelle, tout Chrétien d'Occident semble tenir un rôle. En avril 1213, la chancellerie vaticane produit l'encyclique *Quia maior* qui implique les hommes dans la croisade et leur épouse dans les processions. La bulle promet à tout fidèle une rémission des péchés proportionnelle au financement du départ d'un croisé, réfutant la lettre d'Urbain II. Les dames deviennent aussi d'efficaces instruments monétaires et spirituels en faveur de la croisade, auxquelles recourt Jacques de Vitry (~1165 - 1240) à Gênes⁸ :

Les femmes, cependant, restèrent dans la ville et je m'employais de mon mieux à prêcher la parole de Dieu à beaucoup d'entre elles, ainsi qu'à quelques hommes. Un grand nombre de femmes riches et nobles reçut le sceau de la croix : leurs concitoyens m'ont pris mes chevaux et moi, j'ai marqué leurs femmes du signe de la croix. Elles brûlaient en effet d'une telle ferveur et dévotion que c'est à peine si elles me laissaient une possibilité de me reposer [...] A leur retour de la guerre, les hommes me rendirent mes chevaux ; découvrant que leurs femmes et leurs enfants avaient reçu le sceau de la croix, ils reçurent à leur tour le signe de la croix avec grande ferveur et grand désir⁹.

Si le prédicateur vante ses qualités oratoires, il atteste aussi d'un recours aux épouses pour inciter les Génois à partir outre-mer. Adèle d'Angleterre (~1067-1137) renvoie même son mari, le comte Etienne II de Blois (1045-1102), en Terre Sainte, après sa désertion au siège d'Antioche (1101). Enfin, selon Jacques de Vitry, « un grand nombre de femmes riches et nobles reçut le sceau de la croix ». Cette indication prouve une prise de la croix non-genrée, mais il est impossible de prouver sa véracité. Cependant, une autre attestation la recoupe et la crédibilise ainsi : en 1214, à Liège, les recruteurs donnent la croix à de nombreux individus, des deux sexes : « et

4 ROUSSEAU, 2001, p. 33.

5 Le discours est traduit in DE CASTRIES, 1973, p. 195-199.

6 ROUSSEAU, 2001, p. 32-34.

7 De manière analogue, nous pensons à la popularité féminine du prédicateur Bernardin de Sienne.

8 ROUSSEAU, 2001, p. 34-37.

9 DE VITRY, 1998, p. 31-32.

L'Atelier historique

multis utriusque sexus crucem imponant »¹⁰. La femme prend part aussi bien indirectement qu'activement à la guerre sainte. Quel rôle joue-t-elle donc dans le conflit ?

Une actrice des Croisades : entre le soutien, la diplomatie et la guerre

La fonction de femme-guerrière s'avère sans aucun doute la plus contestée et la plus discutée¹¹. Nous lui réserverons un traitement spécial à la fin, pour nous intéresser d'abord aux rôles que les femmes exercèrent avec certitude.

Le soutien est avant tout moral et sexuel. Le chroniqueur et secrétaire de Salah ad-Din (1138-1193) Imâd ad-Din indique ainsi que « trois cents belles femmes franques [...] s'étaient expatriées pour venir en aide à ceux qui se débattaient loin de la patrie, pour rendre heureux les malheureux. Elles collaboraient réciproquement à apporter aide et secours »¹². Si ce témoignage se poursuit par une apologie de la pornographie chez les Chrétiens et s'il s'agit en réalité d'une reprise d'un récit de propagande à l'encontre des soldats perses, l'épisode reste toutefois potentiellement vraisemblable¹³. D'ailleurs, la prostitution n'est véritablement décriée par le chef des troupes que lors des défaites et est tolérée silencieusement sinon. Et pour cause, selon le trouvère normand Ambroise et son *Estoire de la guerre sainte*, l'abstinence nuit à la santé et 100'000 hommes en moururent, lors de la Troisième Croisade¹⁴.

Le soutien peut être aussi plus substantiel : des femmes apportent ainsi de l'eau aux croisés lors de la bataille de Dorylaeum le 1er juillet 1097, selon l'anonyme des *Gesta Francorum*. Le moine Thomas de Froidemont rapporte que sa sœur fit de même à Jérusalem, en se protégeant la tête d'une

marmite. Ces mentions sont toujours chrétiennes, puisque les Arabes considèrent de telles situations comme suffisamment banales pour les taire. Au siège fatimide de Jaffa (1123), ce sont des pierres qu'amènent des habitantes. A Damiette, des marchandes vendent diverses provisions aux troupes. Selon l'*Itinerarium Perigrorum*, des femmes modestes au physique relativement repoussant – afin d'éviter toute tentation charnelle – officient comme blanchisseuses, lavant les cheveux des croisés pour les débarrasser de leurs poux et puces¹⁵.

Les dames nobles, quant à elles, s'impliquent parfois dans la diplomatie. Bien souvent, elles interviennent ainsi au nom de leur mari, décédés ou prisonniers, qu'elles s'efforcent alors de libérer. L'historien Jonathan Riley-Smith compte huit épouses aristocrates parties avec certitude aux côtés de leur mari à la Première Croisade. Mais, l'une d'entre elles se démarque de toutes les autres, lors de la deuxième expédition : la reine de France Aliénor d'Aquitaine (1137-1204), qui se croise en 1145. Elle a un rôle décisionnel essentiel et impose le voyage terrestre plutôt que maritime. Cependant, elle prend l'initiative d'hâter le pas au mont Cadmos le 6 janvier 1148, mettant en péril nombre de soldats, comme le relate Eudes de Deuil :

Le roi avait résolu d'employer toute une journée à franchir la montagne exécrable et de ne pas s'y arrêter pour dresser ses tentes. Ceux qui y arrivèrent les premiers et d'assez bonne heure, n'étant retenus par aucun embarras, et oubliant le roi qui veillait alors sur l'arrière-garde, gravirent la montagne. Et tandis que les autres ne les suivaient que de loin, dressèrent leurs tentes de l'autre côté vers la neuvième heure. [...] La foule cependant s'accumule sur le même point ; les uns se pressent sur les autres, s'arrêtent, s'établissent, sans penser aux chevaliers qui sont en avant, et demeurent comme attachés sur place bien plus qu'ils ne marchent.

10 ROUSSEAU, 2001, p. 39.

11 De la longue historiographie, nous ne retenons que l'ouvrage édité par Susan Edington, le plus récent de tous, qui présente diverses opinions et résume assez efficacement le débat. Cf. EDINGTON, 2001.

12 AD-DIN, 1977, p. 230.

13 EVANS, 2001, p. 46. Nous avons déjà évoqué les problèmes d'une crédulité face aux sources rendue parfois nécessaire.

14 BENNETT, 2001, p. 21 ; CASPI-REISFELD, 2001, p. 97.

15 BENNETT, 2001, p. 25-26 ; CASPI-REISFELD, 2001, p. 97-98 ; EVANS, 2001, p. 54.

Histoire médiévale

Les bêtes de somme tombent de dessus les rochers escarpés, entraînant ceux qu'elles rencontrent dans leur chute et jusque dans les profondeurs de l'abîme. Les rochers eux-mêmes, sans cesse déplacés, faisaient un grand ravage, et ceux de nos gens qui se dispersaient de tous les côtés pour chercher les meilleurs chemins avaient à craindre et de tomber eux-mêmes et d'être entraînés par les autres. Les Turcs et les Grecs, cependant, tirant sans cesse leurs flèches pour empêcher ceux qui étaient tombés de se relever, se rassemblèrent pour se porter sur l'autre corps¹⁶.

Le chroniqueur accuse explicitement les Aquitains, alors vassaux d'Aliénor et probablement sous son commandement, d'avoir causé cette embuscade. La reine devient suspecte aux yeux d'un certain nombre de ses contemporains. D'ailleurs, à Antioche, elle préfère attaquer Nur ed-Din (1118-1174) à Alep plutôt que de reprendre Jérusalem et le Saint-Sépulcre. Ceci semble stratégiquement plus logique, mais pas très pieux. Elle ne sera pourtant pas suivie par Louis VII. Son mari l'accuse en 1148 d'avoir connu une relation adultère avec son oncle Raymond de Poitiers. Elle se serait aussi rapprochée de Salah-ad-Din au point de vouloir s'enfuir, se convertir à l'Islam et se marier avec l'émir. Le divorce est donc prononcé en 1151¹⁷. Sybille de Jérusalem participe aux négociations avec le même émir. Celui-ci avait capturé son époux Guy de Lusignan et des chevaliers qui l'avaient accompagné à la bataille de Hattin en 1187. Salah-ad-Din devait relâcher les prisonniers en échange de la ville d'Ascalon que lui remit la reine, mais il tarde à exécuter sa promesse et elle n'hésite pas à le lui rappeler :

Ains qu'il s'en partist, la reyne Sebille la feme au rei Guy qui esteit dedens Triple li manda que les covenances que il ot a son baron quant il li rendi Escalone, que il li tenist, et il esteit bien tens que il le deust delivrer. Salahadin li manda dire que volentiers le

fereit delivrer¹⁸.

Le bref passage est assez explicite. L'entreprise hardie surprend peut-être l'émir, ce qui l'incite alors à abonder en son sens. Dame Eschiva, après avoir défendu en vain, avec une garnison restreinte, le château de Thebarie, fait une demande assez similaire à la précédente. Selon la Continuation de Guillaume de Tyr, elle remet la ville de Thebarie en l'échange de la vie sauve aux captifs et à sa compagnie, qu'elle peut librement conduire à Tripoli¹⁹ :

La dame de Tabarie [sic], quant ele oï dire que le rei esteit pris et la crestienté desconfite, cuida que ses maris et ses enfants fussent perdus a cele desconfiture. Ele manda a Salahadin qu'ele feist recevoir Thabarie, et li donast fiance que ele peust aler a Triple. Salahadin le fist volentiers, et manda tantost recevoir Thabarie, et fist conduire la dame et ciaus de Thabarie a sauveté²⁰.

Le chroniqueur note à nouveau le succès de la négociation. Ces trois exemples suffisent amplement à démontrer le rôle féminin dans la diplomatie, qu'il fût positif ou négatif, et quoiqu'il fût circonscrit à quelques dames à l'influente position.

Reste l'épineuse question de la femme-guerrière qui rappelle bien évidemment le mythe des Amazones. L'art de la chevalerie encore balbutiant au début des guerres saintes est strictement réservé à la gente masculine. Il n'empêche pourtant que les jeunes filles sont entraînées à l'arc et peuvent ainsi défendre le castel, particulièrement si leur mari s'est absenté. En Occident, des femmes usent d'un trébuchet pour tuer le chef de la croisade albigeoise, selon l'Anonyme de la Chanson de la croisade albigeoise. La femme de Jean de Montfort s'investit pour sauver la ville d'Hennebont : « La vaillante comtesse était armée et [...] allant de rue

16 Passage de la chronique traduit in PÉRNAUD, 1990, p. 105.

17 BENNETT, 2001, p. 22-23 ; PÉRNAUD, 1990, p. 104-110.

18 DE TYR, 1982, p. 86.

19 SCHEIN, 2001, p. 147-148.

20 DE TYR, 1982, p. 56.

L'Atelier historique

en rue, poussant chacun à consacrer tous ses efforts à la défense de la ville, et elle faisait en sorte que les femmes, dames et autres, portassent des pierres sur les murs et les jetassent sur les assaillants ainsi que des pots pleins de chaux vive »²¹. Pourtant, elles ne se contentent que de défendre des positions, comme dans la chronique catalane de Ramon Muntaner²². Plus intéressant par contre, le témoignage du chroniqueur Orderic Vital rapporte deux faits de guerre féminins qu'il condamne et qualifie d'actes lâches et d'actions non naturelles. Lors du siège du château, Juliana de Breteuil tire à l'arbalète sur l'assaillant Henri Ier Beauclerc (1068-1135), qui l'aveugle et la mute, tandis qu'en 1090, Isabel de Conches (1070-1100) s'oppose militairement à la comtesse Helwise d'Evreux (?- ?)²³. Ces quelques exemples occidentaux esquissent un vague rôle guerrier plus défensif qu'offensif et plus d'extrême nécessité que d'une grande régularité. Qu'en est-il donc en Terre Sainte ?

Evans rappelle la problématique des sources relatives à des femmes combattantes. Ni les Musulmans ni les Chrétiens ne considèrent cette fonction comme naturelle ou raisonnable. Les premiers exagèrent son importance pour ridiculiser les troupes croisées ; les seconds préférèrent la taire. Les auteurs dépeignent la guerrière comme une femme qui se masculinise et se pare d'attributs masculins pour mieux s'affranchir de la présumée faiblesse de son sexe. Mais laissons Imād ad-Din s'exprimer à ce sujet :

Il y a en effet parmi les Francs des femmes chevaliers, qui portent heaume et cuirasse, portent l'habit masculin, se jettent au plus fort de la mêlée et, tout en étant de faibles femmes, agissent comme des hommes de sens rassis et pensent ainsi accomplir une œuvre pie. Elles croient assurer leur salut et se font une violence d'agir ainsi. [...] Au jour de la bataille, il apparut chez eux plus d'une femme qui prenait modèle

sur les chevaliers et montrait un courage [viril] malgré le handicap de son sexe²⁴ ?

De même, dans sa *Continuation*, Guillaume de Tyr évoque la participation féminine – dont notamment celle de Margaret Beverley – à la défense de Jérusalem, et mentionne des femmes qui agissent comme des hommes²⁵. Mais une fois les généralités délaissées, il semble difficile d'isoler avec certitude des cas précis. Selon l'étude de plusieurs chroniques arabes et chrétiennes, des femmes seraient décédées dans un contexte guerrier à Dorylaeum (1097), au siège d'Antioche (1098), dans les campagnes contre les Turcs en l'an 1101, dans la défense d'une forteresse croisée (1126), dans les batailles de la fin du Premier Royaume latin (1186-1187), dans celles qui précèdent le Second Royaume latin (1189) et finalement au siège d'Acre²⁶. Baha ad-Din et Imād ad-Din, qui travaillent tous deux à la cour de Salah-ad-Din, s'accordent sur la présence d'une femme archère parmi les assaillants d'Acre en juillet 1191 :

'Behind their rampart', he [a soldier] told me, 'was a women, wrapped in a green mellûta,' [a kind of mantle] 'who kept on shooting arrows from wooden bow, with which she wounded several of our men. She was at last overpowered by numbers; we killed her, and brought the bow she had been using to the Sultan, who was greatly astonished²⁷.

Le récit d'Imād ad-Din est plus bref, mais relate sans aucun doute le même événement. Cette double attestation crédibilise cette narration, même si les deux écrivains s'inspirent mutuellement, voire se copient même :

There was a woman on one of the points of the defence holding a bow of wood, firing well and drawing blood; she did not stop fighting until she was killed²⁸.

21 VERDON, 2013, p. 85.

22 BENNETT, 2001, p. 25.

23 EVANS, 2001, p. 53-54.

24 AD-DIN, 1977, p. 233.

25 EVANS, 2001, p. 45-46.

26 CASPI-REISFELD, 2001, p. 101.

27 AD-DIN, 1897 p. 261.

28 AD-DIN, 1898, p. 312.

Evans remarque l'absence d'une quelconque armure et l'usage d'une arme non chevaleresque et potentiellement féminine, l'arc. Les auteurs arabes examinent le 25 juillet 1190, au siège d'Acre, les cadavres chrétiens et y découvrent deux femmes. Des soldats arabes leur disent avoir dénombré quatre guerrières dont deux faites prisonnières. C'est le quasi travestissement – empêchant toute reconnaissance ante mortem – qui frappe les auteurs arabes :

Il y a en effet parmi les Francs des femmes chevaliers qui portent heaume et cuirasse, portent l'habit masculin [...] Couvertes seulement d'une cotte de maille, on ne les reconnut que quand elles furent dépouillées de leurs armes et dévêtues²⁹.

Selon certains contemporains de la Deuxième Croisade, Aliénor d'Aquitaine et ses suivantes se seraient déguisées en Amazones³⁰. Ces déguisements permettent à certaines, selon Caspi-Reisfeld, de gagner les rangs croisés à l'insu de leurs chefs. Cependant, ces mensonges peuvent-ils être dissimulés très longtemps ? Enfin, la cruauté de certaines choque ; elles recourent à des couteaux pour mutiler sauvagement des prisonniers musulmans après la bataille navale de mars 1190. A nouveau, l'arme n'est pas chevaleresque. Des couteaux sont aussi utilisés par des défenseurs féminins dans le camp franc, d'après l'*Itinerarium peregrorum*³¹.

Usamah ibn-Munquiah (1095-1188), prince syrien, présente la seule musulmane participant activement à la défense d'une ville. Originaire de Shayzar, elle capture trois Francs lors du siège. Malheureusement, l'événement semble plus anecdotique et didactique que véritable. Cette femme sert d'exemple à un cousin de l'auteur qui préfère fuir et qu'Usamah n'hésite pas à qualifier d'efféminé. La moisson d'exemples de guerrières ne s'avère donc pas très concluante. Il n'empêche

qu'elles existèrent vraisemblablement, sans que nous ne puissions les quantifier. Toutefois, tous ces rôles impliquent une présence à proximité du champ de bataille avec tous ses dangers. Sibylle de Jérusalem et ses deux filles, Alice et Marie, décèdent le 25 juillet 1190 dans le camp du siège, à Acre. Outre la mort – par maladie ou blessure –, d'autres menaces existent, dont notamment le viol et la capture.

Une victime des Croisades : entre le viol, la captivité et la rançon

Le topos biblique « Tous les hommes furent tués et les femmes et les enfants furent capturés » n'est peut-être pas si faux. Les Assises qui régissent les Etats Latins, contrairement au droit romain, obligent les pères et fils à payer la rançon pour leurs filles ou épouses et pour leur mère³². La figure féminine devient particulièrement sujette à la captivité. Ce sujet fascine particulièrement, avec le viol, Imād ad-Din :

Muzaffar ad-Din Kûkbûrî, marchant contre Nazareth, s'en rendit maître, y captura les belles femmes, s'y installa, permit d'y pénétrer, puis la détruisit et la renversa [...] Il en prit aussi possession en rendant captives les femmes – beautés soumises, esclaves délicates, infortunées mères d'enfants en bas âge, esclaves séduisantes, nouvelles épousées qu'on entraînait, femmes captivantes qu'on capturait [...] captives de nobles familles [...] perles rares séparées de leur famille, élevées dans le luxe et maintenant malheureuses³³.

Se distinguent les dames – « captives de noble famille » gardées avec précaution ou mariées – des plus pauvres, rendues esclaves. En effet, les Musulmans espèrent obtenir potentiellement une rançon pour les premières, quoique modeste. Dans

29 AD-DIN, 1977, p. 233.

30 EVANS, 2001, p. 50-52.

31 EVANS, 2001, p. 52-53 ; CASPI-REISFELD, 2001, p. 98-99.

32 FRIEDMANN, 2001, p. 121-139.

33 AD-DIN, 1972, p. 34.

34 FRIEDMANN, 2001, p. 124-125.

L'Atelier historique

la proposition de reddition de la ville de Jérusalem faite par Salah-ad-Din en 1187, une femme ne vaut effectivement que la moitié d'un homme, un enfant, un dixième seulement³⁴. Quant au viol, Musulmans et Chrétiens adoptent des points de vue opposés. Les premiers dédouanent la victime de toute responsabilité, mais pas les seconds. Le stuprum n'est en effet pas considéré chez ceux-ci comme un simple fait de guerre, mais comme une faute féminine. Baudoin Ier (~1058/1065-1118) répudie ainsi en 1108 son épouse arménienne prétendument violée par des pirates en mer. Enfin, la fille de Baudoin II (?-1131), prise par des pirates à l'âge de quatre ans puis relâchée, ne sera jamais mariée, puisque potentiellement violée³⁵.

Très présente dans la société occidentale aux côtés de son époux guerroyeur ou dans la foule qui écoute les prédicateurs, la femme veut ou est contrainte de s'impliquer plus ou moins dans la préparation spirituelle (i.e. les prières et processions, les jeûnes), l'expédition et les conflits de croisade. A proximité du champ de bataille, constitué le plus souvent de villes assiégées, elle est amenée à soutenir moralement, mais aussi physiquement les soldats. Elle apporte eau et provisions, armes et munitions, elle épouille les

cheveux des hommes, se prostitue. Elle doit aussi parfois défendre les positions où elle se trouve, sous peine d'être capturée, puis tuée ou violée. Certaines s'engagent plus concrètement dans les combats, se déguisant peut-être à l'insu des chefs. D'autres engagent des négociations diplomatiques. D'autres enfin mènent des chevaliers, comme Aliénor d'Aquitaine, mais aussi cette dame dont parle Imād ad-Din :

Il arriva aussi par mer une dame de haut parage et de grande richesse ; elle était souveraine dans son pays et était accompagnée de cinq cents chevaliers avec leurs montures, leurs écuyers, pages et valets ; c'était elle qui prenait à sa charge toutes les dépenses et leur fournissait de l'argent en abondance. Ils chevauchaient quand elle chevauchait, chargeaient quand elle chargeait, montaient à l'assaut quand elle y montait et résistaient ferme aussi longtemps qu'elle résistait³⁶.

Ainsi, qu'elle devienne une actrice ou une victime des guerres saintes, elle y est tellement rattachée qu'elle s'avère bien loin d'être étrangère. Et ce, en dépit d'un certain silence rétif des sources et des volontés misogynes papales ou plus généralement religieuses.

35 FRIEDMANN, 2001, p. 124-128 et p. 133-135 ; SCHEIN, 2001, p. 147.

36 AD-DIN, 1977, p. 232-233.

Bibliographie

Sources

AD-DIN, Baha, *The life of Saladin*, Londres, Palestinian Pilgrims Text Society, 1897.

AD-DIN, Imâd, « Bataille d'Acre ». In, *Recueil des historiens des croisades, historiens orientaux*, vol. IV, Paris, Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, 1898, p. 261.

AD-DIN, Imâd, « Femmes de plaisir et de guerre parmi les Francs ». In, PÂQUES, Viviana, *Chroniques arabes des croisades*, Paris, Sindbad, 1977, p. 230-233.

AD-DIN, Imâd, « Prise de Nazareth et de Séphoris ». In, MASSE, Henri (éd.), *Conquête de la Syrie et de la Palestine par Saladin*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1972, p. 34.

DE CASTRIES (duc), *La conquête de la Terre sainte par les croisés*, Paris, Albin Michel, 1973.

MORGAN, Margaret Ruth (éd.), *La continuation de Guillaume de Tyr*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1982.

DE VITRY, Jacques, « Lettre I ». In, HUYGENS, R. B. C. (éd.), DUCHET-SUCHAUX, Gaston (trad.), *Lettres de la cinquième croisade*, Turnhout, Brepols, 1998, p. 31-32.

Littérature secondaire

BENNETT, Matthew, « Virile Latins, effeminate Greeks and strong woman : gender definitions on crusade ? ». In, EDINGTON, Susan (éd.), *Gendering the Crusades*, Cardiff, University of Wales Press, 2001, p. 16-30.

CASPI-REISFELD, Keren, « Women warriors during the crusades (1095-1254) ». In, EDINGTON, Susan (éd.), *Gendering the Crusades*, Cardiff, University of Wales Press, 2001, p. 94-107.

EVANS, Michael R., « 'Unfit to bear arms' : the gendering of arms and armour in accounts of women on crusade ». In, EDINGTON, Susan (éd.), *Gendering the Crusades*, Cardiff, University of Wales Press, 2001, p. 45-58.

FRIEDMANN, Yvonne, « Captivity and ransom : the experience of women ». In, EDINGTON, Susan (éd.), *Gendering the Crusades*, Cardiff, University of Wales Press, 2001, p. 121-139.

GUERREAU-JALABERT, Anita, « Femme ». In, GAUVARD, Claude, DE LIBERA, Alain, ZINK, Michel (éd.), *Dictionnaire du Moyen Age*, Paris, Presses universitaires de France, 2004, p. 520-521.

PERNOUD, Régine, *La Femme au Temps des Croisades*, Paris, Stock, 1990.

ROUSSEAU, Constance M., « Home front and battlefield : the gendering of papal crusading policy (1095-1221) ». In, EDINGTON, Susan (éd.), *Gendering the Crusades*, Cardiff, University of Wales Press, 2001, p. 31-44.

L'Atelier historique

SCHEIN, Sylvia, « The Latin kingdom of Jerusalem in the twelfth century ». In, EDGINGTON, Susan (éd.), *Gendering the Crusades*, Cardiff, University of Wales Press, 2001, p. 140-153.

VERDON, Jean, *La Femme au Moyen Age*, Paris, Jean-Paul Gisserot, 2013.

Les routiers dans le royaume de France, de 1360 à 1380 : quand des combattants refusent la paix

Entre guerre et paix : le contexte mouvementé des années 1360 à 1380

Le 24 octobre 1360, le roi de France Jean II dit le Bon (1319-1364) et son homologue anglais Edouard III (1312-1377) signent le traité de Brétigny, qui scelle une trêve de neuf ans dans la guerre de Cent Ans (1337-1453). Quand le fils de Jean, Charles V dit le Sage (1338-1380) reprend les rênes du pouvoir à la mort de son père en 1364, le royaume est diminué suite au traité, notamment par la perte du sud-ouest allant du Poitou jusqu'au comté d'Armagnac en passant par le Périgord et la Guyenne. Cette perte territoriale fait échos aux cuisantes défaites que subit la chevalerie française contre les Anglais à Crecy (1346) et à Poitiers (1356). C'est dans ce contexte que s'effectue l'émancipation d'un type de combattant professionnel : le routier. Celui-ci, organisé en compagnies, ravage le royaume de France et ses zones limitrophes comme l'Alsace, la Lorraine, la Castille et l'Aragon. Mais qui sont vraiment ces individus et quels sont leurs rapports avec les sociétés qu'ils côtoyaient ?

Sans souhaiter dresser un portrait approfondi des routiers, il s'agira d'analyser l'émergence de ce type de combattants. Dans un premier temps, ce travail essayera de mettre en lumière leurs provenances tant géographiques que sociales. Puis, il tentera également de comprendre les raisons qui auraient poussés les routiers vers une carrière militaire. Par la suite, il s'agira d'appréhender les relations qui pouvaient les unir au reste de la société et plus particulièrement à la noblesse. Enfin, ce texte abordera les agissements des compagnies et leurs répercussions sur les populations civiles, dans les années 1360-1380.

Le mot « routier » émane du latin *ruptari*, qui lui-même vient du vocable *rutta*, signifiant « route ». Il est employé dès le XII^e siècle pour désigner des mercenaires¹. Entre le milieu du XIV^e et le début XV^e siècle, le terme « routier » est utilisé pour définir des gens de guerre incontrôlables, attaquant les populations civiles². A cette même période, certains vocables tels que « Anglois » ou « Bretons » nomment ces combattants en fonction de leur provenance linguistique. Enfin, des termes comme « route », « compaignie », ou encore les mots latins *societas*, *compagnia* et *comitiva* qualifient l'organisation de ces guerriers. La « compaignie » désigne elle-même à partir du XIV^e siècle une troupe à effectif variable, placée sous l'autorité d'un capitaine³, dont les guerriers sont appelés « compaignons ».

Les sources employées dans ce travail sont les suivantes : les chroniques, de Jean de Froissart⁴, concernant les règnes de Jean II et Charles V⁵, et celles des quatre premiers Valois (1327-1393)⁶, les biographies du Prince Noir (1330-1376)⁷ et de Bertrand Du Guesclin (1320-1380)⁸. Il convient aussi de mentionner *Le songe du vieil pèlerin*⁹, récit allégorique montrant une application théorique du pouvoir.

Le sujet sera traité en étudiant les bandes de routiers et leurs chefs ayant agi dans le royaume de France sous Jean le Bon et Charles V et dans les autres limites géographiques susmentionnées¹⁰. Ce débordement, hors des bornes géographiques annoncées dans le titre, est justifié par le fait que certaines actions des routiers hors royaume de France ont été commanditées ou influencées par le pouvoir royal français. Par exemple, en 1365, une tentative de croisade est menée par Arnaud de Cervole (1300-1366) en Hongrie, et une autre

1 SCHNERB, 1997, p. 1345.

2 SCHNERB, 2012, p. 1253.

3 SCHNERB, 2012, p. 320.

4 FROISSART, 1992 ; LUCE, 1873.

5 DELACHENAL, 1910.

6 LUCE, 1861.

7 TYSON, 1975.

8 FAUCON, 1990.

9 DE MÉZIÈRE, 1969.

10 Voir, *supra*, p. 41.

L'Atelier historique

« croisade » dirigée en Espagne par Bertrand Du Guesclin. Ce travail se limitera à la période suivante : du traité de Brétigny (1360) à la fin du règne de Charles V (1380). Toutefois, certains événements antérieurs à 1360 seront mentionnés. Cette exception est due au fait que des bandes de routiers sont attestées avant la trêve de Brétigny. Cette fourchette temporelle (1360-1380) commence donc par l'explosion du nombre de routiers liée à une nouvelle situation politique et se termine par une période où presque tous leurs principaux capitaines comme Arnaud de Cervole sont morts.

Ses origines géographiques et sociales

Des nobles évoluent dans les rangs de routiers et les compagnies gardent apparemment le modèle hiérarchique de la société traditionnelle¹¹. Ceci rend donc peu aisé la différenciation entre un simple capitaine (ou chef de bande) et un grand seigneur, puisqu'ils sont parfois une seule et même personne¹², tel Arnaud de Cervole. Celui-ci, né dans une famille noble du Périgord, combat à Poitiers au service de Jean II avant de devenir capitaine de routiers dès 1357. Les origines des simples hommes d'armes sont bien plus diversifiées. Dans les compagnies toute une faune d'aventuriers et gens de basses extractions se côtoient¹³. Celles-ci se constituent donc de couches populaires ainsi que de petits seigneurs, possédant plus d'ambitions que de richesses et cherchant à faire fortune grâce à l'aventure¹⁴.

Les aires de recrutement des routiers dans le royaume de France sont surtout localisées dans les zones de conflits ou à leurs périphéries. Nonobstant, les Gallois et les Anglais se retrouvent en masse dans ce type de groupes armés surtout après une campagne ; les Bretons sont très présents après le traité de Brétigny, notamment à la suite de

la guerre de succession de Bretagne qui s'était déroulée de 1341 à 1364. De ce fait, certaines grandes compagnies deviennent interrégionale comme le mentionne Chandos Herald dans *La Vie du Prince Noir* : « [...] Englois et François et Bretoun, Normand, Pikard et Gascon entrèrent dedeins Espagne; auxi fist la Grant Compaigne. [...] »¹⁵. Là où il y a eu des tensions, se situe un terreau propice au recrutement d'hommes d'armes. Ce phénomène peut s'expliquer par la présence de troupes, à la base enrôlées par les différents belligérants, qui se retrouvent soit licenciées une fois le conflit terminé, soit défaits, et dont les lambeaux se retrouvent livrés à eux-mêmes¹⁶. Ainsi les restes d'armées constituent un réservoir humain qui fut sans doute utilisé par les capitaines de compagnie.

Finalement la plupart des troupes ressemblent aux armées princières par leur commandement puisque les chefs proviennent de la même élite sociale. Ces corps de mercenaires rassemblent en leur sein toutes les couches de la population médiévale, mélangeant combattants de métiers et individus de conditions sociales et d'horizons géographiques variées.

Les possibles causes et motivations de leur engagement

Le routier est incontestablement un professionnel de la guerre. Les raisons de son apparition sont multiples, mais il est possible de dégager plusieurs facteurs.

Tout d'abord, plusieurs conflits dont la guerre de Cent Ans, se caractérisent tant par leurs durées que par le nombre important de communautés impactées par la guerre. Par conséquent, certains combattants (étrangers ou locaux) qui s'engagent pendant plusieurs années

11 GRILL, 2006, p. 17.

12 GRILL, 2006.

13 CONTAMINE, 2004, p. 183.

14 GRILL, 2006, p. 17.

15 TYSON, 1975, p. 96.

16 CHEREST, 1879, p. 301.

perdent leurs attaches géographiques et sociales. De ce fait, les trêves ou traités de paix sont pour ce nouveau genre de guerriers une promesse garantie d'absence de revenu. Or, face à cette situation, ces individus ne veulent ou ne peuvent plus retourner à une existence civile une fois le calme revenu et préfèrent donc continuer sur un même mode de vie¹⁷. Leurs bandes deviennent leurs nouvelles familles et la guerre leur nouvelle profession, comme nous l'explique Froissart : « Si avoient apris chil compaignon qui poursieuwoient les armes à pillier et à vivre d'avantaige sus le plat pays et ne s'en povoient ne voloient detenir ne astenir. »¹⁸. Afin d'assurer leur survie les routiers se rassemblent en compagnies, décuplant ainsi leurs forces et leurs capacités de nuisances¹⁹.

D'après Philippe Contamine, à la fin du Moyen Âge le revenu foncier « fut affecté d'une chute durable et parfois dramatique ». Par conséquent, les seigneurs féodaux qui fournissent une bonne partie des osts, ne peuvent que difficilement continuer à l'assumer à leurs frais. Cette nouvelle situation aboutit à une démocratisation de la solde²⁰. Au début ce type de dédommagement ne sert qu'à rembourser une partie ou la totalité des frais que la campagne pourrait coûter au combattant. Mais très vite elle prend la fonction d'un revenu, incitant certains soldats à faire des armes leur métier. Nonobstant, le service obligatoire est de plus en plus souvent remplacé par des contributions pécuniaires notamment dans les villes ; les monarques reçoivent de l'argent plutôt que des hommes en armes. Ces fonds servent à financer des soldats professionnels, évidemment onéreux, mais militairement très efficaces²¹. L'attrait des richesses et de l'argent (issus de la solde ou du pillage) devient évident pour ce nouveau type de combattant, ce qui répond à la définition de Y. Garlan : « Le mercenaire est un soldat professionnel dont la conduite est avant tout dictée

non par son appartenance à une communauté politique mais par l'appât du gain. »²². D'ailleurs dans *La chanson de Bertrand Du Guesclin*, de Cuvelier, Du Guesclin utilise des promesses de richesses pour inciter les routiers à le suivre en Castille, dans la campagne contre Pierre le Cruel : « A Dieu le veu! dist il. Qui croire me vourra, touz riches vous feray, gaires ne demourra. »²³. Toutefois d'après Christophe Allmand, les richesses matérielles n'ont que peu souri aux routiers. En effet, le pillage n'est pas constant et les mercenaires risquent gros. De ce fait, certains d'entre eux cherchent une autre forme de récompense : la reconnaissance sociale et l'accès à la haute noblesse. Car la guerre « permettait aux combattants les plus réputés d'entrer dans cette noblesse à laquelle ils n'avaient pu accéder par la naissance »²⁴. Enfin des seigneurs ou même des communautés ont besoin d'hommes d'armes, disponibles et flexibles. Ce besoin est satisfait par les mercenaires et notamment les routiers. La présence de ce type de combattants s'explique donc par des raisons sociales et économiques. De ce fait, les interactions employeur-employé sont constantes. Ainsi, des villes ou des seigneurs peuvent embaucher pour une courte période des soldats très aguerris. Mais ces hommes une fois licenciés deviennent un facteur d'insécurité, provoquant un nouveau besoin de protection. L'offre provoque la demande et inversement²⁵.

Finalement, ces individus devenus soldats professionnels à cause des aléas de la guerre trouvent différentes motivations comme le goût de l'aventure, la fuite de leur condition sociale, ou simplement l'habitude d'un certain mode de vie acquis durant des années de conflits. L'attrait de l'argent ou même la promesse d'une ascension sociale, notamment par les contacts avec de grands seigneurs comme Louis de Navarre, sont des arguments supplémentaires. Enfin, ces hommes peuvent exercer leurs activités parce qu'ils rendent

17 FROISSART, 1992, p. 8.

18 FROISSART, 1992, p. 363.

19 FROISSART, 1992, p. 16.

20 CONTAMINE, 1994, p. 295.

21 CONTAMINE, 1994, p. 287.

22 CONTAMINE, 1994, p. 205.

23 FAUCON, 1990, p. 165.

24 ALLMAND, 1989, p. 182-183.

25 CONTAMINE, 1994, p. 207.

L'Atelier historique

un service qui répond à la fois à une demande et la provoque.

Allégeance : les liens entre routiers et monarques

Les routiers sont un problème autant pour le peuple que pour la noblesse. Toutefois, celle-ci ne se retrouve pas toujours en porte-à-faux avec les compagnies. En fait, beaucoup de seigneurs louent leurs services, comme Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort, en Lorraine. Il faut dire que le système de retenue des gens d'armes à la fin du Moyen Âge laisse une grande liberté tant pour l'employeur que pour l'employé²⁶, notamment avec l'absence de précisions quant aux limites temporelles d'engagement, même si les combattants se doivent de recevoir la permission de congé de leur employeur, avant de le quitter²⁷. Cette liberté sert autant aux combattants qui peuvent ainsi facilement quitter le service qu'aux seigneurs qui ne veulent plus s'encombrer de troupes qui ne leur servent que pour de courtes durées. Nonobstant, à cette époque l'offre est supérieure à la demande. De ce fait selon Philippe Contamine, il n'y a aucun problème à « combler les trous » en cas de besoins urgents de troupe²⁸.

Les routiers, connus pour être de bons combattants rapidement engageables contre l'ennemi, trouvent leur gagne-pain dans les contrées où des tensions existent, comme en Lorraine dès 1360. De ce fait, des seigneurs lorrains tels que Pierre de Bar ou Eudes de Grancey embauchent régulièrement des compagnies. Celles-ci, d'une grande souplesse d'utilisation, se prêtent à merveille à ce type de situation politique. Les routiers permettent à un petit seigneur de régler ses comptes avec un voisin plus puissant, rendant ainsi possible l'accomplissement de certaines ambitions politiques et territoriales²⁹. A l'échelle du royaume

de France, l'une des raisons qui motive Charles V à embaucher des routiers est sa stratégie militaire différente de celle de son père. En effet, ayant tiré les leçons de Poitiers et de Crécy, il tend à privilégier des troupes aux effectifs plus restreints mais à l'engagement constant. Il interdit formellement les batailles rangées au profit d'escarmouches, de sièges et d'opérations coup de poing. Il favorise l'embauche de cavaliers, plus mobiles et rapides que de simples fantassins, et pratique la tactique de la terre brûlée. Pour finir, ces différentes troupes doivent opérer depuis des places fortes³⁰. Ces différents points (excepté la poliorcétique) correspondent totalement au mode de fonctionnement des compagnies. Mais être en rapport avec les routiers rend certains seigneurs impopulaires. Ainsi, soit pour avoir traité avec des compagnies, soit parce que leurs luttes contre celles-ci ne sont pas assez énergiques selon l'opinion populaire, certains nobles et princes sont accusés de trahison, de connivence ou de sympathie avec ces troupes. Il faut noter que ces accusations sont parfois simplement le fruit de l'assouvissement d'une tension populaire³¹. De cette méfiance générale, l'empereur Charles IV en fait la dure expérience, lorsque les populations (notamment celle de Strasbourg) critiquent son comportement à l'égard des routiers. En effet, son projet (partagé par le roi de France et le pape) d'envoyer les compagnies pour une croisade en Hongrie, à travers le Saint Empire, tourne au fiasco avant que ces dernières n'atteignent leur but. S'ensuivent pillages et destructions, auxquels le monarque tarde à répondre militairement, pour des raisons obscures³².

Cependant certains routiers comme Sir Hugh Calveley (?-1393) restent soumis à des règles féodales concernant leurs liens vassaliques. Lorsque le roi de France Charles V demande en 1365 à Bertrand Du Guesclin de débarrasser le royaume des compagnies, notamment en les

26 CONTAMINE, 2004, p. 62.

27 CONTAMINE, 2004, p. 60.

28 CONTAMINE, 2004, p. 61-62.

29 GRILL, 2006, p. 70.

30 Pour plus d'informations sur la stratégie de Charles V, voir : BOVE, BRIGUET, 2009, p. 162-164.

31 GRILL, 2006, p. 79.

32 GRILL, 2006, p. 80.

Histoire médiévale

menant en Espagne, celui-ci embauche plusieurs capitaines dont un Anglais nommé Sir Hugh Calveley. Or son contrat stipule que ce dernier sera au service de Du Guesclin mais qu'il restera libre de le quitter si le roi d'Angleterre ou un de ses fils, ou Sir John Chandos le réclame ou décide de participer à ce conflit³³. C'est donc en toute légitimité que ce capitaine quitte le service d'Henri Trastamare (1334-1379) et de Du Guesclin, qui se contente de régler son homme avant qu'il ne rejoigne l'armée adverse du Prince Noir, venu au renfort de Pierre le Cruel (1334-1396)³⁴.

Malgré les sévices que font subir les routiers aux villes, celles-ci embauchent aussi des compagnies. C'est le cas de Metz, qui n'hésite pas à en engager en guise de protection contre de grands seigneurs³⁵. Mais ces embauches sont de courtes durées (entre un et deux mois)³⁶. Il faut aussi préciser que certaines villes ou certains nobles préfèrent employer à leur service des routiers plutôt que de les voir saccager leur contrée, comme le conseille l'écrivain Philippe de Mézières : « [...] que les chevetaines desdictes compaignes, chacun a c ou iic lances, soient retenuz a gaiges royaulx [...] »³⁷. L'intérêt est double : il confère à ces gens d'armes un travail légal, afin qu'ils ne vivent pas aux dépens de la région, cette tactique permet aussi de se doter d'une troupe aguerrie prête à défendre le territoire contre d'autres bandes armées.

En conclusion, les rapports entre les populations et les routiers paraissent complexes. Tantôt ennemis, tantôt amis ou du moins « salariés » ces combattants ne semblent pas avoir une haine profonde des civils : ils agissent simplement en soldats professionnels exerçant leur métier de gens d'arme, indépendamment de la période ou de la légitimité de leurs actes.

Entre brigandage et pillage : les manières d'opérer des routiers

Les offensives menées par les routiers diffèrent de ce qui s'était vu jusque-là dans la guerre de Cent Ans. Excepté quelques combats de grande envergure, comme Brignais en 1362, les compagnies préfèrent les petites escarmouches³⁸ et évitent les grandes batailles rangées ou les sièges. Leur *modus operandi* se caractérise par des actions rapides et audacieuses grâce à une capacité de déplacement élevée, exploitant au maximum l'effet de surprise³⁹. Ainsi, leurs victimes sont souvent prises au dépourvu pour avoir sous-estimé la capacité de déplacement des routiers, que ce soit leur vitesse ou les chemins qu'ils utilisent⁴⁰.

Pour survivre, ces combattants doivent se nourrir, s'approvisionner et de préférence trouver un toit. Évidemment tout ceci devient difficile à obtenir en temps de paix et donc d'absence de revenu. Les compagnies trouvent donc dans le brigandage et le rançonnement une forme de revenu. Ils bloquent alors les routes afin de rançonner les marchands et les bourgeois. Cette situation empêche les commerçants de circuler librement et freine donc l'économie⁴¹. Le pillage représente aussi un moyen important de subvenir à leurs besoins. Leurs cibles sont les villes, les châteaux et ils n'hésitent pas à s'attaquer aux biens ecclésiastiques, allant même jusqu'à menacer le pape Urbain V à sa cour d'Avignon, comme en 1365⁴². Mais ce sont apparemment les campagnes et la paysannerie qui souffrent le plus de leurs passages. À chaque fois que l'alarme est donnée, les villageois doivent tout laisser, prendre juste les vivres et leurs richesses pour se réfugier dans les cités. Or les alertes constantes épuisent une paysannerie qui ne peut plus cultiver les champs. De plus lors des raids, les routiers volent bétails, semences et récoltes. Parfois, ils brûlent aussi les bâtiments agricoles, lorsque ceux-ci ne sont pas

33 FOWLER, 1995, p. 247.

34 FOWLER, 1995, p. 248.

35 GRILL, 2006, p. 91.

36 GRILL, 2006, p. 93.

37 DE MÉZIÈRE, 1969, p. 408.

38 ALLMAND, 1989, p. 109.

39 GRILL, 2006, p. 28.

40 GRILL, 2006, p. 30.

41 GRILL, 2006, p. 43.

42 GRILL, 2006, p. 22.

L'Atelier historique

déjà détruits par les hommes du roi afin d'éviter qu'ils ne servent à l'adversaire⁴³.

Dans cette situation, les actions des routiers empêchent parfois les populations de savoir dans quelle situation politique elles se trouvent : en paix ou en guerre. Cette incertitude rend difficile l'appréhension de leurs agissements, comme le montre une affaire de biens volés par des routiers, puis récupérés par des paysans qui refusent de les rendre à leur propriétaire prétextant que le larcin est un acte de guerre et non un crime de droit commun. Ce litige est suffisamment important pour qu'une enquête soit ouverte⁴⁴.

Le routier au pluriel ?

Le routier provient donc autant de la noblesse que du bas peuple, et on perçoit qu'une nette proportion de ces individus émane de zones en conflit ou proches de tensions militaires. Devenus professionnels pour des raisons socio-économiques, ces combattants ne peuvent ou ne veulent pas revenir à une vie civile. Bien organisés, ceux-ci sont passés maître dans l'art du brigandage, du pillage et des coups de main. Leurs

violentes attaques sont aussi rapides qu'inattendues. Mais ils sont également efficaces en batailles rangées comme ils le démontrent à Brignais. Les agissements des compagnies mettent à sac villes et villages et le contrôle qu'elles exercent depuis leurs forteresses entrave fortement le commerce et l'agriculture. Cependant, malgré leurs capacités de nuisance, celles-ci sont embauchées par des villes et surtout par des seigneurs et des princes. Ces derniers n'hésitent pas à les utiliser pour réaliser projets et ambitions territoriales. Le routier est donc à la fois fauteur de troubles, ennemi de la société, et en même temps employé par ces mêmes communautés qui le craignent. Au vu de ce paradoxe et de la pluralité de provenance de ces combattants, il serait intéressant d'étudier les potentielles différences qu'il pourrait y avoir entre plusieurs troupes de routiers. En effet, est-ce que les compagnies composées d'Anglais ont les mêmes ambitions, organisations, comportements que celles réunissant majoritairement des Bretons ? Les réponses apportées à cette question permettraient sans doute de mieux comprendre ce type de combattants, et ainsi les événements auxquels ceux-ci ont participé.

43 GRILL, 2006, p. 50.

44 TIMBAL, 1961, p. 494-495.

Bibliographie

Sources :

DELACHENAL, Roland, *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, t. I, Paris, Société de l'Histoire de France, 1910.

FAUCON, Jean-Claude, *La chanson de Bertrand du Guesclin de Cuvelier*, t. I, Toulouse, EUS, 1990.

FROISSART, Jean, *Chroniques*, t. III, Genève, éd. George T. Diller, 1992.

LUCE, Siméon, *Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393)*, Paris, Société de l'Histoire de France, 1861.

LUCE, Siméon, *Les Chroniques de J. Froissart*, t. V et VI, Paris, Société de l'Histoire de France, 1873.

DE MÉZIÈRE, Philippe, *Le songe du vieil pèlerin*, t. II, Cambridge, Cambridge University Press, 1969.

SPECKLIN, Daniel, *Les collectanées de Daniel Specklin, chronique strasbourgeoise du seizième siècle : fragments recueillis par Rodolphe Reuss*, Strasbourg, J. Noiriel, 1890.

TYSON, Diana B., *La vie du Prince Noir by Chandos Herald*, Allemagne, Max Niemeyer verlag Tübingen, 1975.

Littérature secondaire :

ALLMAND, Christopher Thomas, *La guerre de Cent Ans : l'Angleterre et la France en guerre 1300-1450*, [traduit de l'anglais par CLER, Christian], Paris, Payot, 1989.

ALLMAND, Christopher, « Changing Views of the Soldier in Late Medieval France ». In, *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne, XIV^e-XV^e siècle*, Lille, Centre d'Histoire de la Région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1991, p. 171-188.

BOVE, Boris, BRIGET, Jean Louis (sous la dir.), *Le temps de la Guerre de Cent Ans, 1328-1453*, Paris, Belin, 2009.

CHEREST, Aimé, *L'archiprêtre, épisodes de la guerre de Cent Ans au XVI^e siècle*, Paris, A. Claudin, 1879.

CONTAMINE, Philippe, « Les compagnies d'aventure en France pendant la Guerre de Cent Ans », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, t. 87, n° 2, 1975, p. 365-396.

CONTAMINE, Philippe, *La guerre au Moyen Age*, Paris, Presses universitaires de France, 1994.

SCHNERB, Philippe, *Guerre, Etat et société à la fin du Moyen Age : études sur les armées des rois de France, 1337-1494*, vol. I, Paris, Edition de l'EHESS, 2004.

L'Atelier historique

FOWLER, Kenneth, « Deux entrepreneurs militaires au XIV^e siècle : Bertrand du Guesclin et Sir Hugh Calveley ». In, *Le combattant au Moyen Age*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 243-256.

GRILL, Geoffrey, *Les grandes compagnies en Lorraine et en Alsace : de la paix de Brétigny à la mort de Charles V (1360-1380)*, Strasbourg, Société académique du Bas-Rhin, 2006.

SCHNERB, Bertrand, « Compagnie ». In, *Dictionnaire du Moyen Age*, Paris, PUF, 2012, p. 320.

SCHNERB, Bertrand, « Route ». In, *Dictionnaire du Moyen Age*, Paris, PUF, 2012, p. 1253.

SCHNERB, Bertrand, « Routiers ». In, *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Age*, t. II, Paris, Les Editions du Cerf, 1997, p. 1345-1346.

TIMBAL, Pierre-Clément, *La guerre de Cent Ans vue à travers les registres du Parlement : (1337-1369)*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1961.

Conversions exotiques : représentation des Indiens brésiliens dans le récit de la mission de Claude d'Abbeville en France Equinoxiale (1612-1615)

Le récit de Claude d'Abbeville (1590-1632), missionnaire capucin envoyé au Brésil en 1612 pour évangéliser les Indiens en France Equinoxiale, déploie des modèles rhétoriques s'inscrivant à la croisée de différentes traditions littéraires. Récit de voyage d'une part, il s'attache à décrire et à comprendre l'altérité à laquelle son auteur est confronté, répondant ainsi à la curiosité de son lecteur. Récit de mission d'autre part, au service d'un projet colonial, il se doit également de constituer le témoignage de la réussite d'une entreprise à la fois spirituelle et temporelle.

En ce début de XVII^e siècle, l'action missionnaire se conçoit dans une logique de reconquête spirituelle marquée par la Contre-Réforme en France et en Europe. L'entreprise coloniale ne saurait plus se justifier en marge de l'Eglise catholique, sans une dimension évangélisatrice et civilisatrice. C'est à l'ordre des Capucins, qui s'est notamment illustré par ses missions dans les régions françaises de forte implantation protestante¹, que Marie de Médicis (1575-1642) s'adresse afin que quelques pères se joignent à l'expédition pour implanter le christianisme en France Equinoxiale. Après quelques mois passés sur l'île de Maragnan (actuelle île de São Luís), Claude d'Abbeville s'embarque pour des raisons de santé dans une expédition de retour vers la France, accompagné de six Indiens qu'il présente au public parisien. Il publie en 1614 son *Histoire de la mission des Pères Capucins en l'Isle de Maragnan et terres circonvoisins*². Ce récit constitue une part essentielle du corpus de sources permettant de retracer les événements marquants de la fondation de la France Equinoxiale. Sa structure circulaire relate le voyage de l'auteur de son départ en bateau pour le Brésil aux événements qui

entourent la venue des Indiens à Paris lors de son retour. S'il s'agit de l'une des premières relations missionnaires françaises publiées, c'est aussi l'un des derniers textes à s'intéresser aux Indiens tupinambas, dont l'extinction presque totale suit de près la prise de l'île par les Portugais en 1615.

Ce texte de Claude d'Abbeville, tout comme celui de son confrère capucin Yves d'Evreux (1537-1632), est longtemps resté en marge de l'historiographie car il était le récit démesurément optimiste d'un épisode colonial trop éphémère. C'est au début du XX^e siècle et dans une perspective ethno-historique³ que les travaux d'Alfred Métraux ont largement participé à la redécouverte de ce texte, dont une grande partie se consacre aux descriptions des mœurs et coutumes indiennes. A la recherche de traces d'une culture indigène authentique⁴, ce type d'approche s'attache à mettre en avant l'intérêt documentaire de ces passages, classant l'*Histoire de la mission* au rang d'ouvrage « pré-ethnographique »⁵. Cependant, les informations qui s'y trouvent sur les Indiens doivent se concevoir à travers le prisme d'impératifs apostoliques et coloniaux spécifiques qui constituent un « filtre »⁶ déformant non négligeable. L'historiographie plus récente s'est donc notamment attachée à replacer ce texte dans le cadre spécifique de l'interaction missionnaire qui motive son écriture plutôt qu'à le considérer comme une source ethnographique⁷. Chez Claude d'Abbeville, le « sauvage »⁸ occupe bel et bien une place centrale. Il est pour la plupart du temps présenté comme un égal et comme un acteur consentant de son acculturation ; ses actes et ses discours en témoignent dans le récit. Il convient alors de prendre ces informations avec précaution et de définir dans quelle mesure l'instrumentalisation dont l'Indien est l'objet peut

1 DOMPNIER, 1989.

2 D'ABBEVILLE, 1614.

3 Voir notamment MÉTRAUX, 1928.

4 CASTELNAU L'ESTOILE, 2013.

5 MÉTRAUX, 1963.

6 FORNEROD, 2017, p. 20.

7 CASTELNAU L'ESTOILE, 2011.

8 « Sauvage » est le terme majoritairement employé en Europe pour désigner et penser l'altérité Indienne. Dans le récit de Claude d'Abbeville, le terme renvoie principalement aux Tupinambas (qui sont majoritaires sur l'île de Maragnan) mais également à quelques autres tribus alentours.

s'analyser au sein du texte.

Je définirai dans un premier temps les différents enjeux contextuels qui poussent Claude d'Abbeville à construire une image idéalisée des Indiens dans son récit. Je m'intéresserai ensuite plus particulièrement au traitement qu'il fait de leur venue à Paris et de l'instrumentalisation de cet événement dans sa dimension spectaculaire.

L'Indien au centre d'une exemplarité coloniale et missionnaire française

Claude d'Abbeville n'est pas le premier en France à écrire sur les Indiens brésiliens. Presque un siècle auparavant, André Thévet (1516-1590) et Jean de Léry (1536-1613) portaient pour la France Antarctique, première tentative d'implantation française et huguenote au Brésil dans l'actuelle baie de Rio⁹. Leurs récits de voyage, plus particulièrement celui de Léry, sont encore aujourd'hui considérés comme des chefs-d'œuvre de la littérature pré-ethnographique. Ils font en effet partie des premiers à proposer méthodiquement des descriptions des modes de vie tupinamba, rapportant en France l'image fantasmée de l'Indien anthropophage au bon naturel. Chez Claude d'Abbeville, la démarche est différente. La dimension anthropologique est bel et bien au service d'une mise en valeur des qualités de l'Indien, cependant elle tend à prouver la possibilité de sa conversion et de son acculturation afin d'appuyer l'optimisme de l'entreprise coloniale et missionnaire. Ainsi, il fait partie des premiers en France à proposer dans son récit une vision véritablement positive de la colonisation et de la mission¹⁰. S'il contribue à consolider l'image idéalisée du « bon sauvage », que l'on retrouve parfois dans certains passages repris pratiquement littéralement de Léry¹¹, cette vision positive se construit dans une plus large mesure autour de

l'idée selon laquelle la présence française au Brésil résulte d'un dessein providentiel. Telles « deux sœurs gemelles »¹² les nations française et tupinamba étaient destinées à s'allier. Claude d'Abbeville ne se prive pas de retranscrire l'empressement des Indiens à rejoindre, sous l'égide de la France, la communauté chrétienne : « Ah France qui es nostre soeur aînée, ouvrez nous (s'il vous plaist) la porte, donnez nous la main pour nous introduire dans l'Eglise et nous delivrez de ce deluge de la damnation eternelle »¹³.

Les enjeux missionnaires capucins doivent également se comprendre à travers le double postulat qui s'inscrit dans la conception religieuse de l'altérité en ce début de siècle, à savoir l'unité du genre humain et le consentement universel à l'idée de Dieu¹⁴. Cette conception détermine pour ces missionnaires une véritable grille d'intelligibilité du monde indien. Yves d'Evreux, resté par ailleurs plus longtemps que Claude d'Abbeville au Brésil, nous dit que

[...] l'esprit de l'homme, créé pour connoistre Dieu, et apprendre les arts et sciences, devint embourbé et obscurcy parmy les immondicitez, lors que son ame est detenue en la cadene de l'infidélité, sous la tyrannie de Sathan : Mais aussi tost que ceste sienne ame sort de captiuité, par l'instruction et conduite des Prophetes de Dieu, cet esprit remonte de ce puits fangeux, et renforcé par la lumiere et la cognoissance de Dieu, des arts et bonnes sciences, il se rend apte et prompt à executer ce qu'il entend et apprend : chose que ie feray voir et toucher au doigt, par l'exemple de nos Sauuages [...].¹⁵

La mission a donc pour but de faire triompher Dieu dans le combat qui l'oppose à Satan, et de sauver les âmes pour les mener à la civilisation. Le comportement païen des Indiens se conçoit à travers l'emprise que Satan exerce sur eux, mais il existe en eux cette faculté de raison

9 LESTRINGUANT, 1990.

10 FORNEROD, 2017, p. 17.

11 DAHER, 2002, p. 228-236.

12 D'ABBEVILLE, 1614, f. 7 recto.

13 D'ABBEVILLE, 1614, f. 6 recto.

14 FORNEROD, 2017, p. 20.

15 D'EVREUX, 1615, p. 74.

Histoire moderne

ainsi que ce potentiel de recevoir le sentiment divin. D'une part, les Indiens se montrent donc favorables à recevoir les Français ainsi qu'à rejoindre l'Eglise catholique, d'autre part leurs dispositions naturelles à la conversion et à l'acculturation se voient également particulièrement exaltées.

Cette vision très optimiste de la mission, qui se retrouve d'ailleurs plus largement dans la tradition missionnaire capucine, relève également de stratégies discursives qui s'insèrent dans un modèle d'exemplarité missionnaire particulier, et qui diffèrent selon les ordres¹⁶. On peut notamment remarquer deux tendances différentes bien que perméables dans la manière dont les missionnaires jésuites et capucins décrivent leur mission. Le récit de Claude d'Abbeville rompt avec la tradition textuelle jésuite qui envisage globalement l'action missionnaire avec pessimisme, insistant sur le caractère indocile des Indiens et fondant ainsi sa rhétorique sur la description des difficultés du processus d'évangélisation. Ces textes entendent d'une certaine manière exalter les épreuves du missionnaire, contrairement à ceux des Capucins dont le rôle paraît plus effacé puisque les Indiens se montrent particulièrement coopératifs ; leurs récits tendent plutôt à constituer le témoignage oculaire de la légitimité et de la pertinence de la mission.

Par ailleurs, et outre la dimension apostolique, le récit de Claude d'Abbeville est également destiné à promouvoir un modèle français en matière de colonisation, où le « mythe du génie colonial français »¹⁷, caractéristique du XIX^e siècle, trouve ses lointaines origines. En effet, Claude d'Abbeville insiste bien sur la manière exemplaire dont les Français se sont emparés de l'île : « [...] cette terre nouvellement conquise, non par les armes, mais par la Croix, non

par la force, mais par l'amour, qui a si doucement forcé les Indiens de donner, et eux et leur païs, au Roy de France »¹⁸. A priori dénuée de tout rapport de force, cette douceur française dans la manière de gouverner constitue l'un des leitmotivs principaux du récit et se définit à travers un discours largement lusophobe. Elle trouve d'ailleurs une place privilégiée dans l'instrumentalisation de la parole indienne, qui loue cette douceur et l'oppose constamment aux cruautés commises à l'égard des Indiens par les Portugais, présents au Brésil depuis 1500. Le récit de Claude d'Abbeville tend en effet également à asseoir les prétentions coloniales françaises dans une région que le Portugal, relié à la couronne espagnole depuis 1580, revendique comme sienne.

L'écriture de l'altérité indienne chez Claude d'Abbeville répond donc principalement à l'objectif de construire une image positive et optimiste de l'œuvre évangélisatrice et civilisatrice de l'expédition coloniale en France Equinoxiale. Dans son récit, ces enjeux à la fois politiques et religieux trouvent une place privilégiée dans les passages qui décrivent la venue des Indiens à Paris.

Des Indiens dans la ville

Arrivé sur l'île de Maragnan le 6 août 1612, Claude d'Abbeville repart pour la France le 1er décembre suivant. L'envoi d'une expédition de retour en France vient répondre aux difficultés économiques de la colonie. Claude d'Abbeville est conscient de l'impossibilité de poursuivre sa mission sans l'aide financière de nouveaux commanditaires permettant l'envoi de renforts matériels et humains en France Equinoxiale, ainsi que de nouveaux missionnaires. La publication rapide de l'*Histoire de la mission* et l'optimisme

16 FORNEROD, 2017, p. 21.

17 FORNEROD, 2017, p. 25.

18 D'ABBEVILLE, 1614, f. 164 recto.

L'Atelier historique

dont le livre fait preuve s'inscrivent donc également dans une perspective prosélytiste.

Ce récit se clôture sur la description des événements exceptionnels qui entourent la réception, le 12 avril 1613 à Paris, des six Indiens embarqués vers la France afin de « faire voir aux François les premieres greffes de [la] nouvelle Colonie »¹⁹. Dès l'arrivée à Paris après l'accueil des voyageurs par une centaine de pères, Capucins et Indiens traversent la ville en procession vers l'Eglise du couvent, rue du Faubourg Saint Honoré. La dimension volontairement ostentatoire de ce cortège s'identifie très clairement dans le récit qu'en fait Claude d'Abbeville. Les Indiens y sont l'objet exotique d'un véritable spectacle de curiosité pour le public venu les observer :

un grand nombre de personnes de qualité [...] rendoient tesmoignage du contentement qu'ils avoient de nostre sainte et heureuse conquête, estans tous bien ayses de voir ces pauvres Sauvages revestus de leurs plus beaux plumages tenant leur Maraca en la main ²⁰.



DU VIERT, Joaquim, FIRENS, Pierre, « Portrait des trois Indiens baptisés en 1613 à Paris et des postures qu'ils tiennent en dansant ». In DAHER, 2002.

La gravure ci-dessus ayant été retrouvée

indépendamment du récit, il est probable que ces représentations picturales aient circulé sous forme de feuilles volantes à Paris pour relayer la présence des Indiens, qui semble avoir attiré l'attention. Claude d'Abbeville rapporte en effet l'ampleur de cet événement en insistant sur le monde présent pour l'occasion : « la foule du peuple estoit si grande que nous fusmes forcez de nous retirer avec les Indiens dedans nostre Couvent », avant d'ajouter que ce dernier « estoit tellement visité, que pour resister à la foule et à l'importunité du peuple, il falut que sa Majesté envoya des gardes au portes »²¹.

Les Indiens sont ensuite conduits au Louvre afin de rendre hommage à la Reine régente ainsi qu'au Roi Louis XIII (1601-1643), et de soumettre « leur terre et leurs personnes à son sceptre [...] », le reconnaissant comme « leur Roy et Souverain Monarque de leur païs »²². Itapoucou, l'un des six indiens, y prononce dans sa langue un discours devenu célèbre faisant l'apologie de la France, que Claude d'Abbeville retranscrit dans l'*Histoire de la mission* suivi de sa traduction en français. Cette figuration du discours dans les deux langues au sein du récit révèle l'intention de Claude d'Abbeville de mettre en valeur la dimension diplomatique de la présentation des Indiens au public parisien ainsi qu'aux figures royales. Qualifiés volontairement « d'ambassadeurs » au sein du texte, ils viennent témoigner eux-mêmes d'une alliance incarnant le succès de la colonisation française sur Maragnan.

L'apologie de la convertibilité des Indiens, indissociable de l'éloge de la colonisation, prend également place lors de leur baptême public par l'archevêque de Paris dans l'Eglise des Capucins. Sur les six Indiens, trois d'entre eux meurent de maladie avant la cérémonie. Il est intéressant de comparer le traitement iconographique qui leur est

19 D'ABBEVILLE, 1614, f. 334 recto.

20 D'ABBEVILLE, 1614, f. 339 recto.

21 D'ABBEVILLE, 1614, f. 339 verso.

22 D'ABBEVILLE, 1614, f. 341 verso.

Histoire moderne

fait au sein du récit avec celui des trois autres Indiens restés en bonne santé et baptisés publiquement en présence du Roi.



Anonyme, « Carypyra » et « Itapoucou ». In D'ABBEVILLE, 1614.

Ces deux représentations différentes sont significatives du processus opéré sur l'Indien par le biais de son baptême. Sur la première gravure Carypyra, renommé François avant de mourir, est représenté dans sa tenue brésilienne : presque entièrement nu. Ses armes mais surtout ses tatouages, marques corporelles de ses titres d'honneur, signalent son statut de guerrier et font l'objet d'une attention particulière dans le texte. Claude d'Abbeville, qui joue probablement avec la curiosité provoquée par ces pratiques étrangères, propose une description élogieuse de ses exploits de soldat et du renom dont il jouissait. L'Indien, bien qu'il soit présenté ici dans sa condition de sauvage, voit alors ses qualités à la fois morales et physique mises en avant. Cette gravure, qui le dépeint dans une pause décontractée et débonnaire, est donc tout à fait caractéristique de la représentation exotique et positive de l'Indien dans tout le récit. La deuxième gravure représentant Itapoucou met alors cette fois-ci véritablement en scène le passage du sauvage au civilisé. En changeant son nom pour Maire-Louis lors de la

cérémonie, l'Indien amène avec lui les attributs symboliques de son acculturation : habillé à la mode européenne, il brandit également fièrement une fleur de lys, symbole de la royauté française.

L'enjeu singulier de la présence des Indiens à Paris s'inscrit donc dans l'exhibition du spectacle à la fois exotique et édifiant de leur bonne intégration dans l'ordre monarchique et catholique de cérémonies solennelles²³. Singulier également est le parcours d'Itapoucou, qui s'était en réalité déjà rendu en France en 1604 au retour d'une des premières expéditions menées sur Maragnan²⁴. Il est intéressant de noter que Claude d'Abbeville se passe de mentionner le précédent voyage de celui qu'il considère comme l'« un des meilleurs instruments [...] pour ayder à la conversion de ses semblables »²⁵, probablement soucieux de représenter dans son récit le parcours irréprochable du sauvage nouvellement converti.

Le caractère précipité de la parution de l'*Histoire de la mission* en 1614 laisse à penser qu'il s'agit d'une œuvre de circonstance, et peut s'expliquer par l'objectif de tirer avantage de la présence des Indiens à Paris. Le récit est un succès ; publié dans une édition luxueuse, il est très vite épuisé puis réimprimé. Le *Mercure François*, revue parisienne de l'époque, relaie également plusieurs passages du récit, notamment la rencontre des Indiens avec le Roi. Profitant de cet enthousiasme général, le récit sert ainsi de moyen de propagande pour récolter des fonds et attirer de nouveaux colons, mais également de moyen d'obtenir de la Couronne un soutien total contre les prétentions portugaises sur l'île. A bien des égards, le récit de Claude d'Abbeville doit donc être replacé dans la perspective d'impératifs économiques et politiques qui trahissent son discours résolument positif. La mission dont il est dépositaire auprès des Indiens incarne l'élément légitimant la colonie et à partir duquel il convient

23 DAHER, 2002, p. 243.

24 DAHER, 2002, p. 244.

25 D'ABBEVILLE, 1614, f. 363 recto.

L'Atelier historique

de mesurer les chances d'un établissement français durable sur Maragnan. Ainsi, l'image idéalisée de l'Indien participe à la construction du mythe de sa

convertibilité et de l'apologie d'une alliance franco-indienne pacifique et consentie.

Bibliographie

Sources

D'ABBEVILLE, Claude, *Histoire de la mission des Pères Capucins en l'isle de Maragnan et terres circonvoisins* [Paris, François Huby, 1614], MÉTRAUX, Alfred (Ed.), LAFAYE, Jacques, (Ed.), Graz, Akademische Druck-und Verlagsanstalt, 1963.

D'EVREUX, Yves, *Voyage au Nord du Brésil* (1615), [Suite de l'Histoire des choses plus memorables advenuës en Maragnan és anneés 1613 et 1614, Paris, François Huby, 1615], OBERMEIER, Franz (Ed.), Kiel, Westensee Verlag, 2012.

Littérature secondaire

CASTELNAU L'ESTOILE, Charlotte de, « De l'observation à la conversation : le savoir sur les Indiens du Brésil dans l'œuvre d'Yves d'Evreux ». In, CASTELNAU L'ESTOILE, Charlotte de, et al., *Missions d'évangélisation et circulation des savoirs XVI^e-XVIII^e siècle*, Madrid, Casa de Velasquez, 2011, p. 269-293.

CASTELNAU L'ESTOILE, Charlotte de, « Interactions missionnaires et mariages indiens en zone de frontières (Maragnan début XVII^e siècle) », *Revisita Tempo*, Vol. 9, n° 35, 2013, p. 1-19.

DAHER, Andrea, *Les singularités de la France équinoxiale. Histoire de la mission des pères capucins au Brésil (1612-1615)*, Paris, H. Champion, 2002.

DOMPNIER, Bernard, « Mission lointaine et mission de l'intérieur chez les Capucins français de la première moitié du XVII^e siècle ». In, *Les réveils missionnaires en France du Moyen Age à nos jours (XII^e-XX^e siècles). Actes du colloque de Lyon 29-31 mai 1980*, Paris, Beauchesne, 1984.

DOMPNIER, Bernard, *Missions, vocations, dévotions. Pour une anthropologie historique du catholicisme moderne*, Lyon, Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes, 2015.

FORNEROD, Nicolas, « La plume et la croix : écriture et modèles missionnaires chez Claude d'Abbeville et Yves d'Evreux », *Atlantide*, n° 7, 2017, p. 17-30.

LESTRINGUANT, Frank, *Le Huguenot et le Sauvage. L'Amérique et la controverse coloniale, en France, au temps des Guerres de Religion (1555-1589)*, Genève, Droz, 2004.

MÉTRAUX, Alfred, *La civilisation matérielle des tribus tupi-guarani*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1928.

MÉTRAUX, Alfred, « Les Précurseurs de l'ethnologie en France du XVI^e au XVIII^e siècle », *Cahiers d'Histoire Mondiale*, Tome 7/3, 1963.

Interagir avec l'autre : interculturalité et commerce en Nouvelle France dans la première moitié du XVII^e siècle

La colonisation de la Nouvelle-France par les Français au début du XVII^e siècle reste une entreprise singulière. De fait, loin d'être le résultat d'une mission évangélisatrice comme au Brésil, la colonisation de la Nouvelle-France est pensée pour et soutenue par le commerce des fourrures de castors. Ce n'est pas affirmer par là qu'il n'existe aucune intention évangélisatrice, mais plutôt souligner que la colonisation du Nord des Amériques par les Français a été rendue possible par les compagnies commerciales, dont la Compagnie de la Nouvelle-France en 1627¹.

Déjà en 1534, Jacques Cartier, navigateur français, explorant les côtes américaines de Terre-Neuve et l'intérieur du Golfe du Saint Laurent, constate l'ampleur du troc établi entre les pêcheurs français et les tribus algonquiennes² de l'Amérique du Nord³. Septante ans plus tard, en 1603, à Tadoussac, Samuel Champlain (1570-1635), géographe du roi et lieutenant général de la Nouvelle-France, relate l'alliance franco-amérindienne. Etablie lors d'une tabagie⁴, cette alliance permet l'installation des Français sur une partie des territoires de chasse des autochtones dans la vallée du Saint Laurent, le long du fleuve, vers la ville de Québec⁵. Ainsi deux dynamiques des relations franco-amérindiennes émergent. La première concerne le commerce dans son acceptation large du XVII^e siècle, c'est-à-dire la relation entre deux individus via la communication et l'échange. La deuxième est les alliances rituelles autorisant les Français à occuper le territoire de chasse des tribus algonquiennes.

Depuis les années 1990, de Bruce Trigger⁶ à Susan Sleeper-Smith⁷, anthropologues et

historiens américains repensent le commerce franco-algonquien et développent l'idée que la situation des Français en Nouvelle-France est suffisamment difficile et instable pour que ceux-ci ne puissent imposer leur volonté face aux Algonquiens. Que ce soit à cause des conditions climatiques extrêmes, de la topologie du lieu, des rivalités entre les Anglais et les Hollandais qui tentent également de coloniser le Nord des Amériques avec le soutien des tribus Iroquoiennes⁸, ou du manque de colons, les Français ne peuvent se passer de l'aide des Algonquiens.

C'est sous cette perspective que je souhaite analyser les échanges franco-amérindiens depuis l'alliance de Tadoussac en 1603 à l'installation de la Compagnie de la Nouvelle-France en 1627. Celle-ci est un cas unique en étant à la fois l'aboutissement d'un processus d'échanges interculturels⁹ permettant l'installation française dans la vallée du Saint-Laurent et l'illustration des problèmes sous-jacents de ces mêmes échanges. Autrement dit, il s'agit non pas de considérer la Compagnie de la Nouvelle-France comme une solution à la colonisation du pays, mais bien comme la démonstration de ses inconvénients : la coexistence et les interactions de deux régimes culturels différents et asymétriques¹⁰. C'est pourquoi cette étude porte sur deux aspects principaux : le commerce et l'interculturalité.

Pour comprendre les interactions franco-amérindiennes, il convient de regarder les écrits de Samuel Champlain de 1603 à sa mort en 1635 retraçant ses voyages et ses observations du pays et des autochtones¹¹. Son engagement pour la

1 ALLAIRE, 1999, p. 74-81 ; TRUDEL, 1979, p. 400.

2 Sont regroupées sous ce terme des centaines de tribus différentes vivant au Nord de l'actuel Canada. Les tribus les plus importantes sont les Algonquins, les Mic-Macs, les Abénaquis et les Innus (ou Montagnais).

3 CARTIER, (1534), 1986, p. 26.

4 Une tabagie est une forme de festin célébré en Nouvelle-France pour souligner des événements importants, tels la mort d'un de leurs chefs ou une grande victoire.

5 DESCHAMPS, 1951, p. 26.

6 TRIGGER, 1990.

7 SLEEPER-SMITH, 2009.

8 Sont regroupées sous ce terme des tribus amérindiennes vivant au Sud de la vallée du Saint Laurent dont les Iroquois, les Wendats (ou Hurons) ou les Haudenosaunees pour les plus importantes.

9 L'interculturalité implique la communication entre deux groupes de cultures différentes utilisant des éléments culturels propres ou communément partagés afin d'arriver à se comprendre et créer un nouvel espace culturel hybride. Cf. SAUQUET, VIEJALUS, 2014.

10 C'est-à-dire une relation où l'un des contrevenants est supérieur à l'autre en force, en ressources et en pouvoir. Cf. PFETSCH, 2012.

11 DESCHAMPS, 1951 ; HEIDENREICH, 2010.

Histoire moderne

colonisation, son amitié avec les autochtones et l'exploration du pays en font un acteur incontournable. Une autre source utilisée pour cette étude est la charte de la Compagnie de la Nouvelle-France d'avril 1627, supervisée par le Cardinal de Richelieu et les six premiers signataires¹². Enfin, les écrits missionnaires des Jésuites dans la première moitié du XVII^e siècle sont un apport essentiel à la compréhension des relations franco-amérindiennes¹³.

Un commerce asymétrique

Si le premier objectif de la colonisation présenté dans la charte de la Compagnie de la Nouvelle-France est l'évangélisation des indigènes, établir un commerce stable de pelleteries avec les autochtones est encore plus important que de les convertir. Elle délaisse donc cette tâche aux missionnaires jésuites déjà bien implantés dans le pays¹⁴. La Compagnie dispose du monopole du commerce pour quinze ans, bien que l'article VIII de la charte laisse une certaine liberté aux colons qui peuvent « traiter librement des pelleteries avec les sauvages, pourvu que les castors par eux traités, soient après donnés aux dits associés »¹⁵ en échange de quarante sols. Cette marge de manœuvre a pour objectif de rendre attractif et lucratif l'installation dans un pays lointain et inhospitalier.

La traite de la fourrure est avant tout un échange. Les pêcheurs basques qui viennent au début du XVI^e siècle dans les Grands Bancs de poissons du Nord se rapprochent des côtes et s'y installent le temps de faire sécher la morue qu'ils ont pêchée. Ceux-ci rencontrent les autochtones et troquent objets de fer, miroirs, marmites, alcool, contre des peaux de castor, d'orignal et de lynx. Du côté européen, les bénéfices sont importants grâce à l'échange des objets de la vie commune

contre des pelleteries de luxe. Les Indiens semblent être trompés.

Pourtant le fait que les Français souhaitent s'installer sur place à l'aide de compagnies commerciales prouve un manque évident d'accès aux ressources brutes monopolisées par les tribus algonquiennes¹⁶. Plusieurs sources, parfois plus tardives, mentionnent les qualités marchandes des Indiens. Ceux-ci refusent aisément un échange s'ils le jugent insuffisant et profitent des rivalités entre les Français, les Anglais et les Hollandais¹⁷. Le père Paul Lejeune (1591-1664), jésuite en mission en Nouvelle-France, montre assez nettement dans sa *Relation* de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France de 1634 en rapportant les paroles de son hôte, un Huron : « Il se mocquoit de nos Européens qui se passionnent pour la peau de cest animal [le castor] et qui se battent à qui donnera le plus à ces barbares pour en avoir. [...] mon hoste me dit un jour, me montrant un fort beau couteau : "Les Anglois n'ont point d'esprit ; ils nous donnent vingts couteaux comme celui-là pour une peau de castor" »¹⁸.

Lors de relations internationales, il y a symétrie ou non des rapports de force. Selon Frank Pfetsch, professeur de politique internationale, la différence se fait au niveau des ressources et de la perspective de bénéfice. Le plus fort est celui qui détient le plus de pouvoir, c'est-à-dire la capacité à mener un parti dans une direction voulue en s'appuyant sur ses ressources, militaires ou stratégiques, ses structures et ses acteurs¹⁹. Lors d'une confrontation asymétrique, le plus faible des deux tente de rééquilibrer le rapport de force par l'ingénuité et l'habileté alors que le plus fort impose sa volonté au moyen d'une stratégie de « à prendre ou à laisser »²⁰. Selon ce schéma, la relation franco-amérindienne est asymétrique en faveur des indigènes. Les Français sont dominés dans un marché qu'ils ne contrôlent pas et dont ils

12 MILNES, 1803 ; CARPIN, p. 71.

13 CAMPEAU, 1995 ; CAMPEAU, 1979.

14 CAMPEAU, 1995 ; CAMPEAU, 1979.

15 MILNES, 1803, p. 5.

16 SLEEPER-SMITH, 2009.

17 TRIGGER, 1990, p. 261 ; SLEEPER-SMITH, 2009, p. XXXVII.

18 CAMPEAU, 1979, p. 627-628.

19 PFETSCH, p. 40-45.

20 PFETSCH, p. 40-50.

L'Atelier historique

tendent de se libérer via la Compagnie de la Nouvelle-France censée offrir la mainmise sur le pays par les droits de propriété et de souveraineté. De fait, le commerce intertribal ne peut se faire sans une alliance politique et un rituel préalables auxquels les Français se soumettent chaque année²¹. Refuser de s'y prêter revient à renoncer à toute forme d'alliance. Les Français n'ont que peu de pouvoir sur les peuples amérindiens car ils ont plus besoin de leurs ressources – pelleterie, hommes et connaissances du terrain – que les autochtones n'ont besoin des ressources européennes. Cette asymétrie des rapports de force n'exclut pas que les produits échangés soient équitables. En effet, les fourrures sont une démonstration du pouvoir et de la richesse du prince européen, tandis que les ustensiles européens sont autant de marques de dignité d'un chef amérindien. Dans les deux cas, ces objets sont intégrés dans une politique de don.

L'omniprésente pratique du don

Les relations interculturelles entre les Algonquiens et les Français peuvent être résumées en deux éléments principaux : le troc et le don. Après avoir vu le premier comme la pratique d'une relation asymétrique entraînant certaines formes d'interactions spécifiques, il faut analyser le second comme une interprétation des pratiques. Le don est omniprésent en Europe et en Nouvelle-France pour tous les aspects de la vie sociale et politique – mariage, commerce, diplomatie, guerre, justice. Le don ne concerne pas uniquement des objets physiques mais s'étend à un « système des prestations totales »²², c'est-à-dire à l'échange de femmes, de rites, de repas, de fêtes, de prestations militaires et autres.

Le don est une obligation sociale aux règles bien définies qui instaure et légitime une

hiérarchie ou sert à fonder une amitié, une alliance²³. Cette pratique se retrouve dans le système de la livrée européenne. Plusieurs fois par an, un prince doit distribuer nombre de fourrures à ses sujets par obligation sociale et hiérarchique. En faisant ainsi, il assure son statut dominant et son prestige en démontrant l'étendue de ses richesses²⁴. De même, en Nouvelle-France, le chef d'une tribu distribue régulièrement pelleteries, objets manufacturés européens ou nourriture afin d'asseoir son autorité. Le chef doit donner pour exposer sa fortune et asseoir sa position, le donataire doit recevoir car sinon cela prouverait qu'il est dans l'incapacité de rendre le don, qu'il est inférieur au donateur, et qu'il n'accepte pas l'alliance qui lui est proposée.

Le don rapproche les individus et les éloigne en même temps car il instaure à la fois une solidarité et une dépendance entre le donateur et le donataire. Accepter un don c'est accepter que celui qui le donne exerce des droits sur celui qui le reçoit²⁵. Car donner c'est non pas céder la propriété de la chose, mais seulement son usage créant une dette inaliénable qui force le donataire à rendre un autre don, engendrant dès lors un endettement mutuel²⁶.

Voilà qui offre une nouvelle perspective sur les paroles échangées à Tadoussac en 1603. Lorsqu'Anadabijou, chef des Montagnais, souhaite que les Français viennent peupler le pays, il offre une partie de son territoire en don pour que ceux-ci s'y installent²⁷. Il les donne dans l'acceptation pure du don, c'est-à-dire qu'il en cède seulement l'usage et non pas, comme les Français l'imaginent et le souhaitent, ses droits de propriété et de souveraineté. En acceptant les territoires donnés, les Français se soumettent à l'autorité indigène et doivent rendre le don qui leur a été fait en offrant leurs services militaires contre les Iroquois. Ils entraînent un endettement mutuel.

21 TRIGGER, 1990, p. 259.

22 MAUSS, 2008, p. 71.

23 GODELIER, 2008, p. 21.

24 DELORT, 1978, p. 94 ; TOUSSAINT-SAMAT, 1990, p. 65 ; plusieurs milliers de peaux peuvent être données chaque année par un seul prince.

25 GODELIER, 2008, p. 64.

26 GODELIER, 2008, p. 68.

27 DESCHAMPS, 1951, p. 26.

Toutefois, ceci n'est qu'une partie des interactions franco-amérindiennes. En effet le don est omniprésent, comme en témoignent les fêtes et tabagies que donnent les chefs amérindiens en présence des Français, les mariages interculturels, ou l'exploration dans le pays guidée par les indigènes²⁸. Toutes ces interactions franco-amérindiennes entraînent un endettement mutuel et donc une situation antagoniste. Malgré cela, Samuel Champlain exprime le vœu de ne former plus qu'un peuple en Nouvelle-France²⁹.

Vivre comme frères

La charte de la Compagnie est explicite de cette volonté d'union à l'article XVIII : « Ordonnera sa Majesté que les descendants des François qui s'habitueront au dit pays, ensemble les Sauvages qui seront amenés à la connoissance de la foi, et en feront profession, seront censés et réputés naturels François »³⁰. Ces derniers peuvent aller en France et disposent des mêmes droits que les Français sans la nécessité d'un document officiel. De leur côté, les indigènes émettent à différentes occasions le désir de voir les Français s'installer dans leur pays et traitent le roi de France comme leur frère³¹.

C'est ce que l'historien Laurier Turgeon appelle un "transfert culturel", soit la mise en relation de deux systèmes autonomes et asymétriques qui débouche sur un métissage³². Il découle d'un rapport de force entre les groupes échangeant pour s'appropriier les biens de l'autre, car échanger c'est établir une domination pacifique et hégémonique. Le troc, par exemple, est une situation de transfert culturel. Les deux acteurs, issus de systèmes culturels distincts et ancrés dans un rapport de force asymétrique, veulent obtenir ce que l'autre a. Or, pour y arriver, un des acteurs doit imposer son pouvoir sur l'autre, ce qui explique

l'installation d'une compagnie de colonisation en Nouvelle-France. Vouloir posséder ce que l'autre a, c'est aussi désirer être ce que l'autre représente pour soi³³. L'« indianisation » des Français se mariant avec des femmes indigènes, les « coureurs de bois » chassant les castors et explorant l'intérieur des terres canadiennes, ou encore les Hurons devenant les seigneurs de Sillery, sont des exemples typiques d'incorporation de ce que l'autre « est » à sa propre identité³⁴. Autrement dit, les Français ne deviennent pas des indigènes, ni les Hurons ne se transforment en parfaits Français, mais ils incorporent dans leurs mœurs et leurs habitudes, des éléments qu'ils identifient comme représentatifs de l'autre pour former leur propre identité.

En somme, les mariages mixtes, les tentatives de scolarisation des enfants indigènes, l'« indianisation » des Français, l'usage symbolique des objets manufacturés européens par les autochtones, ou encore la conversion de certains sauvages sont autant de démonstration de dons – éducation, femmes, objets, foi – que de tentatives d'appropriation de l'autre entraînant des métissages, une nouvelle identité et sur le long terme, un nouveau peuple³⁵.

Métissage

Ainsi, l'alliance franco-amérindienne et sa pérennisation deviennent plus claires à comprendre. D'une part les Français, en voulant obtenir ce que les Amérindiens possèdent, cherchent également à les incorporer dans leur culture, les faire disparaître sous l'hégémonie de la culture française. D'autre part les Amérindiens désirant posséder les objets français et leur savoir-faire pour la guerre, expriment cette même volonté d'incorporation de l'autre. Il y a donc une relation conflictuelle qui en découle et dont les

28 DESCHAMPS, 1951.

29 HAVARD, VIDAL, 2003, p. 250.

30 MILNES, 1803, p. 7.

31 DESCHAMPS, 1951, p. 123 ; MORIN, 2013, p. 538-550.

32 TURGEON, 1996, p. 11-32.

33 TURGEON, 1996, p. 57.

34 HAVARD, VIDAL, 2003, p. 238 ; LAVOIE, 2010.

35 Notamment pour les enterrements. Cf. TURGEON, 1996, p. 165.

L'Atelier historique

démonstrations se voient à travers le potlatch – dons de terres, de femmes, de rituels, etc. – entraînant un endettement commun et une dépendance mutuelle. Ne pas les respecter revient à briser l'alliance qui unit les Français aux Algonquiens et à perdre l'accès à des objets hautement symboliques, sécurisant la hiérarchie sociale des deux cultures.

L'installation de la Compagnie de la Nouvelle-France apparaît alors sous un autre jour. Elle est le fruit d'un quiproquo. À cause de notions juridiques de droit de propriété si différentes, la Compagnie est un compromis qui ne se veut à l'origine pas comme tel à la base et explicite la situation conflictuelle d'appropriation et de domination de l'autre. Les Français s'établissent dans le pays pour convertir les indigènes à leur culture et obtenir une mainmise sur leurs ressources, tandis que les Amérindiens soumettent les Français à leur contrôle en leur rappelant leur position d'infériorité due à l'asymétrie des rapports de pouvoir entre les deux.

Cette tension causée par la volonté d'appropriation ce que l'autre « est » à son identité débouche inévitablement sur des métissages de part et d'autre. L'évangélisation et la francisation portent leurs fruits au long du XVII^e siècle et encore après. En 1651, la Compagnie de la Nouvelle-France offre le droit de seigneurie de Sillery à des Hurons³⁶. À l'inverse, nombre de célibataires Français deviennent des « coureurs des bois » en adoptant le mode de vie des indigènes et en épousant des autochtones. De fait, approprier l'autre peut aussi signifier devenir l'autre. En apprenant les langues huronnes ou montagnaises, les missionnaires procèdent à une indianisation consentie et intègrent à leur identité des éléments indigènes.

En définitive, la colonisation de la Nouvelle-France et les interactions interculturelles qui en découlent sont motivées par une double dynamique d'appropriations et de tensions se concluant sur une hybridation culturelle, l'essor d'une nouvelle identité « canadienne »³⁷.

36 LAVOIE, 2010.

37 Les habitants de la Nouvelle-France adoptent l'ethnonyme « Canadiens » dès le début du XVII^e siècle d'après un terme amérindien pour se distinguer des Français de la métropole. Cf. TURGEON, 1996, p. 17.

Bibliographie

Sources

CAMPEAU, Lucien, *Monumenta Novae Franciae II : Etablissement à Québec (1616-1634)*, 9 volumes, Québec, Presse de l'université de Laval, 1979.

CARTIER, Jacques, *Relations*, [1534], Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986.

DESCHAMPS, Hubert, *Les voyages de Samuel Champlain : Saintonguais père du Canada*, Paris, Presses universitaires de France, 1951.

HEIDENREICH, Conrad E., *Samuel de Champlain before 1604 : « Des Sauvages » and other documents related to the period*, Toronto, The Champlain Society, 2010.

MILNES, Robert Shore, *Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du Roi concernant le Canada. Volume 1 ; mis par ordre chronologique, et publiés par ordre de Son Excellence sir Robert Shore Milnes, baronet, lieutenant-gouverneur de la province du Bas-Canada, en conséquence de deux différentes Adresses de la Chambre d'Assemblée, en date des 5^e et 7^e Mars 1801*, Québec, P. E. Desbarats, 1803.

Littérature secondaire

ALLAIRE, Bernard, *Pelleteries, manchons et chapeaux de castor : les fourrures nord-américaines à Paris, 1500-1632*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1999.

CAMPEAU, Lucien, « La Condition économique des Jésuites dans une Nouvelle-France pionnière (1625-1670) », *Les Cahiers des dix*, n° 50, 1995, p. 23-53.

CARPIN, Gervais, *Le réseau du Canada : étude du mode migratoire de la France vers la Nouvelle-France (1628-1662)*, Sillery, Septentrion, 2001.

DELORT, Robert, *Le commerce des fourrures en Occident à la fin du Moyen Age : (vers 1300 - vers 1450)*, Rome, Ecole française de Rome, 1978.

GODELIER, Maurice, *L'énigme du don*, Paris, Flammarion, 2008.

HAVARD, Gilles, VIDAL, Cécile, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2003.

LAVOIE, Michel, *C'est ma seigneurie que je réclame : La lutte des Hurons de Lorette pour la seigneurie de Sillery, 1650-1900*, Montréal, Boréal, 2010.

LITALIEN, Raymonde, (éd.), *Champlain : la naissance de l'Amérique française*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2004.

MAUSS, Marcel, *Essai sur le don: forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, PUF, 2008.

L'Atelier historique

MORIN, Michel, « Fraternité, souveraineté et autonomie des Autochtones en Nouvelle-France », *Revue générale de droit*, vol. 43, n° 2, 2013, p. 531-598.

PFETSCH, Frank R., « Power in international negotiations : Symmetry and asymmetry », *Négociations*, n° 16, 2012, p. 39-56.

SAUQUET, Michel, VIEJALUS, Martin, *L'intelligence interculturelle : 15 thèmes à explorer pour travailler au contact d'autres cultures*, Paris, Charles Léopold Mayer, 2014.

SLEEPER-SMITH, Susan (éd.), *Rethinking the fur trade : cultures of exchange in an Atlantic world*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2009.

TOUSSAINT-SAMAT, Maguelonne, *Histoire technique & morale du vêtement*, Paris, Bordas, 1990.

TRIGGER, Bruce G., *Les Indiens, la fourrure et les Blancs: Français et Amérindiens en Amérique du Nord*, Québec, Boréal, 1990.

TRUDEL, Marcel, *La seigneurie des Cent-Associés : 1627-1663*, 2 tomes, Montréal, Fides, 1979.

TURGEON, Laurier (éd.), *Transferts culturels et métissages Amérique/Europe : XVI^e-XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1996.

La virilité en crise : la « Trümmerfrau » comme symbole de la confusion des genres

Pour l'homme, l'altérité est le féminin. « Il est le sujet, il est l'Absolu: elle est l'Autre »¹, pour reprendre la réflexion de Simone de Beauvoir dans *Le Deuxième Sexe* sur la question de l'identité de la femme. C'est par rapport à cet Autre que l'homme se construit, par rapport à cet « éternel féminin »² qu'il se définit et trouve sa place dans la société. Or à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le rôle des femmes a changé, obligeant aussi les hommes à repenser leur statut. Et aucune figure ne défie autant les normes de genre de l'époque que celle de la « Trümmerfrau »³. Ce terme désigne une femme travaillant à la fin de la guerre au déblaiement des ruines dans les rues de Berlin. D'apparence masculine, elle porte des pantalons et effectue sur les chantiers des tâches traditionnellement réservées aux hommes, transgressant à la vue de tous la hiérarchie du travail de l'époque. Se demander comment les soldats de retour de la guerre réagissent aux « Trümmerfrauen » et à cette nouvelle société désormais principalement composée de femmes est essentiel pour comprendre la transformation des relations entre hommes et femmes dans l'après-guerre.

C'est au travers de la presse berlinoise de 1945 à 1947, époque où les « Trümmerfrauen » sont effectivement présentes dans toutes les zones de Berlin⁴, qu'il est possible de mieux comprendre l'état des relations de genre de l'époque. Les journaux traitent en effet des tensions provoqué par le retour des soldats dans leur foyer. Les revues

féminines sont pleines de conseils pour les femmes quant à la manière dont elles doivent se comporter au retour de leur mari. Ces articles de presse, principalement écrits par des journalistes masculins, offrent un point de vue genré ce sont des hommes s'exprimant sur des femmes. Avant de se concentrer sur les retrouvailles des soldats et de leur famille, la présente étude essaiera d'abord d'expliquer la situation dans laquelle les soldats allemands se retrouvent en 1945 et ce que la défaite signifie pour eux.

Dépendance et infantilisation des soldats de retour de captivité

Tel le *home front*⁵ pendant la Première guerre, la société d'après la seconde Guerre Mondiale est féminisée, les femmes y ayant investi la plupart des métiers⁶. Une grande partie des hommes est non seulement morte ou prisonnière, mais les vagues de réfugiés sont presque exclusivement composées de femmes et d'enfants. Ceux qui ont été évacués de la ville pendant la guerre par mesure de sécurité retournent chez eux. Les soldats reviennent aussi de captivité. Ceux qui ont eu la chance d'être capturés par les armées alliées sont libérés bien plus tôt que ceux pris par l'armée rouge. Alors que les premiers le sont dès la fin de l'année 1946 et, selon leur métier et leur condition physique⁷, même dès la fin de l'année 1945, les seconds ne commencent à rentrer qu'à partir de 1949, sans parler des quelques 30'000

1 DE BEAUVOIR, 1949, p. 15.

2 DE BEAUVOIR, 1949, p. 24.

3 Ce sont les femmes qui travaillent au déblaiement des décombres à Berlin. Elles sont pauvres et ont pour la plupart perdu tous leurs biens au cours des bombardements ou dans leur fuite des provinces allemandes orientales. Elles sont donc forcées d'accepter les travaux les plus durs pour se nourrir, quand elles ne le sont pas directement par la force policière, comme c'est souvent le cas dans la zone soviétique. La « Trümmerfrau » est aujourd'hui une figure mythique de l'après-guerre en Allemagne. Cet article utilisera ce mot, mais uniquement entre guillemets pour marquer sa polysémie.

4 Les « Trümmerfrauen » restent présentes dans la zone d'occupation soviétique jusque dans les années cinquante. Elles disparaissent dès 1948 des zones alliées.

5 Le *Home front*, expression du début de la Première Guerre mondiale, s'est construit comme un espace essentiellement féminin en opposition au front, masculin. Cette conception correspond à la division genrée de l'espace entre la sphère publique et masculine et la sphère privée et féminine ; cf. ROBERTS, 1994, p. 21. Cette division n'est en réalité pas aussi tranchée. L'image habituelle d'un front intérieur féminin et extérieur masculin ne correspond pas à la réalité ; cf. HIGONNET, 2014, p. 143-174.

6 HÄMMERLE, ÜBEREGGER, BADER ZAAR, 2014, p. 1-2.

7 Les autorités alliées libèrent d'abord les prisonniers représentant une charge d'entretien comme les blessés, les invalides, les tout jeunes hommes des Hitlerjungen et les plus âgés du Volksturm. Vient ensuite le tour de ceux dont la profession est essentielle à la reconstruction des zones occupées comme les paysans ou les mineurs.

L'Atelier historique

prisonniers retenus en otage par l'Union soviétique jusque dans les années cinquante⁸. Leur expérience de la guerre et de l'après-guerre diffère fortement de celle des femmes. Ils ont passé leur jeunesse à se battre et reviennent malades et amputés. Après l'expérience du front, ils ont subi une longue période d'attente et de frustration dans les camps de prisonniers. Cette période d'inaction leur a permis d'imaginer la vie de leur famille et le foyer qu'ils allaient retrouver en rentrant chez eux⁹. Ces rêves correspondent rarement à la réalité. Une fois à Berlin, ils découvrent une société bien différente de celle qu'ils ont laissée. Les femmes sont actives, présentes en dehors du foyer et jusque dans les métiers les plus masculins, comme ceux de l'industrie de la construction. Elles ne sont plus restreintes à l'espace privé et sont omniprésentes sur la place publique comme postières, contrôleuses de tramways, peintres ou employées des services d'entretien de la ville. Elles ont appris à diriger leur foyer et à prendre seules la responsabilité de leurs enfants, qui ne se souviennent souvent même pas de leur père. Les autorités essayent de réintégrer les anciens soldats à la société et au monde du travail, mais leur état de santé rend cette tâche difficile. En effet, ils sont souvent blessés, malades ou invalides et ne sont pas totalement aptes au travail¹⁰. Ceux détenus dans des camps de l'armée soviétique souffrent de malnutrition, de typhus, de tuberculose et ont des poux à cause du manque d'hygiène. Des maladies les diminueront toute leur vie durant. Ils ne peuvent pas participer à certains chantiers de construction, sur lesquels travaillent par contre de nombreuses femmes. Etant donné leur état, ils ont besoin de soins constants et deviennent ainsi une charge pour leur famille¹¹. Cet accès restreint au monde du travail est très oppressant pour des hommes qui définissent leur place dans la hiérarchie sociale en fonction de leur métier et de leur capacité à nourrir les leurs¹². Si en tant qu'anciens soldats ils ont droit à des cartes de

rationnement, celles-ci ne suffisent pas et ils se retrouvent dépendants de leur femme pour survivre. De nombreux articles de la presse à licence soviétique expliquent d'ailleurs comment les femmes « assument la place de leur mari »¹³. C'est un renversement complet des relations genrées au sein de la famille.

Vaincus et dévirilisés, de nombreux hommes vivent mal cette nouvelle situation. La guerre, radicalisant la distinction des rôles sexuels, a sans cesse exalté les valeurs de virilité auxquelles les perdants ne peuvent plus correspondre. Ce sont les vainqueurs qui sont désormais les héros virils et les hommes allemands qui ont construit leur identité et leur confiance en eux grâce à des valeurs nationales-socialistes sont totalement démunis dans la défaite¹⁴. L'idéal masculin est construit sur un modèle guerrier qui existait déjà lors de la Première Guerre mondiale : celui de l'homme de fer prussien, fort et inflexible. Dans l'entre-deux-guerres, cette virilité-là est mise en valeur dans la propagande de la République de Weimar¹⁵. L'honneur des hommes y est lié au service dans l'armée et à la camaraderie militaire¹⁶. Le combat est considéré comme un rite de passage, un vrai « baptême du feu » à valeur initiatique par lequel tout « vrai » homme doit passer¹⁷. Cette masculinité militaire et intrinsèquement agressive est remise en question à la fin de la guerre étant donné qu'elle a échoué à mener à la victoire¹⁸.

Ces soldats, rentrés chez eux, désirent un « retour à la normale » et se retrouvent au lieu de cela dans une situation de dépendance envers les femmes devenues autonomes et actives¹⁹. De nombreuses femmes ont en effet dû subvenir seules à leurs besoins pendant la guerre et ont prouvé leur capacité à travailler comme des hommes, si bien qu'au retour de ces derniers, elles ne sont pas toutes impatientes de quitter leur poste.

8 OVERMANS, 2008, p. 133.

9 NIEHUSS, 2001, p. 106-107.

10 Archives de la ville de Berlin, C Rep. 103 Nr. 054 Abteilung Arbeit - Protokolle der Sitzungen der Bezirksarbeitsamtsleiter 1945, Bericht von der Tagung der BAA-Leiter v. 31.8.45.

11 NIEHUSS, 2001, p. 108-109.

12 NIEHUSS, 2001, p. 114.

13 *Deutsche Volkszeitung*, « Frauen stehen ihren Mann », n° 124, 3 octobre 1945.

14 NIEHUSS, 2001, p. 112.

15 Sur la question du modèle de virilité en Allemagne pendant la Première Guerre mondiale et l'entre-deux-guerres, voir SZCZEPANIAK, 2011.

16 STARGARDT, 2017, p. 183-184.

17 BOURKE, 2014, p. 191.

18 SZCZEPANIAK, 2011, p. 6-8.

19 THÉBAUD, 2007, p. 93.

Histoire contemporaine

Par rapport à elles, les hommes se rapprochent ainsi d'un statut féminin traditionnel et enfantin²⁰. Il est ici possible de parler de castration ou d'émasculation pour reprendre l'historienne Mary Louise Roberts²¹.

Le malaise des hommes face à cette inversion des rôles et surtout la perte de leur place traditionnelle dans le foyer apparaît dans de nombreux articles de presse. Rares sont cependant les témoignages d'hommes se plaignant directement de cette situation, il s'agit le plus souvent d'articles adoptant le point de vue féminin comme celui justement titré *Dem Heimgekehrten* (Ceux qui rentrent chez eux). Une certaine Erna R. s'y adresse directement aux prisonniers de guerre déçus de l'accueil qu'ils reçoivent de retour chez eux :

Avec quels souhaits et quels espoirs es-tu revenu!
Tu as rêvé de la chaleur du foyer et d'être entouré de mes soins. Et maintenant tout est différent de ce que tu t'imaginais dans tes rêves les plus noirs. Tu es devenu si taciturne depuis que tu travailles à nouveau. Vois! Avant que tu viennes, je faisais face aux terribles destructions avec beaucoup d'autres femmes de notre ville. Tu vas le faire, tu le peux et tu le dois. Viens, sens-toi entièrement chez toi. Laisse-moi t'aider, enfin²² !

Les rôles traditionnels sont ici inversés. L'homme a du mal à s'intégrer au nouveau monde de l'après-guerre et c'est la femme qui le conseille, lui dit quoi faire et l'encourage. Le rêve du prisonnier de guerre de retrouver son foyer tel qu'il l'a laissé est clairement enterré. Non seulement ce n'est plus celui dont il rêvait, mais sa femme ne se limite plus à en être la gardienne, elle travaille sur un chantier, « face aux terribles destructions », comme un homme. Selon l'image idéale que les soldats ont gardée durant la guerre de leurs compagnes, celles-ci les attendaient

patiemment telle Pénélope son Ulysse pour reprendre la métaphore d'Ela Hornung²³. Celles qu'ils retrouvent, selon cet article de la *Deutsche Volkszeitung*, ne font que nourrir leur insécurité et leur peur d'être remplacés, déjà ressentie au court des longues années de séparation pendant la guerre et d'attente inerte dans les camps de prisonniers²⁴. Ils ont perdu leur statut de soutien économique principal au sein de la famille et sont devenus étrangers à un monde du travail auquel ils doivent de nouveau s'adapter et qu'ils voient partout occupé par des femmes²⁵. Celles-ci sont encouragées dans leur nouveau rôle de guide comme dans ce refrain d'un poème publié dans la revue *Für Dich* :

Aidez-le donc. Allez donc à sa rencontre. Voyez comme il avance en tâtonnant péniblement comme un aveugle : "Comment continuer ? Quel chemin pour que je me sente de nouveau moi-même ? Que c'est pesant... ?" Mais aidez-le donc dans sa solitude : montrez-lui la voie vers des temps nouveaux²⁶ !

Les « Trümmerfrauen » comme symboles du bouleversement de la société et du genre

Les femmes qui déblaient les décombres dans les rues figurent parfaitement le chaos de l'après-guerre et l'échec des hommes, qui n'ont pas su protéger leur famille et sont incapables de reconstruire eux-mêmes leur ville²⁷. Ils ont perdu leur rôle dans la famille et se le voient voler également dans l'espace public. Celles qui sont nommées « Trümmerfrauen » ne correspondent pas au modèle féminin traditionnel. De la même manière que la guerre a promu une masculinité outrageusement guerrière, elle a redéfini la féminité essentiellement en rapport avec la maternité. Cette insistance obsessionnelle sur la nature maternelle de la femme correspond au

20 Selon Christof Boyer et Hans Woller, deux historiens allemands spécialistes respectivement de la RDA et de la Seconde Guerre mondiale, ce renversement des rôles se voit aussi dans le choix des partenaires des femmes de l'après-guerre. Elles ont acquis pendant la guerre une assurance plus grande en leurs capacités. Devenues plus indépendantes, leur choix de partenaire dépend moins de la capacité financière de celui-ci à l'entretenir, mais des sentiments qu'elles ressentent pour lui. Voir WOLLER, BOYER, 1983, p. 34.

21 ROBERTS, 1994, p. 31.

22 *Deutsche Volkszeitung*, « Dem Heimgekehrten », n° 22, 27 janvier 1946.

23 HORNUNG, 2000, p. 69.

24 HORNUNG, 2000, p. 70.

25 ROBERTS, 1994, p. 26-27.

26 *Für Dich*, « Der Heimkehrer », n° 35, 31 août 1947.

27 HARSCH, 2007, p. 44.

L'Atelier historique

discours nataliste déjà présent après la Première Guerre mondiale, soit précisément à des moments de bouleversement des rôles sexuels²⁸.

Un des éléments qui cristallise le malaise et le ressentiment est le port de pantalons ou de salopettes par les femmes sur les chantiers. Cet habillement des « Trümmerfrauen » donne lieu à deux types de discours. Pièce de vêtement typiquement masculine, le pantalon porté par des personnes du sexe féminin matérialise, aux yeux de tous, le renversement des genres. Les idées de force et d'endurance liées au pantalon sont maintenant les qualités de celles qui le portent. Si le discours de la presse à licence soviétique met de côté le risque de virilisation des femmes, c'est une des grandes peurs qui apparaît dans la presse alliée. Ainsi, le pantalon est promu dans plusieurs articles à l'Est, suivant l'argument que son port ne masculinise pas les travailleuses, mais au contraire aide à rehausser leur féminité et leur « coquetterie »²⁹ : elles prennent d'autant plus soin d'elles qu'elles ne peuvent pas se montrer coquettes³⁰. La femme en pantalon s'affirme féminine dans la rubrique *Welt der Frau* du *Nachtexpress* en avril 1946 : « La "femme en pantalon" peut être et rester, intérieurement comme extérieurement, une femme dans tous les sens du terme »³¹. Cette insistance sur la féminité des travailleuses sur les chantiers doit rassurer le lecteur sur le fait qu'elles restent de vraies femmes malgré leur apparence et leur occupation masculines. Par contre, dans la presse à licence alliée, le pantalon marque la virilisation des « Trümmerfrauen », qui portent « ces pantalons d'homme vieux et laids »³², d'autant plus inacceptables qu'elles sont souvent poussées, par manque de moyen, à porter ceux de leur mari. Certains articles se plaignent que les femmes ressemblent de plus en plus à des hommes donnant à Berlin une « atmosphère sans joie d'égalité entre homme et femme »³³.

Pour les anciens soldats dévirilisés et désœuvrés, le spectacle de ces femmes accomplissant des tâches, qui étaient auparavant les leurs, est très difficile³⁴. Leur ressentiment s'exprime dans certains articles. Lors de l'interview consacrée du *Kurier*, un journal à licence française, du chef du département du travail de l'époque, Paul Fleischmann, le journaliste demande :

Ne trouvez-vous pas cela parfois quelque peu déprimant pour nous les hommes de ne voir presque que des femmes aux travaux, souvent pénibles, de déblaiement alors que les hommes ne sont le plus souvent ici qu'en tant que gardien ou chef d'équipe³⁵ ?

Ce malaise est beaucoup plus présent dans les articles de la presse alliée que dans ceux des Soviétiques. Non pas que les hommes du côté Est supportent mieux la vue des « Trümmerfrauen », mais celles-ci sont simplement représentées de manière plus féminine et positive afin de ne pas contredire les autorités soviétiques qui désirent les ériger en modèle de la femme socialiste. Ainsi, dans un article de la *Deutsche Volkszeitung*, l'organe du parti communiste allemand, l'auteure s'adresse à son mari rentré de captivité. Elle lui demande s'il est fâché contre elle à cause du travail qu'elle fait dans les ruines. Cherchant des excuses pour cette activité si masculine, elle dit vouloir « créer un foyer dans lequel [son mari et ses enfants] pourront se reposer ». Malgré le ressentiment masculin qui transparait indirectement, l'article ne propose pas de retour en arrière vers ce foyer féminin idéalisé, mais plutôt la construction par les hommes et les femmes ensemble d'une toute nouvelle société.

Ce ressentiment et cette frustration des hommes face aux « Trümmerfrauen », dont l'image leur renvoie leur statut de vaincu, se

28 HÄMMERLE, ÜBEREGGER, BADER ZAAR, 2014, p. 3.

29 *Vorwärts*, « Einstmals Vorhang, heute... », août 1946.

30 *Nachtexpress*, « Resigniert die Berlinerinnen ? », 3 février 1947 : « Même par -20°C elle pense encore à jeter un rapide regard dans le miroir de la gare ».

31 *Nachtexpress*, « Die Frau in Hosen », 2 avril 1946.

32 *Der Kurier*, « Keine Zeit für die Liebe ? », n° 215, 25 octobre 1945, p. 5.

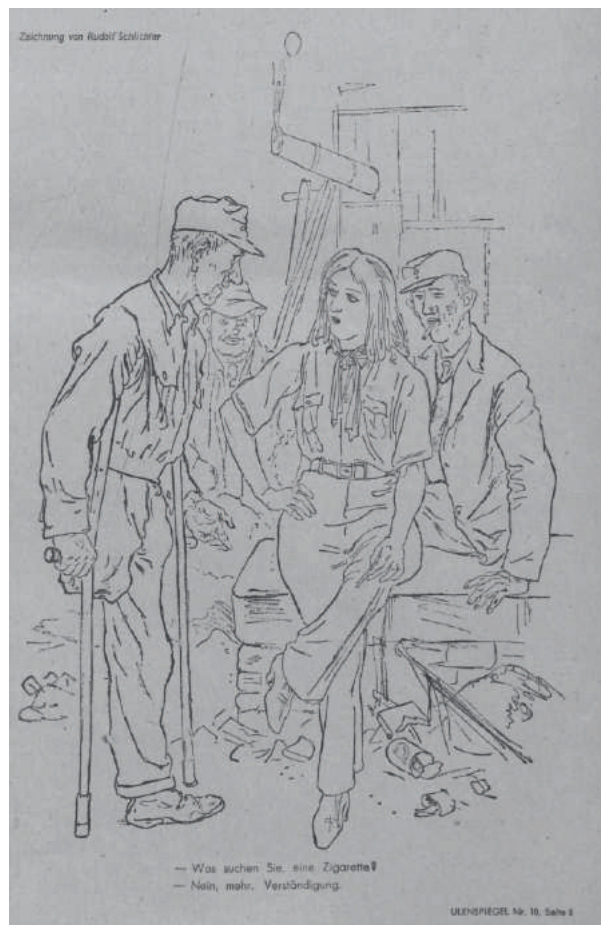
33 *Heute*, « Die Frauen von Berlin », août 1947, p. 8.

34 HEINEMAN, 2003.

35 *Der Kurier*, « Entrümmern – schwere Arbeit für die Frau », n° 126, 13 juillet 1946, p. 7.

Histoire contemporaine

transforment parfois en colère. Un des exemples les plus frappants en est un dessin du célèbre peintre Rudolf Schlichter (1890-1955)³⁶ publié dans le journal satirique américain *Ulenspiegel*³⁷.



« Dessin de Rudolf Schlichter montrant une femme en habit de travail face à trois anciens soldats », *Ulenspiegel*, n° 10, janvier 1946, p. 5.

Dans un décor en ruine, une femme est habillée en homme avec un pantalon, une ceinture, des chaussures soignées, un foulard noué au cou et est assise dans une posture dominante et masculine,

une cigarette à la main³⁸, le point sur la hanche et une jambe sur le genou. Elle est entourée d'anciens soldats reconnaissables à leur casquette, qui ressemble énormément à celle de la Wehrmacht. L'un d'eux, amputé d'une jambe et appuyé sur une béquille, regarde directement la femme, qui se trouve au centre de l'image. La légende rapporte les paroles supposées de cette travailleuse face au regard insistant de l'ancien prisonnier handicapé : « Que voulez-vous, une cigarette ? » et ce dernier de répondre « Non, plus que cela. De la compréhension ». Rudolf Schlichter est connu pour ses dessins satiriques, déjà publiés dans les journaux berlinois pendant la République de Weimar, où il porte un regard critique et ironique sur la vie dans la capitale. Dans ce dessin, il représente le mal-être des anciens prisonniers de guerre devant le nouveau rôle social de la femme, qui est, elle, montrée dans une attitude sinon méprisante du moins indifférente au blessé de guerre, qui tend la main en un geste de supplication. Il représente les soldats revenus de la guerre et qui ne trouvent pas la gratitude et le respect qu'ils ont espérés après tous les sacrifices faits. Ils sont déçus de l'indifférence dans laquelle ils rentrent chez eux alors qu'ils attendaient des cris de joie et des guirlandes³⁹. Cette absence de reconnaissance du sacrifice des hommes est particulièrement effrayante pour les soldats, car, comme l'explique Mary Louise Roberts, « the soldiers emphasized female recognition of their sacrifices as central to their sense of self-respect and power »⁴⁰. Ce type de représentation montrant l'indifférence féminine face à la souffrance et aux sacrifices des hommes, tout comme le peu de cas fait des rôles sexuels conventionnels constitue une partie importante de la littérature de guerre⁴¹. Comme l'explique Joan Scott « gender is a primary way of signifying relationships of

36 Rudolf Schlichter fait partie des membres éminents du mouvement pictural de la Nouvelle Objectivité qui succède à l'expressionnisme allemand. Après la prise de pouvoir d'Hitler, certaines de ses œuvres sont exposées en tant qu'art dégénéré. Après la guerre, il travaille pour le journal satirique américain *Der Simpl*. Ses dessins se retrouvent dans un autre journal satirique à licence américaine, l'*Ulenspiegel*.
37 *Ulenspiegel*, n° 10, p. 5.

38 La cigarette est un symbole traditionnellement masculin qui complète ici le tableau de cette femme adoptant des codes masculins faisant face à un homme invalide ne semblant, lui, plus correspondre à l'archétype de virilité masculine. Voir sur le sujet ROUVILLOIS, 2006, p. 425-431.

39 SZCZEPANIAK, 2011, p. 245.

40 ROBERTS, 1994, p. 31.

41 ROBERTS, 1994, p. 30.

L'Atelier historique

power »⁴². C'est ici la femme qui est en situation de force et qui domine l'homme de son indifférence. Au-delà d'un bouleversement de genre, il est ici question d'un changement des rapports de pouvoir.

Les femmes en général sont aussi accusées dans la presse d'être responsables de la guerre. En votant pour Hitler, elles auraient mené l'Allemagne au conflit. Plusieurs articles accusent les femmes d'avoir obligé leurs maris à voter en faveur du NSDAP afin de conserver leur statut social et leur niveau de vie ainsi que d'accéder à « un meilleur niveau de salaire »⁴³. Dans un autre scénario, ce sont aussi les femmes qui empêchent leurs époux d'aller manifester contre le nazisme par peur des conséquences sur leur place dans la société. Elles sont censées avoir encouragé la guerre, motivées par l'égoïsme et la vénalité. Les femmes sont aussi considérées comme coupables de leur goût pour les militaires, les « beaux uniformes, les bottes bien astiquées et les apparences d'une masculinité qui dans la plupart des cas ne se distinguait pas de celle d'un voleur de grand chemin »⁴⁴. Elles auraient privilégié ainsi une virilité agressive et fait comprendre aux hommes que pour leur plaire, ils devaient correspondre à un modèle guerrier au détriment de tout autre. Si ce type d'accusation, imputant la responsabilité des actes des hommes à leurs femmes, n'est pas exceptionnel – les épouses sont souvent vues comme des éminences grises contrôlant dans l'ombre leur mari – il n'en reste pas moins représentatif des relations de l'époque entre les hommes et les femmes. Derrière ces accusations récurrentes et sans base historique se cache certainement la rancune des hommes, qui, comme il a été montré précédemment, affrontent une crise de leur virilité tout en assistant à une relative émancipation féminine.

Finalement, le désir de féminiser les travailleuses, et en particulier celles des ruines, est

une réaction face aux femmes exerçant des métiers traditionnellement masculins. Les hommes ont peur de la confusion des genres, de femmes masculinisées, viriles. Ils craignent cette « Autre » qui se différencie de moins en moins d'eux, devenant ainsi « sujets ». Les rôles sexuels étant en effet intrinsèquement liés à l'organisation de la société, les changer entraîne des conséquences sociétales très profondes⁴⁵. La guerre, en faisant éclater les conceptions traditionnelles des catégories sexuelles et « la dichotomie entre masculinité et féminité »⁴⁶, crée cette peur masculine. Lors de la Première Guerre mondiale, la presse s'efforça aussi de féminiser les munitionnettes qui, comme les Trümmerfrauen, faisaient des métiers d'hommes et remplaçaient également très souvent le mari absent⁴⁷. Elles étaient décrites douces, belles, enfilant « les obus comme des perles ». La peur de la masculinisation existe aussi à leur propos tout comme celle qu'elles s'éloignent de leur rôle naturel de mères⁴⁸. Je reprendrai ici pour les Trümmerfrauen l'une des conclusions de Françoise Thébaud sur les munitionnettes. Leur féminisation est « une forme de conjuration langagière qui affirme le caractère temporaire de la situation et l'immuabilité de la frontière des sexes »⁴⁹. Toutes ces tensions au retour des hommes chez eux proviennent de la rencontre de deux expériences différentes de la guerre, celle vécue par les femmes à l'intérieur et celle des hommes à l'extérieur. Ces derniers désirent retourner à la vie qu'ils menaient avant la guerre et être reconnus pour leurs sacrifices. La défaite n'est cependant pas propice à leur célébration. Pour les femmes aussi, la guerre s'est avérée une expérience traumatisante, dont elles ne peuvent cependant pas parler à leur mari, rentré blessé des combats. Elles ont également acquis une certaine liberté qu'elles ne sont pas forcément impatientes d'abandonner. Les retrouvailles s'inscrivent ainsi dans une incompréhension mutuelle, chacun reconnaissant difficilement le ou la partenaire laissée quelques années plus tôt.

42 SCOTT, 1986, p. 1069.

43 *Für Dich*, « Böse Erfahrungen ? », n° 4, 8 septembre 1946, p. 1.

44 *Tagespiegel*, « Schicksalsfrage an die deutsche Frau », 25 octobre 1945, p. 3.

45 ROBERTS, 1994, p. 33.

46 BOURKE, 2014, p. 175. Dans son livre *Défaire le genre*, Judith Butler parle de « dimorphisme sexuel ». Cf. BUTLER, 2006, p. 83.

47 DUBESSET, THEBAUD, VINCENT, 1977, p. 196.

48 DUBESSET, THEBAUD, VINCENT, 1977, p. 208.

49 THÉBAUD, 2007, p. 149.

Bibliographie

Sources

Archives de la ville de Berlin, C Rep. 103 Nr. 054 Abteilung Arbeit – Protokolle der Sitzungen der Bezirksarbeitsamtsleiter 1945, Bericht von der Tagung der BAA-Leiter v. 31.8.45.

Der Kurier, « Keine Zeit für die Liebe ? », n° 215, 25 octobre 1945.

Der Kurier, « Enttrümmern – schwere Arbeit für die Frau », n° 126, 13 juillet 1946.

Deutsche Volkszeitung, « Frauen stehen ihren Mann », n° 124, 3 octobre 1945.

Deutsche Volkszeitung, « Dem Heimgekehrten », n° 22, 27 janvier 1946.

Für Dich, « Böse Erfahrungen ? », n° 4, 8 septembre 1946.

Für Dich, « Der Heimkehrer », n° 35, 31 août 1947.

Heute, « Die Frauen von Berlin », août 1947.

Nachexpress, « Die Frau in Hosen », 2 avril 1946.

Nachexpress, « Resigniert die Berlinerinnen ? », 3 février 1947.

Tagesspiegel, « Schicksalsfrage an die deutsche Frau », 25 octobre 1945.

Ulenspiegel, janvier 1946, n° 10.

Vorwärts, « Einstmals Vorhang, heute... », août 1946.

Littérature secondaire

BOURKE, Joanna, « Masculin-féminin ». In, WINTER, Jay, *La Première Guerre mondiale. Sociétés, t. III*, Paris, Fayard, 2014, p. 175-200.

DE BEAUVOIR, Simone, *Le Deuxième Sexe. I : Les faits et les mythes*, Paris, Gallimard, 1949.

DUBESSET, Mathilde, THÉBAUD, Françoise, VINCENT, Catherine, « Les munitionnettes de la Seine ». In, FRIDENSON, Patrick (dir.), *1914-1918 L'autre front*, Paris, Les éditions ouvrières, 1977.

HÄMMERLE, Christa, ÜBEREGGER, Oswald, BADER ZAAR, Brigitta (dir.), *Gender and the First World War*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2014.

HARSCH, Donna, *Revenge of the domestic. Women, the family, and communism in the German democratic Republic*, Princeton, Princeton University Press, 2007.

L'Atelier historique

HEINEMAN, Elizabeth D., *What difference does a husband make? Women and marital status in nazi and postwar Germany*, Berkeley, Los Angeles, London, University, 2003.

HIGONNET, Margaret R., « Les femmes au front ». In, WINTER, Jay, *La Première Guerre mondiale. Sociétés, t. III*, Paris, Fayard, 2014, p. 143-174.

HORNUNG, Ela, « Heimkehrer und wartende Frau. Zur Symptomatik eines Geschlechterverhältnisses nach dem Zweiten Weltkrieg in Österreich ». In, BANDHAUER-SCHÖFFMANN, Irene, DUCHEN, Claire (dir.), *Nach dem Krieg. Frauenloben und Geschlechterkonstruktionen in Europa nach dem Zweiten Weltkrieg*, Herbolzheim, Centaurus Verlag, 2000.

NIEHUSS, Merith, *Familie, Frau und Gesellschaft. Studien zur Strukturgeschichte der Familie in Westdeutschland 1945-1960*, Göttingen, Vandenhoeck Ruprecht, 2001.

OVERMANS, Rüdiger, « Les retours des prisonniers de guerre allemands, de 1945 à 1956 ». In, CATHERINE, Jean-Claude, *La captivité des prisonniers de guerre (1939-1945). Histoire, art et mémoire. Pour une approche européenne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

ROBERTS, Marie Louise, *Civilization without sexes. Reconstructing Gender in Postwar France, 1917-1927*, Chicago, The University of Chicago Press, 1994.

ROUVILLOIS, Frédéric, *Histoire de la politesse de la Révolution à nos jours*, Paris, Flammarion, 2006.

SZCZEPANIAK, Monika, *Militärische Männlichkeiten in Deutschland und Österreich im Umfeld des Grossen Krieges, Konstruktionen und Dekonstruktionen*, Würzburg, Verlag Königshausen & Neumann, 2011.

SCOTT, Joan W., « Gender : A useful category of historical analysis », *The American Historical Review*, vol. 91, 1986, p. 1053-1075.

STARGARDT, Nicholas, *La guerre allemande. Portait d'un peuple en guerre 1939-1945*, Paris, La Librairie Vuibert, 2017.

THÉBAUD, Françoise, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Paris, ENS Éditions, 2007.

WOLLER, Hans, BOYER, Christoph, « Hat die deutsche Frau versagt ? Di neue Freiheit der Frauen in der Trümmerzeit 1945-1949 », *Journal für Geschichte*, t. III, 1983, p. 32-36.

La Révolution française dans l'imaginaire russe de 1917, entre empreints et rejets

Le centenaire des révolutions russes en 2017 a donné lieu à la publication d'un nombre pléthorique d'études sur le moment révolutionnaire et ses conséquences sur tout le XX^e siècle jusqu'à nos jours. Cet engouement, compréhensible lorsqu'il s'agit de commémorer un événement qui a profondément bouleversé le cours de l'histoire, n'est pas sans rappeler les célébrations du bicentenaire du déclenchement de la Révolution française, en 1989, qui avaient provoqué un immense débat dans les milieux académiques - débat qui s'était rapidement étendu à toute la société. Une tentative de lire la situation actuelle de nos pays par le prisme de l'analyse d'un événement historique semblable est un réflexe extrêmement répandu dans les cercles politiques et journalistiques, parfois aussi chez les historiens. Il n'est pas étonnant donc de constater que les témoins des révolutions russes de 1917 ont tenté de dresser des parallèles entre le phénomène révolutionnaire russe et son précédent français. Ceci est évidemment le cas chez des témoins français considérant leur Révolution comme la matrice de toutes les révolutions futures, mais également, et ce sera l'objet de cet article, du point de vue des acteurs de la révolution russe entraînés par les événements et esquissant des parallèles dans le feu de l'action. Confronter ces regards croisés, c'est déjà supposer une forme d'altérité, une opposition presque, entre deux révolutions qu'un siècle et un continent séparent, et qui pourtant se ressemblent sur bien des points. Il faut garder à l'esprit que le sentiment identitaire russe et la fierté d'appartenir à un peuple incomparable (que l'on retrouve dans le recours au mot « наши », les « nôtres ») font partie intégrante de la culture russe. Ainsi, en 1917, malgré le contexte profondément international de la question, il est nécessaire de rappeler ce trait caractéristique de la pensée russe pour comprendre en quoi l'idée de différenciation historique est toujours présente

dans l'usage des discours et les références symboliques.

Dans la mesure du possible et dans le cadre restreint d'un article, nous essayerons d'établir un panorama global de l'usage récurrent de la symbolique révolutionnaire française par les nouvelles autorités russes suite à l'effondrement du tsarisme et jusqu'à l'accession au pouvoir des bolcheviks, c'est-à-dire en ne se focalisant que sur l'année 1917. Cela doit nous amener à nous interroger sur l'utilisation d'images, métaphoriques ou non, mettant aux prises deux événements distincts dans l'histoire, et dans une perspective plus large, notre questionnement aboutit à une réflexion sur le statut de l'exemple historique comme grille de lecture formelle d'un autre phénomène historique, semblable mais non dénué d'une dynamique qui lui est propre. En quoi donc l'imaginaire symbolique exprimé lors de la révolution russe se base-t-il sur la Révolution française de la fin du XVIII^e siècle ? En parcourant les divers moments de l'année 1917, nous tenterons de décrire les analogies qui ont été réalisées pour pointer les similitudes et les distinctions entre ces formidables ruptures fondamentales que représentent les révolutions russe et française.

Printemps 1917, le bourgeonnement des comparaisons

En cinq jours, du 23 au 27 février 1917, les manifestations de travailleurs et de soldats à Petrograd (Saint-Petersbourg) mènent à l'abdication du tsar Nicolas II et à l'instauration d'un double pouvoir incarné par la Douma (le Parlement) et les Soviets (les Conseils)¹. Le renversement de l'autocratie donne lieu à un immense élan d'espoir. Le prince Lvov, président

¹ Les dates sont données en fonction du calendrier julien, alors en vigueur dans l'empire russe, soit avec un décalage de treize jours en retard par rapport à notre calendrier grégorien. Pour un aperçu global et concis de l'année 1917 en Russie, voir WERTH, 2007 [1997].

du nouveau gouvernement provisoire, déclare : « L'esprit du peuple russe [...] est prêt non seulement à se fondre dans la démocratie universelle, mais à en prendre la tête sur le chemin du Progrès jalonné par les grands principes de la Révolution française : Liberté, Egalité, Fraternité »². Pierre Pascal, lieutenant attaché à la mission militaire française en Russie, témoigne de l'engouement comparatiste qui traverse les premiers temps de la révolution. A la fin du mois de février, il est accosté avec d'autres officiers français par « une foule hurlante hétéroclite, avec armes, sans armes, des ouvriers, des étudiants », qui les respecte malgré leurs uniformes étrangers. Pourquoi ? « La France, c'est la révolution, n'est-ce pas ? Nous sommes bien vus »³. S'il n'est pas étonnant de remarquer la facilité avec laquelle les Français eux-mêmes et les élites russes francophiles comparent la rupture de Février à la Révolution française de 1789, force est de constater que cette équation est très populaire et se répand rapidement dans des milieux en rien familiers avec l'histoire de France. Sur le front, les soldats se perçoivent comme les « citoyens-soldats sans-culottes de l'An II » et remercient en saluant la « France révolutionnaire », chantant avec enthousiasme la « Marseillaise nouvelle »⁴.

Mettre en parallèle le cours de la révolution russe et la Révolution française de 1789 est un poncif dans la bouche des dirigeants libéraux du gouvernement provisoire tout au long du printemps 1917. Certains s'essaient même à un facile jeu d'identification entre personnalités révolutionnaires, comme le rapporte Joseph Reinard, journaliste au Figaro se basant sur les dires de ses interlocuteurs russes : « [Les Russes] sont passionnément patriotes, dans l'esprit des hommes de l'An II, et le fait est que la Russie a progressé de 1789 à 1792 en seulement huit jours ». Tous ont leurs répondants : « Octobristes et Feuillants, Cadets et Girondins, Stolypine-

Necker, Raspoutine-Cagliostro, Soukhomlinoff-Dumouriez, Protopopoff-Calonne, Miliukoff-Mirabeau, Rodzianko-Sieyès, Chingaroff-Verniaud, Lvov-Noailles »⁵. Cependant, même à l'apogée de ce phénomène d'assimilation des révolutions russe et française, la prudence est de mise et les révolutionnaires russes refusent de se voir comme de simples continuateurs de la France de 89. A l'occasion, les nouvelles autorités puisent dans l'exemple français quand il s'agit de justifier des pratiques discutables qui effrayent quelque peu les courants réformistes. Par exemple, le flot de caricatures et d'attaques verbales violentes contre la famille impériale et la Cour ou la destruction publique des emblèmes liés au tsarisme sont rendus acceptables par le fait que de telles scènes ont déjà eu cours durant la Révolution française⁶. Pourtant, cette même rhétorique justificative qui tend à affilier la révolution russe à la française dans le but de rassurer la bourgeoisie, porte en elle des analogies que personne ne peut ignorer. Car derrière l'évocation glorieuse de 1789, de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* et de l'Assemblée Constituante, se précisent les traits de la Terreur, de 1793 et du jacobinisme⁷. Dans cette perspective, monarchistes conservateurs et bolcheviks maximalistes, constitutionnalistes-démocrates et mencheviks s'accordent pour voir dans la Révolution française de nombreuses similitudes avec les enjeux politiques et sociaux russes. Bien que leurs discours varient fondamentalement d'un extrême à l'autre, le recours à l'analogie pour expliquer la situation russe se poursuit au cours de l'été 1917.

Eté 1917, la maturation des analogies

L'état de la Russie en 1917 est incompréhensible si l'on n'aborde pas le problème de la guerre, l'ingrédient déterminant dans le déclenchement de la révolution et dont le rôle est

2 Discours du prince Lvov, le 20 mars 1917, cité dans WERTH, 2007 [1997], p. 47-48. Le prince Gueorgi Lvov (1861-1925) est président du gouvernement provisoire de février à juillet 1917.

3 PASCAL, 1975, p. 106.

4 PASCAL, 1975, p. 117. L'An II, dans le calendrier révolutionnaire français, correspond aux grandes campagnes héroïques de l'armée française de 1793-1794.

5 Dans Le Figaro, 17 et 19 mars 1917, cité dans SINANOGLU, 1980, p. 568.

6 FIGES, KOLONITSKI, 1999, p. 9-18 ainsi que les illustrations figurant au milieu de l'ouvrage.

7 MAYER, 2002, p. 82-85.

Histoire contemporaine

crucial dans les phases successives de la révolution. L'empire russe, engagé aux côtés des Français et des Britanniques contre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, a subi de lourdes pertes au cours de trois années de conflit et le mécontentement des soldats et de la population civile explique leur révolte en février 1917. Pourtant, malgré le changement de régime, la guerre se poursuit, et ceux qui souhaitent la fin des hostilités au plus vite, les bolcheviks, élargissent leur audience au fur et à mesure que le temps passe. Pour rassurer les alliés occidentaux, Français et Britanniques en tête, qui s'effraient de voir la Russie se retirer du conflit mondial, Alexandre Kerenski et les autres partisans de la guerre portent en étendard le souvenir des soldats patriotes français de 1792-1794⁸. À droite comme à gauche, les contemporains apparentent la situation de crise vécue par la Russie à la « Patrie en danger » de 1792. Parmi les conservateurs, Monseigneur André Cheptitski déplore dans un article du *Novoe Vremia* (les Temps nouveaux) que la Russie de 1917, telle la France républicaine, « meurt non pas de la révolution, mais de la révolution sans Dieu à la mode française »⁹. Cette mode française, nous la retrouvons également dans les appellations décernées aux soldats, qui deviennent des « citoyens-soldats sans-culottes » dont le mot d'ordre est « la liberté ou la mort »¹⁰. Le sursaut de l'armée française à l'été 1792, alors que le pays était envahi et la Révolution sur le point d'être écrasée, fournit aux bellicistes l'exemple que la situation n'est pas désespérée. Contacté par le ministère de la Guerre découragé, le général Janin est chargé de publier et distribuer massivement les textes de généraux révolutionnaires français comme Hoche et Gouvion Saint-Cyr pour édifier les soldats russes et réinstaurer la discipline dans les régiments¹¹. La Révolution française est de fait portée en idéal en

matière de résistance guerrière, ce qui contribue à la rendre moins appréciable aux yeux de ceux qui, justement, refusent de continuer la guerre¹².

Avant de nous tourner vers les motifs développés par les opposants aux assimilations franco-russes, il est utile de préciser que la volonté de rendre la révolution russe absolument exceptionnelle est très répandue dans les sphères révolutionnaires. Pavel Milioukov, ministre des Affaires étrangères au printemps 1917 et historien de renom qui a aussi étudié la Révolution française, développe ce thème dans son discours du 11 mars à la Douma : bien que « de façon évidente, ces révolutions soient des phénomènes absolument différents », il déclare que les campagnes militaires sont complètement similaires¹³. D'où, selon lui, la possibilité de prévenir le cours de la révolution russe en étudiant la Révolution française. En plein été 1917, cette tendance analogiste ambiante rencontre du succès autant chez les écrivains d'obédience socialiste que chez les monarchistes plus conservateurs. La poétesse Marina Tsvetaïeva, peu amène à l'égard des troubles révolutionnaires, compare le ministre socialiste-révolutionnaire Kerenski à Napoléon Bonaparte pour souligner son caractère ambitieux et audacieux¹⁴. Cette association n'a rien d'anodin si l'on songe à toute la charge négative qu'évoque le nom de l'empereur français en Russie. Parler de Napoléon, c'est à la fois désigner un ennemi de la Russie et pointer le comportement menaçant d'un homme prêt à tout pour parvenir à ses fins. Dans le contexte bouillant de l'été 1917, traiter un adversaire politique de Napoléon devient une arme redoutable pour le disqualifier et prévenir toute tentative de coup de force militaire qui condamnerait la révolution. Le coup d'État manqué de Kornilov en août renforce l'idée que la révolution russe doit pouvoir éviter l'écueil de la

8 Alexandre Kerenski (1881-1970) est président du gouvernement provisoire de juillet à octobre 1917. Sur l'action de Kerenski et en particulier sur son recours aux comparaisons, voir FEDIOUK, 2009, p. 149-159.

9 Cité dans PASCAL, 1975, p. 143.

10 FIGES, KOLONITSKI, 1999, p. 34-36 et p. 41-43. Voir aussi STITES, 1989. L'expression « la liberté ou la mort » est un aphorisme récurrent chez les Jacobins français.

11 Maurice Janin (1862-1946), commandant en chef des troupes alliées en Russie. Voir SINANOGLU, 1980, p. 572-573.

12 Une idéalisation parfois excessive, comme le montre Pascal dans son *Journal* à travers plusieurs exemples. PASCAL, 1975, en date du 26 juillet 1917, p. 175.

13 Discours de Milioukov du 11 mars 1917, cité dans TARASOV, 1931, p. 11, et discuté dans SHLAPENTOKH, 1989, p. 139. Ayant fui la Russie après octobre 1917, Pavel Milioukov (1859-1943) publie en exil un livre sur la révolution en se nourrissant de son expérience au cœur des événements. Cf. MILIOUKOV, 1978 [1921-1924].

14 Marina Tsvetaïeva (1892-1941) est l'une des plus grandes figures de la poésie russe. TSVETAÏEVA, 1982, p. 63.

contre-offensive antirévolutionnaire en apprenant de la Révolution française ce qu'il ne faut pas faire¹⁵.

Dans cette manipulation des symboles, le cas de Kerenski est particulier. Doté de qualités oratoires exceptionnelles, Kerenski se pose en patriote déterminé, se voulant « le Danton russe »¹⁶. Au même moment (printemps 1917), tandis que la droite conservatrice le désigne comme le Saint-Just russe (patriote et enthousiaste, mais trop radical), l'extrême gauche le dépeint en Bonaparte (autoritaire et ambitieux)¹⁷. Kerenski, lui-même flatté d'être comparé à ces figures historiques, décide de jouer de cette image pour se construire une stature d'homme providentiel. Dès juin-juillet 1917 en effet, le chef du gouvernement se montre en Napoléon, haranguant les soldats au front, arborant un chapeau semblable au tricorne « du général Vendémiaire », allant jusqu'à mettre sa main droite en écharpe et dans sa veste pour imiter Bonaparte¹⁸. Sciemment, Kerenski abuse de l'image qu'il renvoie (par le biais des nombreuses photographies notamment) pour mettre en exergue une forme de filiation historique. Ainsi, plutôt que de grands discours, son image doit permettre à tout observateur de comprendre son projet pour la Russie. En bref, restaurer l'ordre tout en conservant les acquis de la révolution (« la terminer » pour reprendre l'idée très courante chez les historiens de Napoléon)¹⁹. L'analogie sert ici de déclaration d'intention évidente ; désormais Kerenski est Bonaparte. Tout en allant puiser aux sources de la Révolution française pour esquisser un diagnostic de leur situation présente, les révolutionnaires russes ne sont pas dupes : les convergences entre les perspectives russes de 1917 et la France de la fin du XVIII^e siècle sont essentiellement symboliques et peu matérielles. Ceci n'empêche pas Lénine (1870-1924) de

théoriser sa stratégie de prise du pouvoir en se basant sur l'action en 1792 de Danton, « le plus grand maître de la tactique révolutionnaire qu'ait jamais connu l'histoire »²⁰. Pourtant, mentionner la vision politique de Lénine nous conduit à considérer à présent comment « le moment octobrien » marque une rupture dans le jeu des parallèles entre révolutions française et russe.

Automne 1917, la péremption des parallèles

Les références à la Révolution française se font beaucoup plus rares dès septembre 1917 et surtout dès l'accession au pouvoir des bolcheviks à la fin octobre. Deux raisons expliquent cette brusque diminution des analogies. La première tient au fait que la perception des Français est modifiée depuis que ceux-ci ont soutenu en sous-main la tentative de putsch de Kornilov. Les bolcheviks, grands vainqueurs de ce coup de force manqué, répandent l'idée que les Français sont des intrigants peu fiables et leur Révolution passe désormais comme totalement étrangère au phénomène russe. La montée en puissance des bolcheviks, entraînés par Lénine, dont la rhétorique internationaliste et prolétarienne n'affectionne guère de dresser des parallèles avec 1789, révolution dont le schéma paraît trop « patriotique et bourgeois », ne fait que renforcer l'hostilité des Russes vis-à-vis de la Révolution²¹. Paradoxalement, l'attitude bolchévique consistant à valoriser à tout prix le caractère spécifique du prolétaire russe et à souligner l'exceptionnalisme de la révolution russe rejoint le discours nationaliste-xénophobe des « Cent-Noirs » d'extrême droite qui depuis Février abhorrent cette révolution considérée comme provoquée par des éléments étrangers avec pour modèle une révolution étrangère²². Quoi qu'il en soit, les

15 Lavr Kornilov (1870-1918), nommé général en chef de l'armée russe en juillet 1917, tente de renverser le gouvernement Kerenski en faisant marcher ses troupes sur Petrograd (27-31 août), avant d'être finalement arrêté.

16 Ainsi qu'il se présente à ses collaborateurs au sein du ministère de la Justice. Cité dans WALTER, 1950, p. 257-258.

17 Voir FIGES, KOLONITSKI, 1999, p. 79 et le chapitre « le culte du leader ».

18 FIGES, KOLONITSKI, 1999, p. 83 et voir le dossier avec les photographies au milieu de l'ouvrage.

19 C'est l'idée qui transparait aussi chez les historiens de la Révolution, notamment dans FURET, RICHET, 1973, en particulier le chapitre 13 aux p. 479-513.

20 Lénine cité dans WALTER, 1950, p. 342.

21 Dans LENINE, 1976, p. 212-218 à travers des extraits d'articles publiés dans des numéros de la *Pravda* [Journal des bolcheviks] du début de l'automne 1917.

Histoire contemporaine

efforts conjugués des mouvements de droite et de gauche contribuent à chasser du discours politique toute référence à la Révolution française. Ou alors, si elle est évoquée, c'est pour insister sur les éléments de différence qui rendent le phénomène russe d'autant plus unique.

Pendant l'été, la guerre aux frontières et la multiplicité des acteurs rendent le jeu des analogies entre 1792 et 1917 relativement courant, parmi les intellectuels mais également au sein de la population dans son ensemble²³. A l'automne, cette verve s'estompe abruptement. Aux explications avancées précédemment il faut adjoindre un fait important, qui découle du processus assimilationniste à l'œuvre entre le printemps et l'été de l'année 17 : plusieurs auteurs déjà cités, notamment Milioukov et Kerenski, voient en la révolution russe une réplique, certes distincte et concentrée dans le temps, mais néanmoins semblable, de la grande Révolution française. Les correspondances, parfois exagérées, entre les deux événements, font croire à ces personnages publics (pour beaucoup constitutionnels-démocrates ou sociaux-démocrates modérés) que, malgré tous les aléas impondérables, des résultats analogues émergeront de la révolution russe. Cette perspective achoppe cependant sur les divergences irréconciliables qui se font jour au fur et à mesure que le temps s'écoule. L'élection d'une Assemblée Constituante est repoussée à l'été, puis à la fin de l'année ; la guerre victorieuse et la reprise en main de l'armée ne se concrétisent pas ; en quelque sorte, les aspects positifs de la Révolution française ne prennent pas forme en Russie, alors que les aspects négatifs - la crise économique, la déliquescence des institutions d'Ancien Régime, la guerre civile - eux, se multiplient. En octobre 1917, la montée en puissance des bolcheviks ouvre un débat décisif sur le rôle joué par ceux-ci dans la révolution : des Jacobins extrémistes d'après leurs ennemis, l'avant-garde de la révolution

prolétarienne d'un type totalement inédit selon leur point de vue. Le journaliste Ludovic Naudeau recueille le témoignage d'aristocrates qui, déjà avant d'être véritablement inquiétés par les autorités révolutionnaires, confient leur peur de voir des Jacobins entraînés par « Maximilien Lénine » (référence explicite à Maximilien Robespierre) faire régner la Terreur en instaurant leur propre « Loi des suspects »²⁴. Lénine répond en disant que « l'imitation d'un bon exemple ne signifie pas le copier... Les Jacobins du XX^e siècle ne guillotineront pas les capitalistes »²⁵. Le début de l'ère bolchévique met un terme à la mise en parallèle des deux révolutions et de leurs acteurs respectifs, du moins dans le débat public en Russie. La fortune des analogies inter-révolutionnaires est donc pour ainsi dire gelée, laissant pour un temps prospérer la vulgate bolchevique qui dépeint sa révolution comme incomparable et incomparée. De cette manière, elle se substitue au référent traditionnel, la Révolution française, en proposant au monde entier un modèle renouvelé de l'expérience révolutionnaire, modèle appelé à son tour à se figer dans le temps et à se faire contester par les aspirants révolutionnaires à travers le monde.

Après 1917, la fortune postérieure du jeu des similitudes

L'étude du discours autour de la Révolution française lors de la période révolutionnaire de 1917 engage forcément son auteur à mettre en parallèle les deux phénomènes et les analyser en termes de points communs et de signes distinctifs. Comparer les deux révolutions est en même temps un exercice de réflexion intellectuelle stimulant et une facilité qui risque bien souvent de simplifier et de réduire les complexités historiques à une systématisation unilatérale du fait révolutionnaire comme une constante universelle. Les écrivains

22 FERRO, 1997, p. 523.

23 Comme le montrent quelques pancartes et drapeaux aperçus durant des manifestations de rues, évoqués dans FIGES, KOLONITSKI, 1999, p. 123-125.

24 NAUDEAU, 1920. Des comparaisons analogues apparaissent aussi dans PALEY, 1923, p. 150 et BUXHOVEDEN, 1929, p. 92 et p. 108. La « Loi des suspects » votée le 17 septembre 1793 par la Convention nationale peut être considérée à juste titre comme le commencement de la Terreur en France.

25 LÉNINE, 1976, p. 307.

L'Atelier historique

français ont souvent fait appel à cette lecture englobante qui fait de la Révolution française la mère de toutes les révolutions, la plus emblématique et la plus archétypale de par son déroulement et de par ses répercussions dans le monde entier. Cette vision stéréotypée est, nous le concédons, encore assez prégnante, à commencer d'ailleurs par ce court article qui institue la Révolution française comme un repère immanent de l'imaginaire européen, voire mondial.

Le fait de s'interroger sur la continuité des démarches analogiques après 1917 et jusqu'aujourd'hui nous éclaire sur deux points, nous semble-t-il. Le premier concerne l'usage politique particulièrement fort que l'on peut faire d'un moment révolutionnaire à partir d'une dialectique bien organisée. Dans le cas russe, il suffit de parcourir l'histoire du système soviétique pour se rendre compte de la place centrale occupée par la geste révolutionnaire, en l'occurrence Octobre, pour légitimer et asseoir confortablement le régime communiste, de Staline à Gorbatchev. Une recherche plus fine du phénomène est aussi possible, c'est ce qu'a fait Tamara Kondratieva dans son livre *Bolcheviks et Jacobins*. Itinéraire des analogies, qui malgré son titre large s'intéresse surtout à retracer l'utilisation toute politique de la notion de « Thermidor » en URSS²⁶. Le second point sur lequel nous sommes portés à réfléchir touche à la définition même d'une révolution et en quoi différents phénomènes révolutionnaires, pourtant fort éloignés dans l'espace et le temps, sont semblables ou dissemblables. L'ouvrage précité de Kondratieva est publié en 1989, en plein bicentenaire de la Révolution, et prend place dans un moment historiographique qui, en France particulièrement, tend à procéder à une relecture de cette Révolution en en critiquant fermement certains aspects²⁷. L'effondrement concomitant du bloc soviétique pousse certains historiens, en premier lieu François Furet, à dresser des

parallèles entre les révolutions française et russe, en insistant plus spécifiquement sur les similitudes entre 1793 et Octobre 1917²⁸.

Après Octobre, nous l'avons dit, les bolcheviks s'efforcent de rejeter tout ce qui pourrait les rapprocher de l'exemple français, pour faire de la révolution russe un événement totalement nouveau. Lénine s'engage personnellement, ainsi que l'un des principaux responsables de la Tcheka (police politique créée par les bolcheviks), Jacob Peters après lui, à ce que le souvenir de la Révolution française soit définitivement écarté lorsqu'il s'agit de parler de la révolution russe²⁹. Cette mise à distance n'a pourtant pas empêché nombre d'historiens de prendre les deux révolutions comme des modèles exemplaires susceptibles de fournir à l'histoire deux formes archétypales de phénomènes révolutionnaires, que toute autre révolution, postérieure voire antérieure, reproduit forcément, avec un certain degré de variantes. Et pourtant, ne faut-il pas plutôt y voir la marque de l'universalité de réactions humaines instinctives ? Les révolutions se ressembleraient-elles justement en ce qu'elles provoquent de fortes scissions au sein des sociétés et qu'elles construisent la figure repoussoir d'un Autre (autre époque, autre catégorie sociale, autre pays, autre mentalité), qu'il faut forcément combattre ? Car le phénomène d'altérité ne s'effectue pas seulement entre les différentes révolutions, mais est bel et bien au cœur de toute révolution spécifique.

En dépit de tous les constats séduisants reliant les révolutions entre elles et les associant par le biais de proximités dans leurs scénarios respectifs, il revient à l'historien d'interpréter prudemment ce qui relève de la relation directe et revendiquée de ce qui n'est que le fruit de similitudes ressortant de tout phénomène révolutionnaire. Cette démarche est essentielle

26 KONDRATIEVA, 1989.

27 Sur l'évolution de l'historiographie française à l'égard de la révolution russe, voir AUNOBLE, 2016, qui montre bien combien les Français ont eu le sentiment que les Russes s'inscrivaient fortement dans le sillage de « leur » révolution.

28 FURET, 1995.

29 Avant la fin de l'année 1917, Lénine déclare que « nous [les bolcheviks] n'utilisons pas et n'userons jamais, je l'espère, de cette Terreur par laquelle les révolutionnaires français prirent pour habitude de guillotiner des gens désarmés ». Peters affirme pour sa part qu'« il est certain que la révolution russe n'en viendra jamais à de telles extrémités » et que « l'ombre sanglante de Robespierre et Marat ne doit pas assombrir notre révolution ». Citations tirées de SHLAPENTOKH, 1989, p. 140.

Histoire contemporaine

pour qui compte ne pas confondre connivence et confluence ou, pour le dire différemment, c'est un prérequis absolument indispensable à un travail sérieux que de ne pas superposer deux événements ressemblants pour en tirer les mêmes conclusions, alors que l'histoire est par nature impossible à systématiser de façon mathématique ou rationalisante. Comme l'a exprimé Isaac Deutscher, « l'histoire est concrète ; et cela signifie, entre autres choses, que chaque événement ou situation est unique, nonobstant ses éventuelles similarités avec d'autres événements et situations »³⁰. Face à ce constat, il est inutile de

chercher davantage d'analogies entre révolutions française et russe pour savoir ce qu'elles ont en commun, hormis dans notre imaginaire. Rappelons seulement ces mots de Pierre Pascal, qui, peut-être mieux que tous autres résumant l'effet prodigieux que produisent les secousses d'une véritable révolution : « La révolution russe, quelle que soit la réaction qui pourra suivre, aura une aussi énorme répercussion que celle de 1789 [...] : ce n'est pas un accident, c'est une époque, et Bossuet commencerait là un chapitre de son Histoire universelle »³¹.

30 DEUTSCHER, 1952, p. 369.

31 PASCAL, 1975, p. 247, en date du 26 décembre 1917.

Bibliographie

Sources

BUXHOEVEDEN, Sophie (baronnesse), *Left behind : Fourteen onths in Siberia during the Revolution, December 1917-February 1919*, London-New York-Toronto, Longmans, Green, 1929.

LENINE, *Œuvres complètes*, Paris, Editions sociales, Vol. 34, 1976.

MILIOUKOV, Pavel, *The Russian Revolution*, [1921-1924], Gulf Breeze, Academic International Press, 1978.

NAUDEAU, Ludovic, *En prison sous la terreur russe*, Paris, Hachette, 1920.

PALEY (princesse), *Souvenirs de Russie 1916-1919*, Paris, Plon, 1923.

PASCAL, Pierre, *Mon Journal de Russie. 1916-1918*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1975.

TSVETAIEVA, Marina, *Poésies*, New York, Editions Soumerkin, vol. II, 1982.

Littérature secondaire

AUNOBLE, Eric, *La Révolution russe, une histoire française. Lectures et représentations depuis 1917*, Paris, Editions La fabrique, 2016.

DEUTSCHER, Isaac, « The French Revolution and the Russian Revolution : Some suggestive analogies », *World Politics*, vol. 4, n° 3, avril 1952, p. 369-381.

FEDIOUK, Vladimir, *Керенский [Kerenski]*, Moscou, Молодая гвардия [La Jeune garde], 2009.

FERRO, Marc, *La révolution de 1917*, Paris, Albin Michel, 1997.

FIGES, Orlando, KOLONOTSKI, Boris, *Interpreting the Russian Revolution. The language and symbols of 1917*, New Haven, Yale University Press, 1999.

FURET, François, RICHET, Denis, *La Révolution française*, Paris, Fayard, 1973.

FURET, François, *Le passé d'une illusion. Essai sur l'idée communiste au XX^e siècle*, Paris, Laffont/Calmann-Lévy, 1995.

KONDRATIEVA, Tamara, *Bolcheviks et Jacobins. Itinéraire des analogies*, Paris, Payot, 1989.

MAYER, Arno Joseph, *Les Furies. Violence, vengeance, terreur aux temps de la révolution française et de la révolution russe*, Paris, Fayard, 2002.

SHLAPENTOKH, Dmitry, « The French Revolution in Russian political life : the case of interaction between history and politics », *Revue des études slaves*, vol. 61, n° 1/2, 1989, p. 131-142.

Histoire contemporaine

SINANOGLOU, Ioannis, « Frenchmen, their revolutionnary heritage, and the Russian Revolution », *The International History Review*, vol. 2, n° 4, octobre 1980, p. 566-584.

STITES, Richard, *Revolutionnary dreams : Utopian vision and experimental life in the Russian Revolution*, Oxford, Oxford University Press, 1989.

TARASOV, Alexeï, *February Revolution 1917*, New York, Covici, Friede, 1931.

WALTER, Gérard, *Lénine*, Paris, Julliard, 1950.

WERTH, Nicolas, *1917. La Russie en révolution*, [1997], Paris, Gallimard, 2007.

L'AEHG et *L'atelier historique*

NOS ACTIVITÉS

SOIRÉE JEUX

Rencontre autour de jeux de sociétés et d'un apéro, dans une ambiance conviviale et détendue.



L'ATELIER HISTORIQUE

Revue créée par un groupe d'étudiant.e.s en lien avec l'association.



CLUB DE LECTURE

Club de lecture et discussion d'ouvrages.



VOYAGES D'ÉTUDES

Organisation de voyages d'études liés à l'histoire ; parfois dans le cadre de séminaires.



COLLOQUE DES MÉMORANTS

Présentation des travaux de recherches des mémorant.e.s des universités de Suisse romande.

**Envie de participer au prochain numéro ?
Contactez-nous à l'adresse mail suivante :
*atelier.historique.unige@gmail.com***



En dehors de ces activités, l'AEHG est surtout là pour améliorer le vie universitaire des étudiant.e.s en Histoire générale.

Si vous avez des questions, des réclamations, des remarques ou des projets, contactez-nous via notre mail, notre site ou notre Facebook !

aehg-lettres@unige.ch



Devenir membre de l'association :

- En signant la fiche d'inscription :

-> Ce faisant, vous nous aidez financièrement à organiser nos activités, et ce sans rien déboursier (CHF 5 .- des taxes universitaires que vous payez sont redirigées vers l'AEHG).

-> Cette inscription ne vous engage en rien, juste à recevoir par mail les actualités de l'association vous informant des activités prévues et des différents projets en cours.

- En devenant membre du comité ou en proposant un projet :

-> Vous pouvez rejoindre le comité pour découvrir ce qu'il s'y passe sans pour autant être impliqué dans un projet particulier.

-> Le contraire est également possible : tout.e.s étudiant.e.s peut demander le soutien de l'AEHG pour la réalisation d'un projet sans pour autant faire partie du comité fixe.

REMERCIEMENTS



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES LETTRES

Département d'histoire générale

